

Découvrez les publications récentes de l'Ifremer dans le [catalogue en ligne](#) du service des éditions.
Découvrez également un ensemble de documents accessibles gratuitement dans [Archimer](#)

Michel Lemoine et Marc Giret

Les pêches artisanales de la Manche Orientale Flottilles et ressources halieutiques



sev

LES PÊCHES ARTISANALES de la MANCHE ORIENTALE

FLOTTILLES ET RESSOURCES HALIEUTIQUES

MICHEL LEMOINE

&

MARC GIRET

*Institut français de recherche
pour l'exploitation de la Mer*



Service de la Documentation
et des Publications (S.D.P.)
IFREMER - Centre de Brest
BP 70 - 29280 PLOUZANÉ
Tél. 98 22 40 13 - Télex 940 627 F

ISBN 2 905434-32-5

© Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, 1991

SOMMAIRE

PRESENTATION DE L'ETUDE	5
CHAPITRE I : L'ENSEMBLE HALIEUTIQUE DE LA MANCHE ORIENTALE	9
1. Contexte biogéographique	9
1.1.- Le milieu naturel	
1.2.- Une province halieutique	
2. Une façade maritime interrégionale	12
2.1.- Identité géographique et administrative	
2.2.- Situation dans l'activité halieutique nationale	
CHAPITRE II : LES PECHES DE LA MANCHE ORIENTALE	19
1. Les flottes artisanales de la Manche orientale, place dominante de la France	19
2. Les métiers de pêche artisanale	26
2.1.- Objectif et méthode	26
2.2.- Types de navires pratiquant les arts traînants	27
2.3.- Types de navires pratiquant les arts dormants	32

CHAPITRE III : APPORTS ET ETAT DES PRINCIPALES RESSOURCES	36
1. Débarquements par port (en valeur et en poids) des différents métiers (traînants et dormants)	37
1.1.- Débarquements de la pêche côtière	
1.2.- Débarquements de petite pêche	
2. Classement des espèces en quantités et valeurs débarquées	44
2.1.- Les espèces de la pêche côtière aux arts traînants	
2.2.- Les espèces de la pêche côtière aux arts dormants	
2.3.- Les espèces de la petite pêche aux arts traînants	
2.4.- Les espèces de la petite pêche aux arts dormants	
3. Degré de dépendance des principales flottilles vis-à-vis des espèces prédominantes	55
3.1.- Dépendance de la pêche côtière	55
3.2.- Dépendance de la petite pêche	58
4. Diagnostic sur l'état des principales ressources	61
 CHAPITRE IV : LES FLOTTILLES REGIONALES	62
1. Les métiers des flottilles artisanales du Nord-Pas de Calais	63
1.1.- Arts traînants	63
1.2.- Arts dormants	67
1.3.- Données sur l'emploi	69
2. Les métiers des flottilles artisanales de Haute-Normandie	70
2.1.- Arts traînants	72
2.2.- Arts dormants	77
2.3.- Données sur l'emploi	79
3. Les métiers des flottilles artisanales de Basse-Normandie	79
3.1.- Arts traînants	81
3.2.- Arts dormants	87
3.3.- Données sur l'emploi	90

CHAPITRE V : LES FLOTTILLES ARTISANALES DU LITTORAL FRANCAIS DE LA MANCHE ORIENTALE FACE A L'EVOLUTION TECHNIQUE ET REGLEMENTAIRE DES PECHES	91
1. Rappel des principes généraux de gestion des stocks halieutiques	91
1.1. Principales relations entre ressource et exploitation	92
1.1.1. Relation entre captures totales sur un stock et effort de pêche	
1.1.2. Prise par unité d'effort	
1.1.3. Relation entre recrutement et état des stocks	
1.2. Les modes de régulation de l'exploitation, théorie et critique	95
1.2.1. Mesures agissant sur le taux d'exploitation	95
a) Les contingentements de captures	
b) La régulation de l'effort et la limitation des moyens de production	
1.2.2. Mesures agissant sur les profils d'exploitation	99
2. Flottilles artisanales de la Manche orientale vis-à-vis de la gestion des pêches	
2.1. Diagnostic général	100
2.2. Examen de l'application régionale de certaines actions réglementaires	101
2.2.1. La réglementation des maillages	
2.2.2. La remise obligatoire des journaux de pêche	
2.2.3. Les Totaux Autorisés de Capture (TAC)	
2.2.4. Le POP	
3. Actions d'accompagnement par la recherche	104
ANNEXE :Fiches par espèce: morue, merlan, sole, plie, limande, hareng, maquereau, grondin rouge, coquille Saint-Jacques	107
BIBLIOGRAPHIE	119

INTRODUCTION

Jusqu'aux années 80, la renommée des ports de pêche de la Manche orientale tenait à l'activité industrielle des navires de Boulogne, Dieppe et Fécamp, toute orientée vers la compétition internationale. La politique de l'état fut longtemps de soutenir financièrement ces flottilles dans un esprit de conquête. Elle a sauvégarde ainsi un outil qui s'est avéré de plus en plus difficile à rentabiliser dans un contexte de ressources déstabilisées et de coûts d'exploitation prohibitifs.

Dans ce même contexte, se développaient de nombreuses flottilles de type artisanal qui exploitaient des ressources diversifiées et encore abondantes plus près des côtes. Ces unités côtières ont connu une bonne rentabilité et un rôle économique et social croissant. De 1975 à 1985, l'émergence des flottilles artisanales s'est matérialisée à l'occasion d'événements successifs favorables :

- mise en place des Zones Economiques Exclusives (ZEE);
- . - retrait de la Manche des grandes flottilles étrangères (URSS, RDA, Pologne,...);
- attention de la politique des pêches vers une valorisation des activités de pêche moins lointaines;
- état des ressources présentant un état satisfaisant;
- marché national rémunérateur,...

La prise en compte des pêches artisanales vient de ce nouveau poids économique et social, désormais reconnu par les Régions, l'Etat et la CEE comme une alternative forte vis-à-vis de l'activité industrielle. Les artisans font d'ailleurs valoir de nombreux atouts propres, dont une moindre inertie financière et, surtout, une forte capacité d'adaptation des techniques, des outils et des stratégies d'exploitation.

Il s'est avéré néanmoins que la surcapacité des moyens de pêche, acquise rapidement à la suite des succès économiques de ces flottilles, s'est traduite par une progression considérable du nombre des navires et une situation récente de pleine exploitation des ressources du domaine côtier. Ceci a rapidement engendré des difficultés dans ce monde artisan, qui mettent en danger la rentabilité-même d'exploitation et l'état des ressources.

Dans ce contexte, une demande d'aide aux investissements et au fonctionnement a vu le jour et a reçu un accueil favorable . Les interventions des instances régionales, nationales et communautaires illustrent d'ailleurs l'intérêt porté au maintien, ou même

à l'essor, des pêche artisanales. Ces interventions se heurtèrent cependant à plusieurs obstacles qui contrarièrent leurs effets:

- l'efficacité de la mise en place de crédits ou d'aides est contrariée par la difficulté persistante à intervenir de façon cohérente dans un secteur d'activité très composite et encore mal connu;
- les données statistiques de production et d'activités de pêche n'atteignent que progressivement un certain degré de fiabilité;
- les modes de régulation de l'exploitation, et les méthodes de suivi et d'étude des pêcheries, élaborés à partir des grands stocks internationaux s'avèrent, tels quels, mal adaptés aux pêcheries côtières;
- la compétition accrue pour les lieux de pêche, les ressources et les marchés, ainsi que l'impact du monde extérieur à la pêche (pollution, tourisme, industrie,...) créent de nombreux conflits qui exigent des avis et arbitrages d'une nature nouvelle, de plus en plus complexe et diversifiée;
- les contraintes de la normalisation supranationale de la CEE se font de plus en plus précises.

Face à cette complexification jamais le besoin d'une politique commune entre les Régions, l'Etat, la CEE et les services n'a été aussi net.

L'IFREMER, organisme de recherche national, a vocation, dans une telle situation, de proposer aux décideurs régionaux et nationaux, des schémas, aussi réalistes et efficaces que possible, de contrôle de l'évolution des pêcheries, ou qui prennent en compte de plus en plus la dynamique de la ressource mais aussi l'évaluation de l'impact de son exploitation.

Dans une première proposition, l'IFREMER a soumis aux Régions du Nord-Pas de Calais, de Haute-Normandie et de Basse-Normandie le programme d'intervention suivant :

- amélioration des statistiques de pêche,
- caractérisation des pêcheries artisanales :
 - . typologie des flottilles sur les caractéristiques, activités et apports des navires;
 - . recherche de structures homogènes dans les flottilles pouvant constituer des unités d'évaluation et de gestion;
 - . analyse des interactions entre éléments de pêcheries complexes.
- évaluation de l'état des ressources :
 - . étude des paramètres biologiques : reproduction, croissance, mortalité naturelle;

- . étude des paramètres d'exploitation : structures démographiques des captures, mortalités, niveaux d'exploitation;
- . proposition de diagnostics sur l'état des ressources prédominantes.

Le présent rapport offre la synthèse des principales informations collectées et les analyses faites durant les années 1988 et 1989 sur les flottes françaises de la Manche est.

On notera que les actions contractuellement engagées avec les trois établissements régionaux précités n'ont pas été totalement réalisées pour la façade picarde, que l'on assimile généralement à la baie de Somme. Cette façade est prise en compte dans les analyses générales des chapitres I, II, III et V, mais n'est pas identifiée au chapitre IV qui porte sur l'étude plus approfondie des différents métiers par façade régionale.

CHAPITRE I

L'ENSEMBLE HALIEUTIQUE DE MANCHE ORIENTALE

1.- CONTEXTE BIOGEOGRAPHIQUE

1.1.. Le milieu naturel

La Manche fait partie du très vaste plateau continental du nord-ouest de l'Europe et se situe entre les masses d'eau de l'Atlantique et de la mer du Nord. Ce détroit aux fonds rarement supérieurs à 70 m, constitue un milieu maritime très actif et contrasté.

Deux éléments caractérisent cette plaine sédimentaire faiblement inclinée vers l'ouest :

- des marées de forte amplitude, qui dépassent localement 10 mètres et se traduisent par de forts courants (Fig. 1) qui sont à l'origine d'un classement très marqué des sédiments.(Fig. 2);
- des conditions hydroclimatiques très contrastées, depuis les eaux océaniques de l'entrée occidentale, dont la température varie peu (10 °C en hiver, 15 °C en été), jusqu'aux eaux peu profondes des approches du pas de Calais variant de 6 à 17°C.

Dans la mesure où les variations de salinité restent faibles et ponctuelles, nous retiendrons donc que la température et les courants sont les principaux facteurs écologiques de la Manche (Fig. 3).

1.2.. Une province halieutique

La Manche, en tant que chenal entre les eaux tempérées chaudes de l'ouest et les eaux boréales du nord, présente sur le plan hydrologique certaines particularités, notamment une continentalisation vers l'est des conditions marines océaniques.

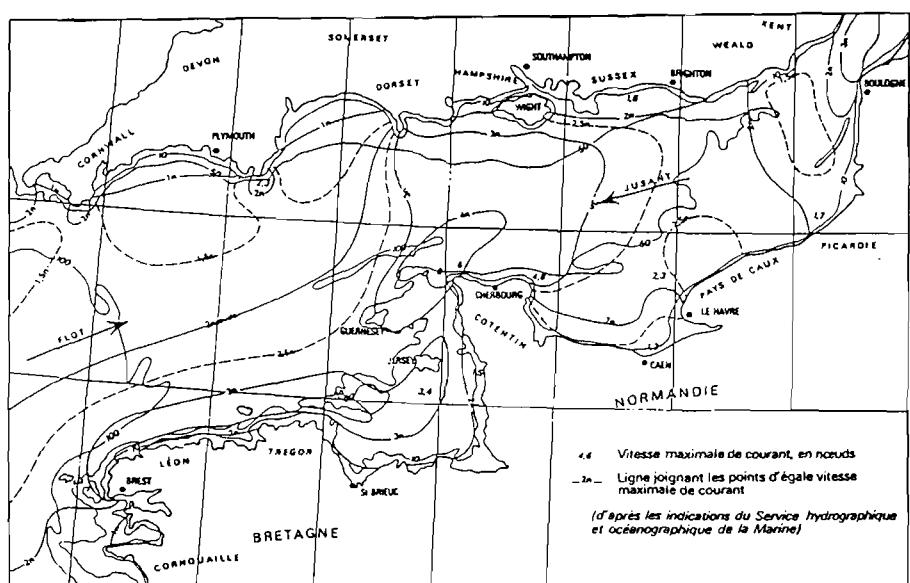


Fig. 1.- Vitesses maximales des courants de marée en Manche.(d'après indications du Service hydrographique et océanographique de la Marine).

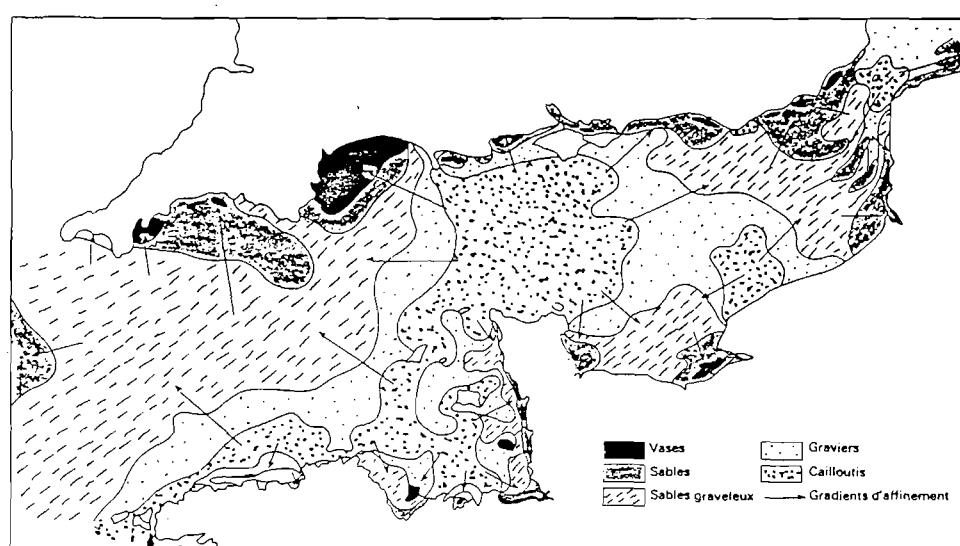


Fig. 2.- Distribution schématique des dépôts sédimentaires.

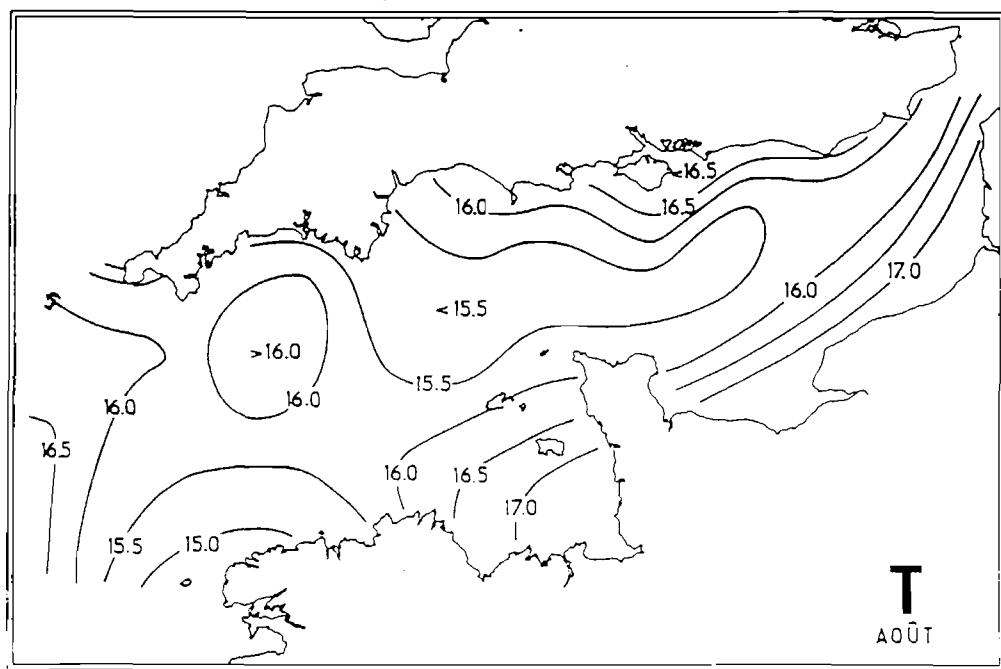
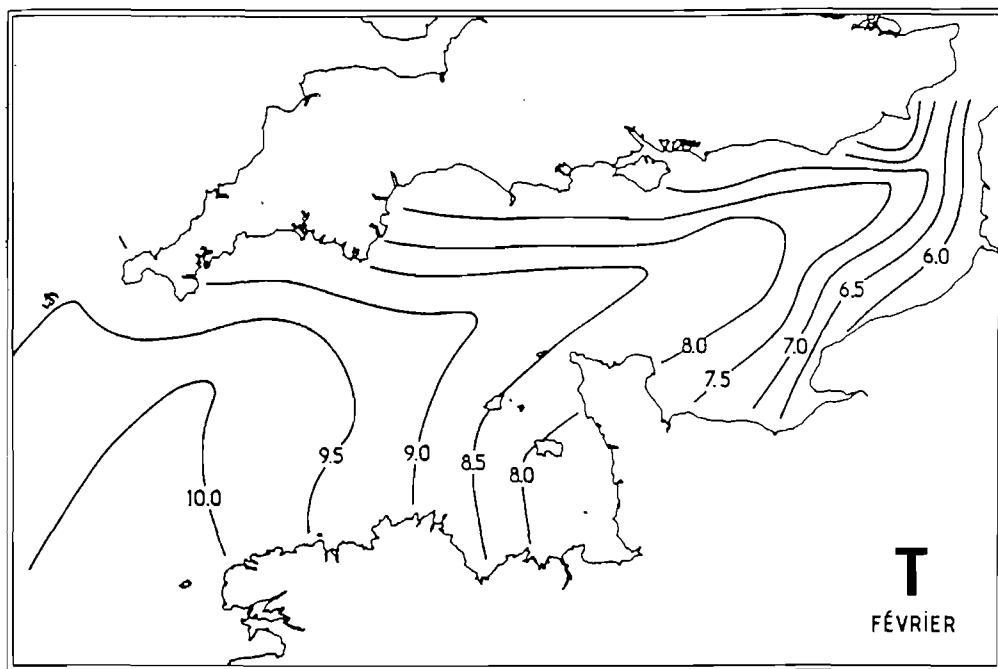


Fig. 3.- Distribution des températures de surface dans la Manche
(d'après F. GENTIL, 1978)

Ceci a de fortes répercussions sur le milieu vivant et les études mettent en évidence une diminution nette de la diversité faunistique d'ouest en est qui est due :

- à la disparition progressive de la faune tempérée chaude et à la pénétration limitée de la faune océanique, celles-ci ne dépassant que très amoindries la barrière du Cotentin,
- à l'absence de certaines espèces boréales en Manche orientale, bien que cette mer soit en liaison naturelle avec les eaux nordiques.

On note ainsi que, chez les espèces benthô-démersales exploitables, nombre d'entre elles atteignent en Manche orientale leur limite de distribution géographique :

- merlu, baudroie, cardine,... ne dépassant pas la Manche ouest.
- églefin, lieu noir, tacaud norvégien,... ne quittant pas la mer du Nord.
- cabillaud, seiche, hareng et certains grands crustacés qui atteignent leur limite nord ou sud en Manche orientale et qui, de ce fait, ont une présence très aléatoire selon les années.

La Manche orientale apparaît donc comme une zone naturelle à fort contraste et relativement moins "favorable" aux ressources halieutiques que les eaux qui la bordent. Elle peut prétendre cependant à une identité biogéographique en tant que secteur de transition entre deux zones de pêche bien caractérisées.

2.- UNE FACADE MARITIME INTERREGIONALE

2.1.- Identité géographique et administrative

Une pêcherie a été définie comme un *contexte biogéographique de production halieutique, caractérisé d'abord par des assemblages d'espèces commercialement intéressantes et effectivement exploitées, sur lesquelles interviennent des unités de production.*

La notion de pêcherie régionale existe bien même si les ressources halieutiques et les flottilles qui les exploitent ne connaissent pas de véritables frontières.

La Manche orientale, par les ressources dont elle dispose et ses flottilles côtières, répond largement à ces critères. Depuis le départ, en 1977, des grandes flottes industrielles des pays de l'Est, elle est devenue une mer exploitée par les flottilles des pays riverains, à l'exception bien connue des chalutiers à tangons des Pays-Bas. On peut souligner dans ce contexte la prédominance de la France qui y capture environ 80 % des ressources exploitées.

La superposition imparfaite des différents découpages des zones de responsabilité politique et administrative permet néanmoins de définir une "façade maritime de Nord-Normandie", sorte de dénominateur commun aux multiples appellations, européenne, régionale ou départementale, applicable au littoral français de Manche orientale. Cette définition de façade, établie et utilisée par le Service des Affaires Maritimes, recouvre en effet l'essentiel des zones géographiques (Fig. 4) ou de responsabilité de:

- la division VIId du Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) limitée par le 51° nord et le 2° ouest (Fig. 5);
- des quatre régions riveraines que sont le Nord-Pas de Calais, la Picardie, la Haute et la Basse-Normandie et dont les limites englobent, au nord, une part de mer du nord et, au sud, la façade occidentale du Cotentin;
- des quartiers des Affaires Maritimes de Dunkerque, Boulogne, Dieppe, Fécamp, Caen et Cherbourg;
- du Centre régional de traitement statistique des pêches (CRTS) de Boulogne qui s'étend de Cherbourg à la frontière belge. La façade occidentale du Cotentin dont les activités halieutiques relèvent de l'ensemble voisin du golfe normand-breton, n'est pas prise en compte par le CRTS de Boulogne.

Dans cette étude, la Manche orientale est ainsi limitée du cap de La Hague à l'ouest et à la frontière belge à l'est. La façade septentrionale de la région Nord-Pas de Calais, bien que très proche de l'ensemble halieutique de mer du Nord, a été néanmoins intégrée à cette étude parce que ses flottilles artisanales ont des activités peu différentes de celles de Manche orientale (exploitation artisanale, espèces exploitées,...).

2.2.- Situation dans l'activité halieutique nationale

Géographiquement l'activité de pêche sur le littoral français de Manche orientale (Fig. 5) se distribue le long des côtes différemment selon les régions:

- Plutôt concentré au nord, là où le relief côtier ne permet d'implantations portuaires qu'en quelques lieux privilégiés - Dunkerque, Calais, Boulogne, Le Tréport, Dieppe, Fécamp - ou dans des estuaires navigables comme la baie de Somme,
- Plutôt dispersée au niveau de la baie de Seine, liée à de plus grandes possibilités, sur le plan géographique, d'installations portuaires: Honfleur, Trouville, Dives, Ouistreham, Courseulles, Arromanches, Port-en-Bessin, Grandcamp, Isigny, Saint-Vaast, Barfleur et Cherbourg.

En terme de production, un classement national du poids économique des principaux ports de France peut être établi pour 1987 selon leur chiffre d'affaires et les quantités débarquées (Tabl. 1) :

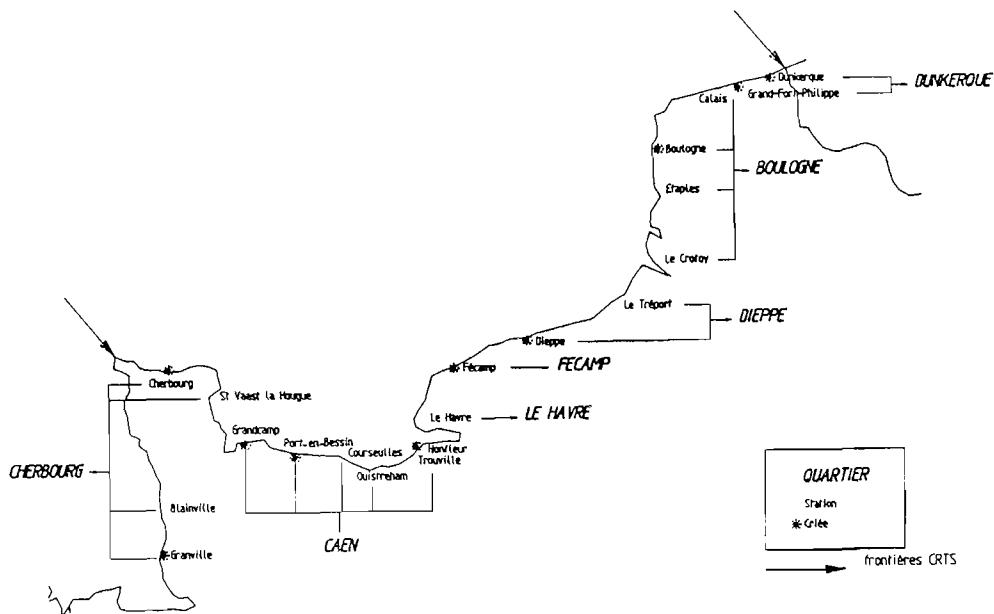


Fig. 4.- Quartiers maritimes, criées ,stations de débarquement couverts par le Centre Régional de Traitement Statistique (CRTS) de Boulogne-sur-mer de la frontière belge au cap de la Hague (extrait de "Chaîne de traitement des statistique de pêche maritime, 1989).

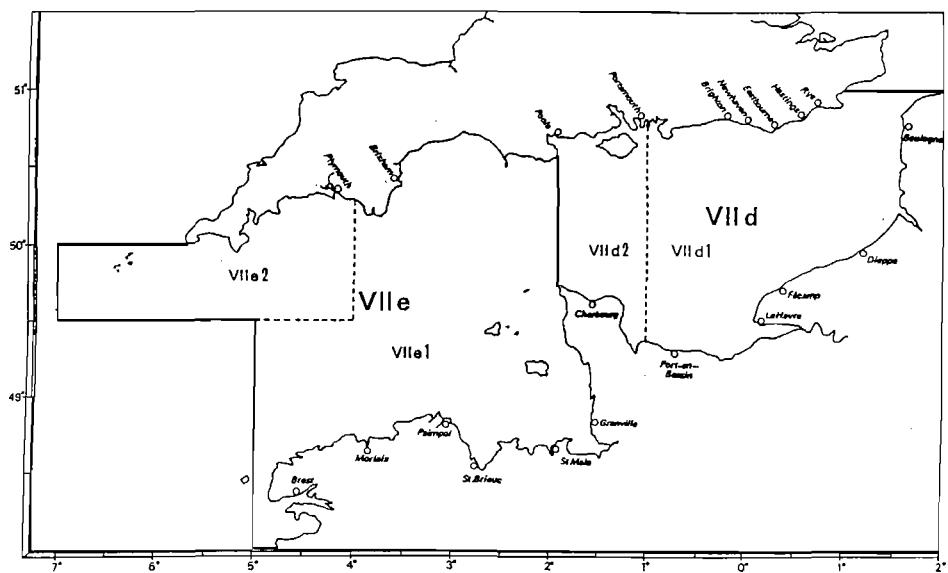


Fig. 5.- Dans la Manche: divisions CIEM. VII d et e et principaux ports.

Port	Valeur débarquée en MF	Tonnage débarqué	Position nationale	
			Valeur	Tonnage
Boulogne	653	78 640	1	1
Port-en-Bessin	122	12 000	10	6
Dieppe	104	10 250	11	8
Cherbourg	86	7 920	12	11
Dunkerque	34	2 170	28	24
Grandcamp	33	1 900	29	28
Fécamp	32	2 740	30	22
Honfleur	23	1 560	32	30

Tabl. 1.- Classement national 1987 des ports de la façade Nord-Normandie selon la valeur et le poids débarqués. (source Pêche Maritime, classement des ports 1986-1987)

L'analyse de ce classement conduit à la définition de trois grands ensembles :

- le port de Boulogne demeure au premier rang national, et représente, avec le secteur transformation induit, une métropole nationale de la pêche à vocation européenne;
 - les ports de Port-en-Bessin, Dieppe et Cherbourg se classent, en valeur et surtout en tonnage, parmi les 12 premiers ports français. Toutefois, si l'on ne retient que la production strictement artisanale, ce classement diffère sensiblement, dans la mesure où Boulogne n'atteint plus que 30 000 tonnes devant Lorient (13 000 t.) et Port-en-Bessin (12 000 t.);
 - quatre ports de moindre importance : Dunkerque, Grandcamp, Fécamp et Honfleur. Classés dans les 37 premiers ports nationaux, ils ne peuvent cependant pour autant être considérés comme très supérieurs à de nombreux autres non cités de cette façade maritime tels que Le Crotoy, Le Tréport, Saint-Vaast-la-Hougue, Trouville, par exemple. Ces ports sont en effet à la base de tout le tissu socio-économique des pêches côtières.
- Cette façade maritime représente donc un pôle majeur de production halieutique même si elle ne se situe dans les statistiques nationales françaises (Tabl. 2) qu'à la 3ème place derrière l'ensemble Bretagne (nord et sud) et Pays de Loire-Aquitaine, étant entendu que cette dernière façade doit essentiellement sa place aux productions conchyliocoles.

Façades maritimes	Valeur (%)	Quantité (%)
Nord-Normandie	22,5	20
Bretagne	41	44
Pays de Loire - Aquitaine	26,7	28
Méditerranée	9,8	8

Tabl. 2.- Classement des façades maritimes françaises selon les valeurs et quantités débarqués de pêche fraîche et conchyliculture en 1985.(source Atlas des Pêches, J.CHAUSSADE et al., 1988)

Une analyse plus poussée des seules pêches artisanales, qui constituent la composante prédominante de la Manche orientale, permet d'affiner la position de cette façade Nord-Normandie par rapport à la Bretagne et Pays de Loire-Aquitaine. Le tableau 3, établi selon les données 1986 et 1987 des CRTS, précise par façade les parts en quantités et en valeurs des flottilles artisanales, en distinguant pêche côtière et petite pêche(cf.définitions page 36). On peut en déduire les constatations suivantes :

- les artisans de Nord-Normandie ont débarqué 38 % en quantité et 25,5 % de la valeur des pêches artisanales nationales, hors la Méditerranée;
- en quantité, ils occupent ainsi une bonne deuxième place derrière la Bretagne (40,5 %) et doivent cette position aux "gros artisans" de pêche côtière qui viennent en tête avec 45 % des apports nationaux, alors que la petite pêche y est moins bien représentée(17 %) comparativement à la Bretagne (57 %);
- en valeur, la troisième place des artisans de Nord-Normandie est imputable à la faiblesse (17,5 %) de la petite pêche, déjà observée pour les quantités, ainsi qu'à la faiblesse relative de la valeur moyenne des apports de la pêche côtière de cette façade par rapport au niveau national: 8,1 F/kg contre 12,25 F/kg, soit - 34%.

De cette première analyse, on retient le fort concours des flottilles de pêche côtière et la relative faiblesse de la petite pêche dans la production de la façade Nord-Normandie.

Le nombre d'emplois embarqués en pêche artisanale pour la façade Nord-Normandie semble faible par rapport aux autres puisqu'il ne représente que 18 % du total national. Cette faiblesse relative vient du fait que la pêche côtière, prédominante dans les apports, est toutefois moins créatrice d'emplois que la petite pêche, à tonnage produit égal.

Tabl. 3.- Expression en pourcentage de la part en quantité et valeur (en KF) des apports 1986-1987 des pêches artisanales (pêche côtière - code 040 - et petite pêche - 050 - distinctes) par façade maritime française (hors Méditerranée).

		TONNAGE			VALEUR (KF)			PRIX MOYEN (F/kg)		
		Pêche côtière	Petite pêche	Total artisans	Pêche côtière	Petite pêche	Total artisans	Pêche côtière	Petite pêche	Total artisans
NORD NORMANDIE	1986	47	11	37	31	12	25	7,9	16,9	8,6
	1987	43	24	39	28	23	26	8,2	15,6	9,2
Moyenne des % 86 + 87		45	17	- 38	29,5	17,5	25,5	8,1	16,3	8,9
Tendance prix moyen/moy. nat.								- 34	0	- 33
BRETAGNE	1986	34	61	41	42	52	45	14,5	13,5	14,1
	1987	36	53	40	40	42	41	14,4	12,8	13,9
Moyenne des % 86 + 87		35	57	40,5	41	47	43	14,4	13,1	14,0
Tendance prix moyen/moy. nat.								+ 18	- 19	+ 6
PAYS DE LOIRE/AQUITAINE	1986	19	29	21	27	36	30	16,9	19,8	18
	1987	21	23	22	32	35	33	18,8	25,0	20,3
Moyenne des % 86 + 87		20	26	21,5	29,5	35,5	31,5	17,9	22,4	19,1
Tendance prix moyen/moy. nat.								+ 46	+ 40	+ 45

CHAPITRE II

LES PECHES DE LA MANCHE ORIENTALE

La gestion des pêches a récemment été évolué lorsque, abordant le domaine artisanal, les observateurs ont dû reconnaître le caractère largement multispecifique des ressources exploitées ainsi que l'hétérogénéité des flottilles. Dès lors, l'analyse des pêcheries dites "composites" a porté prioritairement sur la compréhension des structures et des comportements des flottilles. Ces études sont désormais préliminaires à celles des aspects biologiques et surtout économiques.

Toutefois, il s'est avéré, depuis le début de l'étude des pêches artisanales de Manche orientale en 1985, que le simple dénombrement des unités était un exercice complexe, d'autant plus qu'on le voulait exhaustif et précis. Un lourd travail d'enquête et de recouplement des différentes sources de données a permis la constitution de fichiers complets pour la période 1985-88.

En plus des caractéristiques des navires (longueur, jauge, puissance, âge,...), diverses enquêtes auprès des professionnels ont fourni les éléments nécessaires à l'établissement de "calendriers d'activité" par navire, offrant ainsi la possibilité de conduire l'analyse des flottilles bien au-delà d'un simple classement. On insiste sur le caractère composite et très variable des flottilles artisanales qui va croissant lorsque la taille des unités diminue, en raison de la flexibilité des activités de la petite pêche, qui peut aller jusqu'au changement de métier au cours de la journée.

1.- LES FLOTILLES ARTISANALES DE MANCHE ORIENTALE, PLACE DOMINANTE DE LA FRANCE

Les données relatives aux flottilles et à leurs activités de pêche, exprimées, par exemple, en effort de pêche par zone, ne font pas l'objet d'une compilation internationale similaire à celle réalisée sur les apports (sous le label "Bulletin Statistique des Pêches Maritimes") par le Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM).

La seule information internationale centralisée concernant la division VIIId a trait à la ventilation des apports par pays y travaillant. Elle met clairement en évidence une très large prédominance de la part française avec 85 % des quantités déclarées (hors invertébrés) en 1986 (dernière année accessible) contre 6 % à la Belgique et 7 % à la Grande-Bretagne ; les Pays-Bas n'y interviennent significativement que depuis peu. Cette prépondérance française se retrouve également dans les effectifs des navires comparés à ceux des différents pays riverains.

* La flotte belge

La flotte artisanale belge compte 205 bateaux dont 30 crevettiers, 65 unités de petite pêche, 73 chalutiers à perche sur tangons (puissance entre 200 et 900 KW) et 36 chalutiers à panneaux ou à perche latérale. Parmi tous ces navires, seuls les plus forts interviennent en Manche :

- une vingtaine de chalutiers à tangons, dirigés essentiellement sur la sole (quota belge 1990 VIIId: 1035 t) et la plie (quota VIIId,e: 1750 t) ;

- quelques chalutiers à panneaux recherchant les poissons plats et ronds, et disposant d'un quota de hareng en 1990 de 8840 tonnes en Divisions IVc et VIIId.

* La flotte britannique

La flotte britannique travaillant en Manche orientale est composée pour l'essentiel d'unités relativement modestes (environ 500 de moins de 10 mètres sur 600) armés le plus souvent aux arts dormants. Les chalutiers, dans l'ensemble, sont par contre de taille supérieure, certains, qui travaillent à la perche, dépassant 30 mètres.

Une description récente et détaillée de ces flottilles artisanales regroupe diverses informations sur les principaux métiers, longueurs, espèces-cibles et effectifs.

Metier dominant	Gamme de longueur	Especes-cibles principales	Effectif flottille
Chalut de fond côtier+large	10 - 17	Poissons plats et ronds, bar, dorades	67
Chalutage et trémail	7 - 12	Sole, plie, cabillaud, chien	37
Trémail, filets divers	5 - 12	Sole, plie, bar, merlan, cabillaud, mullet, hareng, sprat	174
Filet, casier, palangre	5 - 12	"Plats", gadidés, bar, chien, crabe, homard, buccin	49
Casier côtier	6 - 15	Araignee, crabe, homard, buccin	95
Drague, chalut perche	12 - 36	Sole, coquille Saint-Jacques	8
Chalut, trémail, lignes, drague	6 - 9	Bar, plie, sole, anguille, seiche, clams	142
lignes à main, casiers, filets, seines de plage	4 - 8	Bar, mullet, homard, crabe, lançon	40

Tabl.4.- Effectifs et caractéristiques de la flotte artisanale des côtes anglaises de la division CIEM VIIId (Comm. pers. MAAF, 1989)

* La flotte hollandaise

On assiste depuis quelques années à la venue, de plus en plus remarquée par les professionnels français, de fortes unités néerlandaises de chalutage à perche dans la division VIIId. Ces unités, dont l'activité reste mal connue malgré les obligations communautaires d'information sur l'effort et les captures, exploitent principalement les poissons plats (sole, plie) et la coquille Saint-Jacques. Elles sont en passe de devenir une composante importante de l'exploitation de certaines espèces de Manche orientale situées en zone côtière.

* La flotte française

Le dernier recensement effectué par l'IFREMER sur l'ensemble des flottilles artisanales de Manche orientale signale 1 062 unités au 1/1/1988.

La récapitulation, présentée ci-dessous en pourcentages (Tabl. 5), des effectifs totaux par façade régionale et par classe de longueur permet une première analyse de cette flotte.

Le tableau 6 indique par classe de longueur les effectifs et caractéristiques techniques de cet ensemble de navires. Les tableaux 7 à 10 présentent les mêmes données mais réparties cette fois par façade régionale du Nord-Pas de Calais, de Picardie, de Haute et Basse-Normandie.

Dans cette répartition, on note la forte proportion d'unités de moins de 12 mètres (745 bateaux), dont la majeure partie de l'activité se déroule dans la zone la plus côtière à l'intérieur des 12 milles, voire des 3 milles, et caractérise ce que l'on nomme la petite pêche. L'ensemble des moins de 16 mètres, qui inclut aussi 150 navires mesurant de 12 à 16 mètres, totalise ainsi 895 bateaux que l'on peut comparer à la quasi totalité des navires britanniques de Manche orientale, exceptées quelques grosses unités déjà signalées comme travaillant à la perche.

	Effectif total	L ≤ 12 m	12 < L ≤ 16	L > 16 m
Manche orientale	1062	70,0 %	14,0 %	16,0 %
Nord-Pas de Calais	254	54,3 %	16,5 %	29,2 %
Picardie	47	87,2 %	12,8 %	-
Haute-Normandie	240	67,7 %	15,0 %	18,3 %
Basse-Normandie	521	78,0 %	13,0 %	9,0 %

Tabl. 5 .- Répartition, en pourcentages, des unités artisanales de Manche orientale par façade régionale au 1.1.1988

La prédominance de la pêche artisanale française s'impose en fait beaucoup plus nettement dans la catégorie des plus de 16 mètres, c'est-à-dire des unités de pêche côtière à caractère hauturier, qui participent à l'exploitation, le plus souvent aux chaluts, de toute la Manche orientale et des eaux adjacentes. La France dispose en effet de 167 unités, à comparer à moins de 20 pour la Grande-Bretagne et aux quelques chalutiers à perche belges et hollandais travaillant périodiquement en division VIIId.

Cette prédominance française apparaît donc comme un élément majeur à prendre en compte lorsqu'il s'agira d'établir des mesures de gestion des ressources et des flottilles en Manche. C'est pour mieux connaître ces dernières qu'une analyse typologique, a été réalisée; elle a permis d'identifier parmi ces flottilles les navires pratiquant les arts traînants ou les arts dormants. Les tableaux 7 à 10, établis par façade régionale, montrent d'ores et déjà qu'elles ne sont pas toutes concernées de manière identique et dans les mêmes proportions; le Nord-Pas de Calais et la Haute-Normandie présentent en effet une proportion élevée de fortes unités alors que la Picardie et la Basse-Normandie ont, comparativement, un grand nombre de petites unités.

LONGUEUR (m)	< 8	8 < L < 12	12 < L < 16	16 < L < 18	18 < L < 24	> 24	TOTAL
Effectif	344	401	150	45	106	16	1062
Long.moy.(m)	6.7	9.9	14.1	17.0	20.7	26.7	11.1
Puis.moy.(KW)	30	97	167	266	375	484	126
Jauge moy.(tjb)	3	9	25	44	67	135	19
Puis.tot.(KW)	10320	38897	25050	11970	39750	7744	133731
Jauge tot.(tjb)	1032	3609	3750	1980	7102	2160	19633
Age <5	113	63	12	9	28	8	233
5 < Age <10	77	51	26	7	29	-	190
10 < Age <15	51	71	20	5	20	2	169
15 < Age <20	39	90	33	8	8	1	179
Age >20	64	126	59	16	21	5	291
Age moyen	12	16	18	16	11	13	15

Tabl.6.- Manche orientale : Effectifs et caractéristiques techniques de la flotte française de pêche artisanale au 01.01.1988 (de la frontière belge à Cherbourg).

LONGUEUR (m)	< 8	8 < L < 12	12 < L < 16	16 < L < 18	18 < L < 24	> 24	TOTAL
Effectif	44	94	42	14	54	6	254
Long.moy.(m)	5.9	10.0	13.8	17.1	20.5	26.6	12.9
Puis.moy.(KW)	30	94	137	274	376	538	170
Jauge moy.(tjb)	3	9	22	42	57	131	25
Puis.tot.(KW)	1316	8844	5759	3832	20278	3228	43257
Jauge tot.(tjb)	154	869	912	590	3105	789	6417
Age < 5	10	19	3	1	15	3	51
5 < Age < 10	23	16	6	5	12	-	62
10 < Age < 15	3	15	3	1	10	2	34
15 < Age < 20	5	22	6	4	7	1	45
Age > 20	3	22	24	3	10	-	62
Age moyen	9	14	21	15	12	9	14

Tabl. 7.- Effectifs et caractéristiques techniques de la flotte artisanale de la région Nord-Pas de Calais au 1.1.1988.

LONGUEUR (m)	< 8	8 < L < 12	12 < L < 16	16 < L < 18	18 < L < 24	> 24	TOTAL
Effectif	12	29	6	-	-	-	47
Long.moy.(m)	6.9	9.9	13.9	-	-	-	9.7
Puis.moy.(KW)	31	88	129	-	-	-	79
Jauge moy.(tjb)	4	11	24	-	-	-	11
Puis.tot.(KW)	367	2550	775	-	-	-	3692
Jauge tot.(tjb)	53	307	141	-	-	-	501
Age < 5	1	4	-	-	-	-	5
5 < Age < 10	2	7	2	-	-	-	11
10 < Age < 15	4	7	2	-	-	-	13
15 < Age < 20	2	6	2	-	-	-	10
Age > 20	3	5	-	-	-	-	8
Age moyen	14	12	13	-	-	-	13

Tabl. 8.- Effectifs et caractéristiques techniques de la flotte artisanale de la région Picardie au 1.1.1988.

LONGUEUR (m)	< 8	8 < L < 12	12 < L < 16	16 < L < 18	18 < L < 24	> 24	TOTAL
Effectif	68	92	36	18	22	4	240
Long. moy. (m)	7.0	9.6	14.5	17.1	20.6	25.7	11.5
Puis. moy. (KW)	39	97	191	278	354	460	138
Jauge moy. (tjb)	4	9	29	47	65	123	20
Puis. tot. (KW)	2685	8920	6863	5003	7787	1841	33099
Jauge tot. (tjb)	251	788	1032	848	1425	490	4835
Age < 5	38	26	4	5	7	4	84
5 < Age < 10	8	9	11	2	6	-	36
10 < Age < 15	6	9	6	3	6	-	30
15 < Age < 20	6	12	5	2	1	-	26
Age > 20	10	36	10	6	2	-	64
Age moyen	9	17	15	14	9	2	13

Tabl. 9.- Effectifs et caractéristiques techniques de la flotte artisanale de la région Haute Normandie au 1.1.1988

LONGUEUR (m)	< 8	8 < L < 12	12 < L < 16	16 < L < 18	18 < L < 24	> 24	TOTAL
Effectif	220	186	66	13	30	6	521
Long. moy. (m)	6.8	10.0	14.1	16.6	21.2	27.4	10.2
Puis. moy. (KW)	27	100	179	241	391	449	104
Jauge moy. (tjb)	3	9	25	40	86	156	16
Puis. tot. (KW)	5994	18621	11806	3127	11720	2694	53962
Jauge tot. (tjb)	731	1724	1663	520	2586	937	8161
Age < 5	64	14	5	3	6	1	93
5 < Age < 10	44	19	7	0	11	-	81
10 < Age < 15	38	40	9	1	4	-	92
15 < Age < 20	26	50	20	2	-	-	98
Age > 20	48	63	25	7	9	5	157
Age moyen	13	18	19	20	13	22	16

Tabl. 10.- Effectifs et caractéristiques techniques de la flotte artisanale de la région Basse-Normandie au 1.1.1988 (de Honfleur à Cherbourg)

2.- LES METIERS DE PECHE ARTISANALE DES PORTS DE MANCHE ORIENTALE

2.1 Objectif et méthode

Une analyse typologique de flottilles complexes est une première étape vers:

- * **la définition de pêcheries unitaires**, c'est-à-dire d'ensembles d'exploitation, mais aussi d'évaluation et de gestion, réunissant les signes d'une homogénéité et d'une autonomie forte vis-à-vis d'autres ensembles, les limites entre pêcheries pouvant être fixées aux lieux d'interaction minimale;
- * **l'analyse des interactions entre pêcheries** afin d'analyser les conditions d'une meilleure cohabitation des métiers compte-tenu des objectifs des politiques communautaires, nationales et régionales de pêche.

Les informations nécessaires à la compréhension du fonctionnement de plus d'un millier de navires de toutes tailles n'existent pas sous forme directement accessible et synthétique. Le Centre Administratif des Affaires Maritimes (CAAM), dispose de fichiers sur les caractéristiques techniques des navires qu'il s'est avéré nécessaire d'actualiser ou de compléter par enquêtes pour constituer, à partir de 1985, un fichier IFREMER des navires actifs, tendant vers l'exhaustivité et présentant les rubriques suivantes :

- quartier, nom, numéro,
- longueur, jauge, puissance, année de lancement,
- type de pêche, type de navire, port et station d'exploitation.

Ces mêmes enquêtes auprès des professionnels ont abouti à la constitution, par navire, d'un fichier des calendriers d'activités de pêche dans lequel se trouvent codés, conformément aux normes utilisées par les CRTS :

- le ou les métiers pratiqués, l'espèce ou groupe d'espèces-cibles (une ligne par couple engin/espèce) ;
- l'indication, en code 0/1, des mois d'activité par métier ;
- les zones d'activités, codées en distance par rapport à la côte.

Un fichier de base regroupant toutes les informations utiles à une typologie globale des bateaux au travers de leurs métiers et activités a été établi depuis 1985, et donc pour l'année 1987 retenue pour l'analyse.

Divers traitements statistiques ont été appliqués à ces données en vue de réaliser une typologie des flottilles, au sens de "science de l'élaboration des types, facilitant l'analyse d'une réalité complexe et sa classification" (Robert). La typologie réalisée pour

l'année 1987 porte sur 1 048 unités pour lesquelles les données nécessaires sur l'activité était accessible.parmi les 1 062 recensés comme actifs.

2.2 Types de navires pratiquant les arts trainants

La première étape de cette étude a consisté à trier les navires ayant effectivement pratiqué un art trainant sur une période d'au moins deux mois au cours de l'année 1987. Parmi les 582 bateaux répondant à cette condition, soit 55 % des 1 048 navires recensés actifs, l'analyse typologique a mis en évidence divers groupes de navires, appartenant éventuellement à des ports différents, mais présentant tous une forte convergence dans leurs activités de chalutage (Tabl. 11).

Les colonnes de ce tableau donnent par métier, ou groupes de métiers, diverses informations caractérisant chaque classe et sa représentation géographique. Nous avons retenu :

- l'effectif des navires par métier ;
- l'âge moyen de la classe ;
- la longueur et la puissance moyenne (et écart type) de chaque classe de navires
- le nombre de navires par port, ou groupe de ports, (ex. : baie de Somme, baie de Seine) pratiquant ce métier ;
- les espèces-cibles majeures par métier dominant.

Le classement des métiers, exposé ici par ligne, représente le résultat essentiel de l'analyse typologique, cette dernière ayant permis d'ordonner en 8 métiers dominants plus de 90 couples originaux d'engin/espèce-cible résultant des enquêtes de terrain. Chacun de ces métiers a ensuite été subdivisé en raison soit de :

- l'importance décroissante du métier dominant dans les calendriers d'activité ;
- la forte différence des caractéristiques techniques entre deux groupes ayant pourtant des calendriers similaires (ex : chalut à perche, chalut de fond à "divers").

Les caractéristiques des principaux groupes liés par un même métier dominant sont examinées ci-dessous. Des regroupements intéressants peuvent être également faits verticalement par port, groupes de ports, façades maritimes ou régionales,...

* Le chalutage des poissons plats

a pêche aux arts traînants des poissons plats est pratiquée à divers degrés de spécialisation par 163 navires travaillant soit au chalut de fond classique, parfois nommé chalut de fond à plats (112 unités), au chalut à perche à tangons (21) ou au chalut à dents (30). Les activités complémentaires de ces navires sont, le plus souvent, des formes de chalutage de fond dirigées sur d'autres espèces que les poissons plats, 17 unités recherchant saisonnièrement la crevette grise.

Les espèces les plus recherchées sont la sole pour sa valeur marchande et l'ensemble plie-limande en raison de leur abondance ou de marchés particuliers.

Les secteurs littoraux où se trouve concentré l'essentiel des 163 bateaux considérés sont :

- . l'estuaire de la Seine, Le Havre, Honfleur, Trouville, Ouistreham ;
- . Saint-Vaast-la-Hougue et Barfleur ;
- . la baie de Somme et le Tréport, où s'utilise largement un engin non réglementaire, le "chalut à dents".

Il s'agit en grande majorité d'unités de plus de 15 ans, petites à moyennes, pratiquant une pêche très côtière.

* Le chalutage de fond des gadidés

'analyse a permis de dénombrer 121 unités plus particulièrement spécialisées dans l'exploitation des gadidés (merlan, cabillaud, tacaud et localement lieu jaune). Elles travaillent le plus souvent au chalut de fond à grande ouverture verticale, complétant leur exploitation par du chalutage pélagique dirigé vers du "poisson bleu" souvent capturé avec des gadidés.

Ce métier regroupe une grande partie des plus gros navires artisans de Manche orientale, soit 79 unités de plus de 20 mètres en moyenne, basées principalement à Boulogne (46) et à Dieppe-Le Tréport (26). Ces deux groupes fréquentent le plus souvent la division IVc 4 (de la mer du Nord) ou les eaux britanniques.

Un autre groupe de 20 navires recensés de Calais à Barfleur, caractéristiques inférieures, pratiquent cependant, dans la division VIId, les mêmes formes d'exploitation.

Enfin, un dernier ensemble de 22 navires, plus vieux et de caractéristiques plus modestes, apparaît dans l'estuaire de la Seine ; leur activité côtière orientée sur le merlan est complétée saisonnièrement par du chalut de fond dirigé vers le maquereau.

* Le chalutage en boeuf

Réalisé par des couples de bateaux, ce métier utilise les chaluts de type pélagique pour une pêche essentiellement dirigée vers les poissons bleus (hareng et maquereau), mais qui permet de plus en plus de captures de gadidés. Ce type d'activité reste une spécialité concernant peu de navires, et d'autant moins que la plupart des unités récentes sont suffisamment puissantes pour préférer travailler seules.

* Le chalutage de fond au "divers"

On dénombre 48 navires caractérisés par l'utilisation du chalut de fond pour la pêche d'espèces très variées, intitulées "divers" (lieu jaune, grondins, squales, céphalopodes, raies,...), et de manière quasiment exclusive.

Les flottilles les plus représentatives de ce métier se trouvent dans les ports de Basse-Normandie de Port-en-Bessin (16) et Cherbourg (14). Ces unités mesurant en moyenne 22 mètres fréquentent surtout la Manche occidentale (division VIIe). Ces navires ont une taille moyenne de 22 mètres.

Cette forme d'exploitation est également exercée en Manche orientale par 18 unités de taille plus modeste et que l'on rencontre notamment à Boulogne (6), à Port-en-Bessin et Grandcamp (9).

* Le chalutage de la crevette

Ce métier, exclusif pour 56 unités généralement très âgées (moyenne de 26 ans), n'est qu'une activité saisonnière pour 25 autres bateaux qui pratiquent en complément le chalut de fond.

Ces 25 derniers bateaux, armés surtout dans les ports de l'estuaire de la Seine (14) et en baie de Somme (7), sont de petites unités également très âgées, présentant une faible flexibilité technique et géographique.

* La drague à coquille Saint-Jacques

Ce métier est essentiel pour 35 unités de Dieppe et de Port-en-Bessin/Grandcamp qui y consacrent plus de la moitié de leur calendrier annuel d'activités; la saison de la coquille s'étale d'octobre à avril en Manche orientale. Il s'agit, pour la plupart, de chalutiers classiques, robustes et assez puissants (200 KW) pouvant pratiquer le chalutage même si la drague à coquille Saint-Jacques fut longtemps leur métier traditionnel et fondamental au détriment de la pratique d'autres activités.

Par ailleurs, 101 unités, réparties en baie de Seine et plus particulièrement sur Grandcamp/Port-en-Bessin, pratiquent aussi la drague à coquille, mais accessoirement, et travaillent à plus de 60 % de leur temps au chalut de fond (poissons plats, merlan, divers). Cette distribution des activités vient du fait que l'exploitation de la coquille Saint-Jacques est strictement réglementée dans cette baie et que les caractéristiques techniques limitées de ces navires ne leur permettent pas ou peu de franchir la ligne Barfleur-Antifer au-delà de laquelle l'exploitation de la coquille peut se prolonger.

2.3 Type de navires pratiquant les arts dormants

On distingue sous cette dénomination commune plusieurs activités de pêche inégalement homogène:

- les filets calés : trémail et filets droits,
- les casiers, essentiellement dirigés vers les grands crustacés,
- les lignes, soit de traîne, soit verticales,
- les palangres, le plus souvent de fond.

A cela, on peut ajouter, par souci d'exhaustivité, deux autres activités : les nasses ou "verveux" et le râteau à moules. Les nasses, localement utilisées en estuaire de Seine, constituent un métier à part entière qui se doit d'être signalé même s'il n'est pas destiné à être pris en compte dans une évaluation ultérieure de l'effort de pêche. Le râteau à moules, quant à lui, est un métier ancien utilisant à partir de doris des râteaux destinés à gratter et arracher les grappes de moules des gisements naturels en eau très côtière. Ce métier est encore assez répandu mais strictement limité à la Basse-Normandie ; nous ne reviendrons cependant pas sur l'activité de ces 47 unités dans la typologie des métiers les plus représentatifs des arts dormants de la Manche orientale.

Pour cette typologie, le procédé de classification a abouti, comme pour les arts trainants, à un tableau synthétique (Tabl. 12) des métiers, caractéristiques des flottilles, ports d'exploitation et espèces-cibles concernées. On peut se reporter à l'annexe du tableau 11 pour la désignation des noms de ports ou zones littorales.

*** Les filets calés**

Ce métier est largement représenté en Manche orientale puisque 197 bateaux le pratiquent de façon unique, 48 unités en complément d'autres engins dormants et 20 en alternance avec des arts traînants.

Les unités ne pratiquant que des arts dormants, soit 245, sont en général de caractéristiques modestes avec une puissance ne dépassant pas les 75 KW pour une longueur inférieure à 10 m. Par contre, il faut remarquer qu'il s'agit de flottilles relativement jeunes, l'âge moyen allant de 7 à 15 ans.

Le groupe composé de 20 unités, pratiquant aussi soit le chalut, soit la drague à coquilles, présente des caractéristiques techniques moyennes plus fortes, dépassant les 10 mètres et les 100 KW.

Ces flottilles de fileyeurs constituent un métier majeur dans la petite pêche et sont à la base de l'animation socio-économique de la bande côtière. Elles sont présentes tout au long de la côte de Manche orientale, liées à des ports ou à des plages d'échouage. Les principales composantes de cette activité sont recensées dans le quartier de Boulogne (87 unités) et celui de Dieppe (65 unités).

Les espèces-cibles prédominantes sont, selon les zones et les saisons, la sole, la plie et le cabillaud. On observe également depuis peu une certaine tendance à la spécialisation de ce métier vers des espèces à forte valeur telles que le bar ou le turbot.

*** Les casiers à gros crustacés**

Cette activité est pratiquée en Manche orientale par 103 unités ; 54 l'exercent de manière exclusive, 57 en complément avec d'autres arts dormants et 2 avec la drague à coquille.

Hormis les deux unités pratiquant périodiquement les arts traînants, ce sont de petits bateaux mesurant entre 6,5 et 8,5 mètres, d'une puissance inférieure à 55 KW et souvent âgés de plus de 15 sinon 20 ans.

Ce métier est surtout représenté en Basse-Normandie, les ports les plus importants étant situés dans le Cotentin-nord, de Saint-Vaast à Cherbourg (78 unités sur 103).

Les principales espèces-cibles sont le tourteau, l'araignée et le homard pour les exclusifs, les autres complétant par sole, plie, cabillaud, lieu jaune, bar pour les fileyeurs et par lieu, maquereau, bar et squales pour les ligneurs.

* Lignes de traîne ou verticales

24 bateaux de l'est du Cotentin utilisent les lignes de traîne ou verticales pour exploiter trois espèces qui s'y prêtent particulièrement bien : le maquereau, le bar et le lieu jaune.

Il s'agit de petits artisans utilisant le plus souvent une embarcation traditionnelle, le doris, qui mesure en moyenne 7 mètres pour une puissance de 30 KW.

On doit signaler l'existence dans ce type de pêche d'une forte concurrence dite sportive ou de loisirs.

* Les palangres

Les palangres, ou lignes de fond, sont pratiquées par 14 unités généralement spécialisées dans la pêche des congres, raies et squales, ou ne faisant que très saisonnièrement de la drague à coquille Saint-Jacques pour les plus fortes.

On rencontre dans ce métier plusieurs types d'exploitation, allant de l'unité de petite pêche dans les eaux très côtières aux unités hauturières (8 bateaux) travaillant au sud de l'Angleterre, en Manche occidentale et même pour certaines dans le canal de Bristol.

TABLEAUX 11 et 12

Liste de correspondance entre codes et noms de port ou groupes de ports (codification différent, par souci de transparence, de celle employée par le CRTS) :

DK	Dunkerque
GFP	Grand-Fort-Philippe
CA	Calais
BL	Boulogne-sur-Mer
ET	Etaples
SOM	baie de Somme : Le Crotoy, Saint-Valéry-sur-Somme, Le Hourdel
LT	Le Tréport
DP	Dieppe
FC	Fécamp
LH	Le Havre
Seine	Estuaire de la Seine, par extension : Honfleur, Trouville, Dives, Ouistreham, Courseulles
PB-GC	Port-en-Bessin, Grandcamp
SV-B	Saint-Vaast-la-Hougue, Barfleur
CH	Cherbourg et petits ports du nord-Cotentin

NATURE DES ACTIVITES	CARACTERISTIQUES PLOTTILLES					PORTS D'EXPLOITATION												
	Effectif total	Age	Longueur L m	Puiss. P(kw)	Ø d	DK	GFP	CA	BL	ET	SOM	LT	DP	FC	LH	Seine	P-B +GC	S-V B
C. DE FOND P. PLATS (CFPP)																		
CFPP 100 %	9	19	8.9 2.3	74	20													
CFPP 40 à 80 %	39	21	10.9 1.9	101	43		10		2				11	3	12	2	2	1
CFPP 60 %	17	18	9.8 1.3	96	35									1	16			
CFPP 80 %	47	18	10 1.8	104	47		2							4	30	7	7	4
C. perche 50-100 % + divers C. gadidés	13	17	14.1 2.2	186	77										1		12	
	8	16	24.8 3.6	474	149	8												
Drague 40 à 80 % + divers chaluts	30	12	12 2.9	131	63				2	18	10							
Sous-total	163																	
C. DE FOND GADIDES (CFG)																		
CFG 50-80 %	74	8	20.0 2.1	373	86													
+ C.fond à divers	5	2	25.3 1.6	456	31													
CFG 40 %	5	2	25.3 1.6	456	31													
CFG 10-80 %	20	15	14.2 3.0	189	88													
+ C.fond à divers	22	26	12.9 2.0	156	42													
Sous-total	121																	
C. EN BOEUF																		
Sous-total	6	19	20.7 1.3	297	71													
C. DE FOND A DIVERS (CFDP)																		
CFDP 50-100 %	30	16	22.2 2.3	395	72													
	11	11	17.2 2.7	293	86													
	7	16	11.4 2.8	108	50													
Sous-total	48																	
C. A CREVETTE																		
c. crev. 100 %	56	26	8.5 1.2	61	29													
c. crev. 50 à 80 % - div. chalut 20 %	25	20	9.9 1.2	87	31	1	1											
c. crev. 50 % Autres métiers 50 % hors chalut	17	13	9.9 2.7	94	54	1												
Sous-total	98																	
DRAGUE A COUILLLES																		
Dr coquille 100 %	9	19	25.4 3.5	206	85													
Dr coquille 50-80 % + divers CF	36	16	15.1 2.3	206	67													
Dr coquille 20-40 % + divers CF	101	19	11.8 2.8	140	73													
Sous-total	146																	
TOTAUX	582								14	13	2	34	21	14	26	93	51	41

Tabl. 11.- Typologie des navires ayant pratiqué des arts trainants en 1987 en Manche orientale.

NATURE DES ACTIVITES	CARACTERISTIQUES FLOTTLLES				PORTS D'EXPLOITATION																		
	Effectif total	Age	Longueur L m	Puissance P(kw) o	DK	GFP	CA	BL	ET	SOM	LT	DP	FC	LH	Seine	P-B +CC	S-V B	CH					
FILETS CALES																							
Filets cales 100%	197	11	8.9 2.3	75 55	17	1	19	48	20		6	41	22	17	24	2							
Filets cales 70-80% + autres a.dormants	40	7	6.9 2.6	50 55						3	9	8											
Filets cales 60% + Lignes	8	15	6.9 1.0	22 15								1					8						
Filets cales 70-80% + Coquille St Jacq	4	10	10.6 2.7	122 39							1	3				3							
Filets cales 50-80% + divers CF	5	19	11.3 2.3	113 63							1	1											
Filets cales 30-50% + divers CF	11	10	10.8 2.0	118 38																			
Sous-total	265																						
CASIERS Grands Crustacés																							
Casiers 100% gros crustacés	54	18	8.3 2.6	53 44										9	2	4	13	20					
C. gros crustacés + C. bouquet	2	15	8.0 0.0	40 4										2	3	6	3						
C. gros crustacés + Filets poissons	18	12	7.8 3.0	34 36										1	1	1	1						
C. gros crustacés + Filets + Lignes	2	31	7.6 0.4	17 5										1	8	7							
C. gros crustacés + Lignes	16	21	6.8 0.9	24 13										3	6								
C. gros crustacés + Palangres	9	20	8.1 1.9	38 35										2									
C. gros crustacés + Coquille St Jacq.	2	11	10.9 1.1	151 20																			
Sous-total	103																						
LIGNES (traines, verticales)																							
Lignes 100%	24	21	7.0 0.8	33 23										1	1	15	7						
PALANGRES																							
Palangre (petite pêche) 100%	2	16	7.7 0.1	18 4												2							
Palangre (pêche cotière) 100%	3	13	25.3 9.5	395 106												3							
Palangre 70% + Coquille St Jacq. 30%	4	21	9.4 0.8	71 20												2							
Palangre 90% + Coquille St Jacq. 10%	5	20	15.3 1.2	204 58												5							
Sous-total	14																						
NASSES																							
Nasses 100%	13	9	5.2 0.9	29 11							Itamis			12									
TOTAUX	419										17	2	19	72	9	10	55	30	28	42	11	65	57
RATEAU A MOULES																							
Rateau à moules 80-100%	47	7	6.5 0.6	18 18											31	16							
TOTAUX	47														31	16							

Tabl. 12.- Typologie des navires ayant pratiqué des arts dormants en 1987 en Manche orientale.

CHAPITRE III

APPORTS ET ETAT DES PRINCIPALES RESSOURCES

L'évaluation des apports des différents ports, métiers et flottilles peut être suivie depuis 1985, à partir des statistiques de débarquements établies par le Centre Régional de Traitement des Statistiques (CRTS) de Boulogne-sur-Mer qui a la responsabilité administrative du littoral s'étendant de la frontière belge à Cherbourg, c'est-à-dire de l'ensemble de la Manche orientale. Ces données constituent la base statistique la plus homogène et la plus détaillée actuellement disponible, même si cet outil de collecte et de traitement d'informations reste perfectible particulièrement dans le domaine des résultats de la petite pêche.

Dans l'étude qui suit, on distingue pour cette dernière raison, mais aussi du fait de problèmes différents, les résultats concernant la pêche côtière (code 040) de ceux de la petite pêche (code 050). Il faut rappeler que cette distinction entre 040 et 050, utilisée par le Service des Affaires Maritimes et le CRTS en fonction de critères administratifs, ne coïncide qu'imparfairement avec certains critères plus halieutiques utilisés par l'IFREMER lors de ses enquêtes sur les activités des flottilles. Pour la présente analyse, cette superposition reste néanmoins possible, en se référant aux définitions suivantes :

- "**pêche côtière**", (code national 040) pour les unités les plus importantes travaillant par marées de 24 à 96 heures, disposant d'une puissance de 100 à 500 KW, mesurant le plus souvent de 11 à 25 mètres et de jauge inférieure à 100 tonneaux, dont le patron est réputé embarqué et l'équipage rémunéré à la part ;
- "**petite pêche**", (code national 050) pour les unités artisanales ayant des caractéristiques, en moyenne, plus modestes et pratiquant des sorties inférieures à 24 heures.

L'analyse repose sur les données des neuf criées de Manche orientale qui drainent l'essentiel des apports de ce secteur, à savoir : Dunkerque, Grand-Fort-Philippe, Boulogne, Dieppe, Fécamp, Honfleur, Port-en-Bessin, Grandcamp et Cherbourg.

La précision et l'homogénéité de ces données s'avèrent satisfaisantes en 1988, sauf pour le port de Dieppe dont les seules données disponibles sont pour l'instant celles de 1986, données parmi lesquelles on doit signaler l'absence de l'essentiel des apports de coquille Saint-Jacques (en moyenne 2 000 tonnes par an) qui ne transitent pas par la criée dans ce port. Enfin, les données relatives à la petite pêche du nord-est du Cotentin, et qui sont agrégés en tant qu'apports de Cherbourg, proviennent essentiellement de Saint-Vaast et de Barfleur.

Par ce réseau de collecte et de traitement, il a été possible d'accéder aux débarquements, en poids et en valeur, déclarés dans chacun de ces neuf ports, par espèce, par catégorie d'engins de pêche et par type de navire. Ces données permettent d'évaluer :

- la part, en valeur et en poids, pour chaque port, des débarquements provenant de l'ensemble des métiers utilisant des arts dormants d'une part, et des arts traînants d'autre part ;
- la ventilation des espèces prédominantes, en valeur et en poids, pêchées par ces ensembles de métiers ;
- le degré de dépendance des flottilles des principaux ports vis-à-vis de ces espèces prédominantes.

Cette analyse statistique est complétée (Annexes p.107 à 118) par des fiches techniques donnant pour les principales espèces :

- des notions sur leur biologie ;
- un diagnostic sur leur niveau d'exploitation ;
- les recommandations proposées par les groupes de travail du CIEM.

1.- DEBARQUEMENTS PAR PORT, EN VALEUR ET EN POIDS, DES DIFFERENTS METIERS TRAINANTS ET DORMANTS.

Dans le répertoire des engins de pêche utilisé par le CRTS, les divers métiers exercés en Manche orientale ont été regroupés selon leur appartenance aux groupes d'engins soit dormants, soit traînants. Dans les tableaux à suivre, nous identifions les engins par les codes suivants :

Arts dormants

(divers engins sont parfois liés au sein d'un même métier)

- (052), filets + casiers
- (053), filets + palangres
- (085), drague + filets
- (092), chalut + casiers
- (095), filets + chaluts
- (216), casiers
- (242), casiers à grands crustacés
- (245), casiers à buccins
- (310), ligne de traîne
- (321), palangre de fond
- (322), palangre flottante
- (511), filet droit
- (512), trémail
- (519), divers filets
- (520), filet dérivant
- (725), filet tournant coulissant

Arts traînantes

- (098), chalut + drague
- (920), chalut à perche, orienté sur les poissons plats,
- (931), chalut de fond à un navire,
- (932), chalut pélagique (un navire)
- (939), plusieurs chaluts présents à bord, chaluts de fond et pélagiques
- (941), chalut de fond à 2 navires (en boeuf),
- (942), chalut pélagique (2 navires)
- (949), plusieurs chaluts (2 navires)
- (814), drague à dents (coquille Saint-Jacques et poissons plats enregistrés sous le même code-engin par le CRTS. La nature des débarquements permet cependant de définir le (814) à Boulogne et Dieppe comme une drague à poissons plats alors qu'il s'agit surtout de coquille Saint-Jacques dans les autres ports).

1.1 Examen des débarquements de la pêche côtière (code 040)

*** Analyse des quantités débarquées (Tabl. 13)**

Les arts traînents prédominent très largement dans les débarquements avec 96 % (61 930 tonnes), contre 4 % (2 463 tonnes) seulement pour les arts dormants. Seuls, les apports de Cherbourg conservent aux arts dormants (palangre de fond), bien représentés en pêche côtière, une contribution non négligeable.

Parmi les arts traînents, le chalutage de fond domine fortement avec 77 % des apports de la pêche côtière, soit 49 365 sur 64 393 tonnes.

Les ports, où ces arts traînents sont le mieux représentés, sont Boulogne, avec 48 % du total débarqué par la pêche côtière, Port-en-Bessin (18 %), Dieppe (16 %), Cherbourg (10 %).

*** Analyse des valeurs débarquées (Tabl. 14)**

On retrouve ici la même prédominance des arts traînents avec 96 % de la valeur totale débarquée par la pêche côtière. Le chalutage de fond représente, comme dans les débarquements en poids, 78 % de la valeur globale débarquée, mais aussi 82 % du total "arts traînants".

Le classement des ports en fonction des débarquements est identique à celui établi selon les quantités, mais dans des proportions parfois différentes puisque Boulogne ne représente que 41 % de la valeur débarquée contre 48 % en quantité. Ceci est dû au faible prix de certaines espèces prédominantes dans ce port, alors que Port-en-Bessin, par contre, voit sa contribution atteindre 21 % en valeur contre 18 % en quantité.

1.2 Commentaires sur les débarquements de la petite pêche (code 050)

*** Analyse des quantités débarquées (Tabl. 15)**

On constate un certain équilibre entre les quantités débarquées par les arts dormants (5 321 tonnes, soit 44 %) et les arts traînents (6 893 tonnes, soit 56 %), malgré quelques dominantes selon les ports.

Parmi les métiers représentés (28), trois occupent une place prédominante en contribuant pour 78 % aux apports globaux :

- . le chalut de fond 5 042 tonnes, 41 % du total
- . le filet droit 2 809 tonnes, 23 % du total
- . le trémail 1 711 tonnes, 14 % du total

4

Codes	Engins	DUNKERQUE	GRAND FORT PHIL	BOULOGNE	DIEPPE	FECAMP	HONFLEUR	PORT EN BESSIN	GRANDCAMP	CHERBOURG
053	Filets + palangres			12	2,2	8	10,7			
095	Filets + chaluts			18	3,2	8	10,7			
321	Palangre de fond									
322	Palangre flottante									
511	Filet droit			463	83,3	14	18,7	12	60,0	
512	Tramail			52	9,4	32	42,7			
519	Divers filets			11	2,0	11	14,7	8	40,0	
520	Filet dérivant				2	2,7				
	TOTAL			556		75		20		
				23%		3%		1%		
								-		
									23	
									47	
										1742
										2462
										100%

Codes	Engins	DUNKERQUE	GRAND FORT PHIL	BOULOGNE	DIEPPE	FECAMP	HONFLEUR	PORT EN BESSIN	GRANDCAMP	CHERBOURG
098	Chalut + drague			3	26	.3				
814	Drague à armature à dents			270	.9	.6				
920	Chalut à perche	1217	68,7	32	.1	.6				
931	Chalut de fond (1 nav.)	415	23,4	7	100,0	9122	90,6	53	3,0	
932	Chalut pélagique (1 nav.)	37	2,1	22001	73,6	1297	73,4	15	83,3	
939	Plusieurs chaluts (1 nav.)	102	5,8	1939	6,5	364	20,6			
941	Chalut de fond (2 nav.)			1567	5,2	54	3,1			
942	Chalut pélagique (2 nav.)			4076	13,6					
949	Plusieurs chaluts (2 nav.)			18	.1					
	TOTAL			29906		10071		1768		
				48%		16%		3%		
								18		
									11183	
									1048	
										6158
										61930
										100%

Tabl. 13.- Quantité débarquée (en tonnes) par engins pour les artisans (040) de pêche côtière durant l'année 1988.

Codes	Engins	DUNKERQUE	GRAND FORT PHIL	BOULOGNE	DIEPPE	FECAMP	HONFLEUR	PORT EN BESSIN	GRANDCAMP	CHERBOURG
053	Filets + palangres			143 2,1	97 6,0					
095	Filets + chaluts			232 3,3	97 6,0					
321	Palangre de fond									
322	Palangre flottante									
511	Fillet droit			5128 73,8	196 12,0	6 100,0				
512	Tramail			1252 18,0	1029 63,2					
519	Divers filets			195 2,8	198 12,2					
520	Fillet dérivant				10 ,6					
TOTAL		-	-	6950	1627	6	-	668	705	13664
				29%	7%			3%	3%	58%

23620

100%

Codes	Engins	DUNKERQUE	GRAND FORT PHIL	BOULOGNE	DIEPPE	FECAMP	HONFLEUR	PORT EN BESSIN	GRANDCAMP	CHERBOURG
098	Chalut + drague			62	341 ,4					
814	Drague à armature à dents	16880 78,5		6224 2,9	1562 1,9	386 3,7				
920	Chalut à perche	3369 15,7	67	801 ,4	1307 1,6					
931	Chalut de fond (1 nav.)	227 1,1	100,0	177712 83,7	73039 91,2	9693 93,8	324 91,3	6661 6,2	14979 80,6	
932	Chalut pélagique (1 nav.)	1034 4,8		4275 2,0	2773 3,5	13 ,1		98808 92,6	3609 19,4	52443 83,9
939	Plusieurs chaluts (1 nav.)			8523 4,0	1096 1,4	247 2,4	31 8,7	374 ,4	462 ,7	
941	Chalut de fond (2 nav.)			14703 6,9				246 ,2		
942	Chalut pélagique (2 nav.)			61				591 ,6		
939	Plusieurs chaluts (2 nav.)							18590	3390	5,4
	TOTAL	21510	67	212361	80118	10339	355	106680	18590	62515
		4%		41%	16%	2%		21%	4%	12%

418771

512535

100%

Tabl. 14.- Valeur débarquée (en KF) par engins pour les artisans (040) de pêche côtière durant l'année 1988.

Codes	Engins	DUNKERQUE	GRAND FORT PHIL	BOULOGNE	DIEPPE	FECAMP	HONFLEUR	PORT EN BESSIN	GRANDCAMP	CHERBOURG	
000	Plusieurs engins indéfinis				13	3,8					
052	Fillet + casier				2	.6	1				
053	Fillet + palangre		3	6,1	74	3,0	4	1,2			
085	Drague + filet				3	.9					
092	Chalut + casier			1							
095	Chalut + filet				3	.9					
216	Casier										
242	Casier à grands crustacés										
245	Casier à buccins	3	1,0	3	6,1						
310	Ligne de traîne		3	6,1							
320	Palangre indéterminé			2	4,1	97	4,0	1	.3		
321	Palangre de fond				3	.9					
322	Palangre flottante										
510	Fillet indéterminé										
511	Fillet droit	103	33,3	38	77,6	1780	72,7	83	24,1	578	35,9
512	Travail	203	65,7		381	15,6	143	40,9	846	52,5	
519	Divers filets			99	4,0	16	4,6	182	11,3		
520	Fillet dérivant			15	.6	76	22,0			3	.4
725	Fillet tournant coulissant										5
	TOTAL			109		49		2447		1612	
					6%	1%		46%		30%	
											2809
											1711
											5321
											100%
	arts trainants										
Codes	Engins	DUNKERQUE	GRAND FORT PHIL	BOULOGNE	DIEPPE	FECAMP	HONFLEUR	PORT EN BESSIN	GRANDCAMP	CHERBOURG	
098	Chalut + drague				38	4,3	1	.3			
814	Drague à armature à dents				264	29,6	14	3,9	201	12,0	
920	Chalut à perche	14	9,9			56	6,3	1	.3		
931	Chalut de fond (1 nav.)	34	24,1	532	68,7	1162	89,0	483	54,1	346	95,6
932	Chalut pélagique (1 nav.)		124	16,0	4	.3	4	.4	1466	87,4	
934	Chalut de fond ($M < 20 \text{ mm}$)	93	66,0	13	1,7					292	57,6
030	Plusieurs chaluts (1 nav.)			24	3,1	47	5,3			522	61,1
941	Chalut de fond (2 nav.)			17	2,2					164	43,2
942	Chalut pélagique (2 nav.)			64	8,3					205	53,9
	TOTAL			141		774		1306		362	
					2%	11%		19%		5%	
											5042
											6893
											100%

Tabl. 15.- Quantité débarquée (en tonnes) par engins pour les artisans de petite pêche(050) durant l'année 1988.

Tabl. 16.- Valeur débarquée (en KF) par engins pour les artisans de petite pêche (050) durant l'année 1988.

*** Analyse des valeurs débarquées (Tabl. 16)**

Pour les valeurs débarquées, on observe à nouveau une répartition assez bien équilibrée entre arts traînants et dormants.

Les trois mêmes métiers représentent encore l'essentiel des apports en valeur (73 %), mais avec des importances relatives différentes :

- . le chalut de fond 53 446 KF, 33 % du total
- . le filet droit 30 688 KF, 19 % du total
- . le trémail 33 151 KF, 20,5 % du total

On remarque la supériorité des résultats du trémail (33 151 KF) sur le filet maillant (30 688 KF). Le trémail compense effectivement une évidente infériorité en poids par des prix de vente très nettement supérieurs : 19,4 F/Kg pour le trémail contre 10,9 F/kg pour le filet droit. Par ailleurs, il faut noter que ces deux métiers représentent, en valeur, 85 % des résultats des arts dormants de petite pêche.

Dans un classement des ports, la flottille des fileyeurs de Boulogne (ce quartier incluant Calais et Etaples) représente 45 % de la valeur débarquée par les arts dormants de petite pêche, devant Fécamp (26 %). Aucune véritable prédominance ne ressort par contre au sujet des arts traînants.

Sur un plan plus général, la petite pêche en Manche orientale aura représenté 16 % des quantités globales débarquées en 1988 par l'ensemble des artisans et 23 % de la valeur. Sous-évaluée, cette proportion doit atteindre en fait le quart de la valeur totale des apports des artisans de petite pêche et pêche côtière réunis.

2.- CLASSEMENT DES ESPECES EN QUANTITES ET VALEURS DEBARQUEES

Les espèces principales débarquées ont été classées par port en fonction de leur valeur et poids (Tabl. 17 à 24); elles représentent en moyenne près de 90 % des débarquements totaux de chaque port. Les parts relatives de la pêche côtière (Tabl. 17 à 20) et de la petite pêche (Tabl. 21 à 24) ont été distinguées dans les commentaires suivants.

2.1 Les espèces de la pêche côtière (code 040) aux arts traînants (Tabl. 17, 18)

Les arts traînants travaillant en pêche côtière (code 040) représentent en Manche orientale 82 % des apports en poids et 73 % de la valeur totale débarquée par l'ensemble des artisans et qu'en conséquence, leur rôle est prépondérant.

Dunkerque			Grand Fort Philippe			Boulogne			Dieppe (données 1986)			Fécamp		
		%			%			%			%			%
Plie	780	44,0				Merlan	8 389	28,1	Cabillaud	2 922	29,0	Cabillaud	379	21,4
Cabillaud	350	19,7				Cabillaud	8 041	26,9	Merlan	1 859	18,5	Hareng	347	19,6
Sole	185	10,4				Maquereau	4 844	16,2	Maquereau	1 024	10,2	Maquereau	274	15,5
Merlan	118	6,7				Hareng	2 781	9,3	Tacaud	666	6,6	Merlan	152	8,6
Limande	67	3,8				Plie	1 370	4,6	Plie	467	4,6	Lieu jaune	83	4,7
Maquereau	53	3,0				Chinchard	785	2,6	P.roussette	409	4,1	Tacaud	69	3,9
Seiche	35	2,0				Limande	734	2,5	Limande	394	3,9	Raies	66	3,7
			PAS DE 040			Tacaud	649	2,2	Hareng	385	3,8	P.roussette	58	3,3
						Lieu jaune	555	1,9	Hareng bouclée	356	3,5	Chinchard	54	3,1
						Limande sol	197	.7	G.rouge	255	2,5	Seiche	52	2,9
						Coquilles	172	.6	Calmar	167	1,7			
						G.rouge	161	.5						
						G.perlon	141	.5						
						Seiche	141	.5						
						Calmar	134	.4						
Total esp.	1 588					Total esp.	29 094		Total esp.	9 055		Total esp.	1 534	
SOM %						SOM %			SOM %			SOM %		
TOT 040 TR	1 773					TOT 040 TR	29 906		TOT 040 TR	10 075		TOT 040 TR	1 768	
TOT 040	1 773					TOT 040	30 465		TOT 040	10 153		TOT 040	1 788	

Honfleur			Port en Bessin			Grandcamp			Cherbourg					
		%			%			%			%			
Coquille	14	77,8	Tacaud	1 422	12,7	Coquille	677	64,5	Grondin rouge	1 109	18,0			
Tacaud	1	5,6	Plie	1 109	9,9	Plie	49	4,7	Tacaud	507	8,2			
Cabillaud	1	5,6	Grondin rouge	1 099	9,8	Cabillaud	46	4,4	Cabillaud	502	8,1			
			Lieu jaune	772	6,9	Raies	43	4,1	Griset	447	7,3			
			Seiche	764	6,8	P.roussette	40	3,8	Seiche	411	6,7			
			Merlan	716	6,4	Merlan	40	3,8	Calmar	402	6,5			
			P.roussette	657	5,9	Tacaud	35	3,3	Merlan	373	6,1			
			Cabillaud	629	5,6	Limande	24	2,3	Raies	358	5,8			
			Raies	518	4,6	Gr.rouge	12	1,1	Baudroie	257	4,2			
			Calmar	410	3,7				P.roussette	247	4,0			
			Rouget barbet	394	3,5				Lieu jaune	215	3,5			
			Lingue franche	375	3,4				Lingue fr.	215	3,5			
			Chinchard	307	2,7				Aiguillat	126	2,0			
			Limande	304	2,7				Merlu	120	1,9			
			Coquille	266	2,4				Plie	113	1,8			
			Gr.perlon	248	2,2				Bar	83	1,3			
Total esp.	16		Total esp.	9 990		Total esp.	966		Total esp.	6 160				
SOM %			SOM %			SOM %			SOM %					
TOT 040 TR	18		TOT 040 TR	11 184		TOT 040 TR	1 049		TOT 040 TR	7 903				
TOT 040	18		TOT 040	11 207		TOT 040	1 096		TOT 040					

Tabl. 17.- Classement en poids (T) des apports des principales espèces exploitées aux arts traînants, par port, par les artisans de pêche côtière (040).

Dunkerque	%	Grand Port Philippe	Boulogne	%	Dieppe (données 1986)	%	Fécamp	%
Sole	9 027	42,0	Cabillaud	81 383	38,3	Cabillaud	18 700	23,3
Vie	3 481	16,2	Merlan	57 065	26,9	Merlan	12 516	15,6
Cabillaud	3 654	17,0	Maquereau	13 479	6,3	Rale bouclée	4 636	5,8
Turbot	1 623	7,5	Plie	6 651	3,1	Sole	4 252	5,3
Barbue	838	3,9	Lieu jaune	5 662	2,7	Calmar	3 812	4,8
Merlan	700	3,3	Limande	4 887	2,3	Grondin rouge	3 454	4,3
Limande	452	2,1	Coquilles	4 464	2,1	Bar	2 770	3,5
			Limande sol	4 361	2,1	Limande	2 629	3,3
			Sole	4 355	2,1	P.rousette	2 310	2,9
			Calmar	4 298	2,0	Tacaud	2 128	2,7
			Hareng	4 115	1,9	Lieu jaune	1 932	2,4
			Tacaud	3 321	1,6	Plie	1 871	2,3
			G.rouge	2 525	1,2	Griset	1 794	2,2
			Bar	2 331	1,1	Baudroie	1 630	2,0
			Griset	1 771	.8	Rouget barbet	1 496	1,9
					Seiche	1 356	1,7	
19 775	91,9		Total esp.	200 668		Total esp.	67 286	
21 510			SOM %	94,5		SOM %	84,0	
21 510			TOT 040 TR	212 302		TOT 040 TR	80 096	
			TOT 040	233 813		TOT 040	81 516	
						TOT esp.	10 490	
						SOM %	71,8	
						TOT 040 TR	14 600	
						TOT 040	14 798	

Honfleur	%	Port en Bessin	%	Grandcamp	%	Cherbourg	%	
Coquilles	301	84,8	Calmar	9 969	9,3	Coquilles	14 305	76,9
Sole	10	2,8	Seiche	9 875	9,3	Sole	582	3,1
Cabillaud	10	2,8	Lieu jaune	8 054	7,5	Raie	553	3,0
Turbot	9	2,5	Plie	7 664	7,2	Cabillaud	402	2,2
Calmar	5	1,4	Raie	7 231	6,8	Merlan	380	2,0
			Grondin rouge	6 726	6,3	Turbot	349	1,9
			Coquilles	6 644	6,2	Bar	290	1,6
			Cabillaud	6 405	6,0	Calmar	255	1,4
			Merlan	5 709	5,4	Plie	238	1,3
			Tacaud	5 639	5,3	Barbue	176	.9
			Baudroie	4 291	4,0	Lieu jaune	2 063	3,3
			Lingue franche	3 411	3,2	Tacaud	1 959	3,1
			Nouget barbet	3 142	2,9	Merlu	1 924	3,1
			P.rousette	2 595	2,4	Lingue franche	1 692	2,7
			Sole	2 084	2,0	St Pierre	1 623	2,6
			St Pierre	2 040	1,9	Rouget barbet	1 376	2,2
Total esp.	335		Total esp.	91 479		Aiguillat	1 331	2,1
SOM %	94,4		SOM %	85,7		Total esp.	56 005	
TOT 040 TR	355		TOT 040 TR	106 682		SOM %	89,6	
TOT 040	355		TOT 040	107 350		TOT 040 TR	62 517	
						TOT 040	76 181	

Tabl. 18.- Classement en valeur (KF) des apports des principales espèces exploitées aux arts traînants, par port, par les artisans de pêche côtière (040).

On constate que la diversité des espèces pondéralement importantes est croissante de Dunkerque à Cherbourg, dans les ports où les grosses unités de pêche côtière sont bien représentées : Dunkerque, Boulogne, Dieppe, Port-en-Bessin et Cherbourg.

Dunkerque et Boulogne réalisent plus de 70 % de leur quantité et valeur débarquées avec seulement trois espèces :

- . sole, plie et cabillaud à Dunkerque,
- . merlan, cabillaud, maquereau à Boulogne.

Dieppe, et surtout Port-en-Bessin et Cherbourg, présentent une variété d'espèces supérieure puisque :

Dieppe atteint 73 % de ses apports avec 6 espèces et 72 % de sa valeur avec 10 espèces ;

Port-en-Bessin atteint 72 % de ses apports avec 10 espèces et 73 % de sa valeur avec 11 espèces ;

Cherbourg atteint 70 % de ses apports et 73 % de sa valeur avec 9 espèces.

Bien que l'ordre des espèces entrant parmi les neuf premières de chaque port diffère selon les lieux de débarquement, la liste suivante regroupe les espèces les plus communément rencontrées : cabillaud, merlan, maquereau, plie, hareng, tacaud, grondin rouge, petite roussette, seiche. Les raies, le calmar, la limande et la baudroie interviennent ensuite dans certains ports.

On notera, d'autre part la grande dépendance des unités de pêche côtière de Honfleur et Grandcamp, vis-à-vis de la coquille Saint-Jacques, espèce représentant respectivement 85 et 77 % des valeurs débarquées dans ces deux ports. Notons aussi ici que cette espèce est très importante à Dieppe mais n'est pas prise en compte, comme ceci fut déjà signalé, en raison de son absence dans les statistiques de criée de ce port.

2.2 Les espèces de la pêche côtière (code 040) aux arts dormants (Tabl. 19, 20))

La pêche côtière aux arts dormants ne contribue que pour 3,3 % des apports des artisans et 3,4 % de la valeur. Les métiers pratiqués dans cette catégorie présentent selon les secteurs et ports une certaine spécialisation dans la pêche des gadidés (cabillaud, lieu), des poissons plats (sole, plie) ou des espèces capturées à la palangre (raies, congre, squales).

La pêche côtière aux arts dormants n'est cependant bien représentée qu'à Cherbourg, port où le métier de palangrier est activement pratiqué en pêche côtière.

Dunkerque	%	Grand Fort Philippe	Boulogne	%	Dieppe	%	Fécamp	%
			Cabillaud	412	73,6	Sole	20	25,6
			Lieu jaune	40	7,1	Hareng	19	24,4
			Sole	32	5,7	Plie	13	16,7
			Congre	18	3,2	Cabillaud	11	14,1
			Plie	11	2,0	Maquereau	5	6,4
					Seiche	3	3,8	
PAS DE 040		PAS DE 040	Total esp.	513		Total esp.	71	
			SOM %	91,6		SOM %	91,0	
			TOT 040 DOR	560		TOT 040 DOR	78	
			TOT 040	30 465		TOT 040	1 153	
			Total esp.	17		Total esp.	17	
			SOM %	85,0		SOM %		
			TOT 040 DOR	20		TOT 040 DOR		
			TOT 040	1 288		TOT 040		

Honfleur	%	Port en Bessin	%	Grandcamp	%	Cherbourg	%		
				Congre	8	21,6	Aiguillat	919	52,7
				P.rousette	7	18,9	P.rousette	377	21,6
				Requin ha	6	16,2	Raies	107	6,1
				Cabillaud	5	13,5	Congre	101	5,8
				Lingue fr.	4	10,8	Lingue fr.	78	4,5
				Gr.rousette	4	10,8	Requin ha	78	4,5
PAS DE 040									
			Total esp.	22		Total esp.	34		
			SOM %	91,7		SOM %	91,9		
			TOT 040 DOR	24		TOT 040 DOR	37		
			TOT 040	11 207		TOT 040	1 096		
			Total esp.	1 660		Total esp.	1 660		
			SOM %	95,2		SOM %			
			TOT 040 DOR	1 743		TOT 040 DOR			
			TOT 040	7 903		TOT 040			

Tabl. 19.- Classement en poids (T) des apports des principales espèces exploitées aux arts dormants, par port, par les artisans de pêche côtière (040).

Dunkerque	%	Grand Port Philippe	Boulogne	%	Dieppe (données 1986)	%	Fécamp	%
			Cabillaud	4 442	63,3	Sole	1 065	74,9
			Sole	1 198	17,1	Mareng	112	7,9
			Lieu jaune	442	6,3	Plie	55	3,9
			Congre	241	3,4	Cabillaud	51	3,6
			Turbot	153	2,2	Turbot	35	2,5
					Seiche	28	2,0	
					Maquereau	17	1,2	
					Limande	13	.9	
PAS DE 040		PAS DE 040	Total esp.	6 476	92,4	Total esp.	1 376	96,8
			SOM %			SOM %		
			TOT 040 DOR	7 012		TOT 040 DOR	1 421	
			TOT 040	233 813		TOT 040	81 516	
							Total esp.	183
							SOM %	92,4
							TOT 040 DOR	198
							TOT 040	14 798

CO

Ronfleur	%	Port en Bessin	%	Grandcamp	%	Cherbourg	%	
		Sole	543	81,3	Requin hâ	74	24,7	
		Turbot	43	6,4	Congre	59	19,7	
		Plie	32	4,8	Lingue franche	43	14,3	
		Barbue	13	1,9	Cabillaud	40	13,3	
		Limande	7	1,0	P.roussette	24	8,0	
					Raie	19	6,3	
					G.roussette	16	5,3	
					Bar	14	4,7	
PAS DE 040		Total esp.	638	95,5	Total esp.	289	96,3	
		SOM %			SOM %			
		TOT 040 DOR	668		TOT 040 DOR	300		
		TOT 040	107 350		TOT 040	18 890		
							Total esp.	13 415
							SOM %	98,2
							TOT 040 DOR	13 664
							TOT 040	76 181

Tabl. 20.- Classement en valeur (KF) des apports des principales espèces exploitées aux arts dormants, par port, par les artisans de pêche côtière (040).

2.3 Les espèces de la petite pêche (code 050) aux arts traînants (Tabl. 21, 22)

La petite pêche aux arts traînants représente 9 % du poids et 12,4 % de la valeur des apports totaux des artisans.

Ce type d'activité est particulièrement bien représenté à :

- . Grand-Fort-Philippe 94 % des apports (plie, cabillaud et merlan)
- . Honfleur 99 % des apports (maquereau, plie, coquille)
- . Grandcamp 40 % des apports (coquille, plie, limande)

Dans ces apports, les espèces les plus représentatives sont la plie, la sole, le cabillaud et la limande. Toutefois, en valeur, la sole occupe une place prépondérante, de même que la coquille à Port-en-Bessin et Grandcamp.

2.4 Les espèces de la petite pêche (code 050) aux arts dormants (Tabl. 23, 24)

Les arts dormants représentent 7 % en poids et 11 % en valeur des apports artisans, mais prennent cependant une part importante dans la petite pêche de plusieurs quartiers maritimes :

- . Dunkerque, avec le cabillaud et la sole ;
- . Boulogne, où sont exploitées au filet droit et au trémail cabillaud, sole et plie ;
- . Fécamp avec une forte exploitation aux filets de la plie, de la sole et du cabillaud ;
- . Port-en-Bessin où la sole prend une très bonne place en valeur.

Dunkerque		%	Grand Fort Philippe		%	Boulogne		%	Dieppe (données 1986)		%	Fécamp		%
Plie	57	40,1	Plie	197	25,5	Plie	498	38,2	Plie	230	27,9	Plie	174	48,2
C. grise	47	33,1	Cabillaud	193	24,9	Sole	321	24,6	Sole	185	22,4	Cabillaud	44	12,2
Sole	15	10,6	Merlan	152	19,6	Cabillaud	169	13,0	Cabillaud	166	20,1	Sole	36	10,0
Cabillaud	7	4,9	Sole	68	8,8	Limande	102	7,8	Limande	62	7,5	Limande	32	8,9
Merlan	6	4,2	Anguille	34	4,4	Seiche	79	6,1	Seiche	52	6,3	Raie	15	4,2
Limande	3	2,1	Limande	29	3,7	Merlan	61	4,7	Merlan	48	5,8	Coquilles	12	3,3
			Chinchard	22	2,8	Lieu jaune	17	1,3	Maquereau	14	1,7	Lieu jaune	7	1,9
			Flet	19	2,5				Turbot	13	1,6	Tacaud	7	1,9
Total esp.	135		Total esp.	714		Total esp.	1 247		Total esp.	770		Total esp.	333	
SOM %	95,1		SOM %	92,2		SOM %	95,6		SOM %	93,3		SOM %	92,2	
TOT 050 TR	142		TOT 050 TR	774		TOT 050 TR	1 305		TOT 050 TR	825		TOT 050 TR	361	
TOT 050	449		TOT 050	822		TOT 050	3 753		TOT 050	1 220		TOT 050	1 975	

21

Honfleur		%	Port en Bessin		%	Grandcamp		%	Cherbourg		%
Maquereau	722	43,1	Coquilles	205	40,5	Coquilles	313	36,8	Plie	61	16,1
Plie	277	16,5	Plie	105	20,8	Plie	191	22,4	Raie	59	15,5
Coquilles	170	10,1	Limande	34	6,7	Limande	108	12,7	Sole	54	14,2
Sole	163	9,7	Cabillaud	33	6,5	Sole	38	4,5	P.roussette	46	12,1
Limande	88	5,3	Tacaud	28	5,5	Tacaud	32	3,8	Cabillaud	37	9,7
Merlan	61	3,6	Sole	27	5,3	Cabillaud	25	2,9	Tacaud	37	9,7
Chinchard	42	2,5	Merlan	15	3,0	Vanneau	23	2,7	Lieu jaune	18	4,7
Seiche	20	1,2	Lieu jaune	13	2,6	Raie	20	2,4			
Anguille	20	1,2	P.roussette	7	1,4	p.roussette	18	2,1			
Cabillaud	19	1,1				Seiche	17	2,0			
Total esp.	1 582		Total esp.	467		Total esp.	785		Total esp.	312	
SOM %	94,4		SOM %	92,3		SOM %	92,2		SOM %	82,1	
TOT 050 TR	1 676		TOT 050 TR	506		TOT 050 TR	851		TOT 050 TR	380	
TOT 050	1 681		TOT 050	804		TOT 050	1 027		TOT 050	489	

Tabl. 21.- Classement en poids (T) des apports des principales espèces exploitées aux arts traînants, par port, par les artisans de petite pêche (050).

Dunkerque			Grand Fort Philippe			Boulogne			Dieppe			Fécamp		
		%			%			%			%			%
Crev.grise	1 742	62,2	Sole	3 112	33,1	Sole	6 867	49,1	Sole	9 053	67,0	Sole	1 811	43,5
Sole	624	22,3	Cabillaud	2 037	21,7	Plie	2 232	16,0	Plie	1 002	7,4	Plie	868	20,9
Plie	213	7,6	Anguille	1 059	11,3	Cabillaud	1 722	12,3	Cabillaud	855	6,3	Cabillaud	421	10,1
Anguille	79	2,8	Merlan	872	9,3	Seiche	760	5,4	Turbot	689	5,1	Coquilles	275	6,6
Cabillaud	58	2,1	Plie	762	8,1	Limande	605	4,3	Seiche	458	3,4	Raie	190	4,6
Merlan	28	1,0	Cr.grise	541	5,8	Turbot	472	3,4	Limande	358	2,7	Calmar	98	2,4
			Lim.sole	344	3,7	Merlan	376	2,7	Merlan	285	2,1	Turbot	94	2,3
						Coquille	194	1,4	Barbue	205	1,5	Lieu jaune	83	2,0
									Hale bouclée	144	1,1	Limande	70	1,7
												G.rouge	66	1,6
Total esp.	2 744		Total es	8 227		Total esp.	13 228		Total esp.	13 049		Total esp.	3 976	
SOM %	98,0		SOM %	92,9		SOM %	94,5		SOM %	96,6		SOM %	95,6	
TOT 050 TR	2 799		TOT 050 T	9 397		TOT 050 TR	13 992		TOT 050 TR	13 505		TOT 050 TR	4 161	
TOT 050	8 164		TOT 050	9 901		TOT 050	48 158		TOT 050	19 334		TOT 050	24 142	

52

Honfleur			Port en Bessin			Grandcamp			Cherbourg		
		%			%			%			%
Sole	8 509	41,3	Coquille	4 792	58,4	Coquille	7 745	56,7	Sole	3 156	47,4
Coquille	4 359	21,1	Sole	1 267	15,4	Sole	1 904	13,9	Raies	760	11,4
Maquereau	3 078	14,9	Plie	571	7,0	Plie	955	7,0	Bar	587	8,8
Plie	1 181	5,7	Cabillaud	346	4,2	Limande	602	4,4	Cabillaud	388	5,8
Turbot	968	4,7	Bar	176	2,1	Bar	452	3,3	Plie	368	5,5
Anguille	584	2,8	Limande	170	2,1	Turbot	323	2,4	Coquilles	248	3,7
Limande	375	1,8	Lieu jaune	141	1,7	Cabillaud	252	1,8	Lieu jaune	165	2,5
Merlan	305	1,5	Merlan	121	1,5	Raies	223	1,6	Barbue	148	2,2
Cabillaud	236	1,1				Seiche	189	1,4	P.roussette	147	2,2
						Barbue	177	1,3	Turbot	143	2,1
Total esp.	19 595		Total esp.	7 584		Total esp.	12 822		Total esp.	6 110	
SOM %	95,1		SOM %	92,4		SOM %	93,8		SOM %	91,9	
TOT 050 TR	20 611		TOT 050 TR	8 205		TOT 050 TR	13 666		TOT 050 TR	6 652	
TOT 050	20 734		TOT 050	14 254		TOT 050	16 666		TOT 050	8 019	

Tabl. 22.- Classement en valeur (KF) des apports des principales espèces exploitées aux arts traînants, par port, par les artisans de petite pêche (050).

Dunkerque		Grand Port Philippe		Boulogne		Dieppe (données 1986)		Fécamp	
	%		%		%		%		%
Cabillaud	197	64,2	Cabillaud	36	75,0	Cabillaud	94	23,8	811
Sole	69	22,5	Maquereau	5	10,4	Pie	88	22,3	384
Pie	29	9,4	Tourteau	3	6,3	Sole	63	15,9	107
Limande	2	.7	Pile	1	2,1	Hareng	58	14,7	80
						Herlan	32	8,1	74
						P roussette	13	3,3	4,6
						Lieu jaune	11	2,8	71
						Turbot	9	2,3	1,4
						Limande			
Total esp.	297		Total esp.	45	93,8	Total esp.	368	Total esp.	1 549
SOM %	96,7		SOM %	48	94,8	SOM %	93,2	SOM %	
TOT 050 DOR	107		TOT 050 DOR	247	TOT 050 DOR	TOT 050	TOT 050 DOR	TOT 050	96,0
TOT 050	449		TOT 050	822	TOT 050	3 753	TOT 050	TOT 050	1 975

Honfleur		Port en Bessin		Grandcamp		Cherbourg	
	%		%		%		%
Cabillaud	2	40,0	Lieu jaune	91	30,5	P roussette	18
Sole	1	20,0	Pie	63	21,1	Sole	23
			Herlan	44	14,8	Cabillaud	20
			P roussette	15	5,0	Tourteau	11
			Seiche	11	3,7	Mulet	14
			Limande	11	3,7	Congre	9
			Birille	10	3,4	G roussette	8
			Bar	8	2,7	Etrille	7
			Cabillaud	6	2,0	Raie	4
							2,3
Total esp.	3		Total esp.	270		Total esp.	150
SOM %	60,0		SOM %	90,6		SOM %	85,2
TOT 050 DOR	5		TOT 050 DOR	298		TOT 050 DOR	176
TOT 050	1 081		TOT 050	804		TOT 050	1 027

Tabl. 23.- Classement en poids (T) des apports des principales espèces exploitées aux arts dormants, par port, par les artisans de petite pêche (050).

Dunkerque			Grand Fort Philippe			Boulogne			Dieppe			Fécamp		
		%			%			%			%			%
Sole	3 189	59,4	Cabillaud	368	73,0	Cabillaud	14 666	42,9	Sole	3 196	54,8	Plie	7 761	38,8
Cabillaud	1 859	34,6	Tourteau	53	10,5	Sole	12 042	35,2	Cabillaud	861	14,8	Sole	4 133	20,7
Bar	101	1,9	Maquereau	29	5,8	Lieu jaune	1 737	5,1	Plie	460	7,9	Cabillaud	3 564	17,8
Plie	95	1,8	Sole	27	5,4	Plie	1 680	4,9	Hareng	366	6,3	Raie	1 343	6,7
Turbot	36	.7	Plie	8	1,6	Congre	1 447	4,2	Turbot	275	4,7	Turbot	1 263	6,3
						Merlan	512	1,5	Merlan	203	3,5	Lieu jaune	745	3,7
						Turbot	293	.9	Seiche	98	1,7	Bar	236	1,2
						Bar	290	.8	Taupe	69	1,2	P.roussette	224	1,1
									Lieu jaune	58	1,0			
									P.roussette	56	1,0			
Total esp.	5 280		Total esp.	485		Total esp.	32 667		Total esp.	5 642		Total esp.	19 269	
SOM %	98,1		SOM %	96,2		SOM %	95,6		SOM %	96,8		SOM %	96,4	
TOT 050 DO	5 360		TOT 050 D	504		TOT 050 DOR	34 166		TOT 050 DOR	5 829		TOT 050 DOR	19 981	
TOT 050	8 164		TOT 050	9901		TOT 050	48 158		TOT 050	19 334		TOT 050	24 142	

Honfleur			Port en Bessin			Grandcamp			Cherbourg		
		%			%			%			%
Sole	72	58,5	Sole	3 168	52,4	Sole	1 370	45,7	Bar	436	31,9
Cabillaud	19	15,4	Lieu jaune	870	14,4	Bar	343	11,4	Congre	313	22,9
Turbot	5	4,1	Bar	719	11,9	Tourteau	267	8,9	Raies	97	7,1
Bar	3	2,4	Plie	300	5,0	P.roussette	194	6,5	Mulet	92	6,7
			Turbot	246	4,1	Cabillaud	178	5,9	P.roussette	75	5,5
			Merlan	167	2,8	Mulet	84	2,8	Lingue fr.	66	4,8
			Seiche	132	2,2	Congre	82	2,7	Taupe	59	4,3
						Raies	72	2,4	Requin ha	51	3,7
Total esp.	99		Total esp.	5 602		Total esp.	2 590		Total esp.	1 189	
SOM %	80,5		SOM %	92,6		SOM %	86,3		SOM %	86,9	
TOT 050 DOR	123		TOT 050 DOR	6 049		TOT 050 DOR	3 000		TOT 050 DOR	1 368	
TOT 050	20 734		TOT 050	14 254		TOT 050	16 666		TOT 050	8 019	

Tabl. 24.- Classement en valeur (KF) des apports des principales espèces exploitées aux arts dormants, par port, par les artisans de petite pêche (050).

3.- DEGRE DE DEPENDANCE DES PRINCIPALES FLOTTILLES VIS-A-VIS DES ESPECES PREDOMINANTES

Les tableaux 25 et 26, résultent de la transformation des informations des tableaux 18 et 20 relatifs au classement des espèces par valeur décroissante dans les débarquements. Ils mettent en évidence le degré de dépendance, en pourcentage de la valeur débarquée, des principales flottilles vis-à-vis des principales espèces mises à terre.

3.1 Dépendance de la pêche côtière (code 040) (Tabl. 25 et 26)

*** Les arts traînants (Tabl. 25)**

Les relations de dépendance observables entre flottilles et espèces montrent des différences marquées entre ports.

- A Dunkerque, la sole, la plie, le turbot et la barbue représentent 69 % de la valeur débarquée, contrairement aux autres ports où l'importance relative de ces quatre espèces de poissons plats ne dépasse pas 10 %.

- A Boulogne, les gros artisans dépendent essentiellement des disponibilités en cabillaud et en merlan. Le cabillaud a connu une abondance inhabituelle en 1987 et 1988 et le merlan demeure l'espèce prioritaire à terme pour cette flottille

- A Dieppe, l'exploitation porte traditionnellement sur le cabillaud et le merlan, mais 14 autres espèces constituent un complément d'exploitation très diversifié. L'absence de déclarations de la coquille Saint-Jacques en criée de ce port fausse cependant considérablement l'appréciation de l'importance relative des espèces dans l'exploitation des navires, car ce couillage représente encore beaucoup à Dieppe même si les apports sont en net déclin .

- A Port-en-Bessin, la flottille appuie son exploitation sur 14 espèces significatives, constituant ainsi un ensemble fortement diversifié de ressources et un gage évident de flexibilité.

- A Grandcamp et dans les ports de l'estuaire de Seine, on constate une très forte dépendance vis-à-vis de la coquille Saint-Jacques, à hauteur respectivement de 77 et 85 % de la valeur débarquée par la pêche côtière.

- A Cherbourg, la pêche côtière exploite une gamme d'espèces de Manche centrale, très différente de celle du pas de Calais, où raies, baudroie, bar, grondin rouge et céphalopodes prennent une grande place.

*** Les arts dormants (Tabl. 26)**

Il s'agit d'un groupe peu représenté en Manche orientale même s'il existe dans la plupart des ports importants. Les métiers pratiqués sont les filets, les palangres et les lignes de traîne.

G1

Arts traînants de pêche côtière (code 040)

	Cabillaud	Merlan	Pleie	Sole	Lamande Lim. sole	Turbot Barbue	Hareng	Maquereau	Tacaud	Lieu jaune	Grondin rouge	Baudroie	Bar	Griset	Raies	Roussettes	Rouget barbet	Seiche	Calmar	Coquille
Dunkerque - Grand Fort Philippe	17 ***	1	16 ***	42 ***	2	11 **														
Boulogne Baie de Somme	38 ***	27 ****	3	2	4		2	6	2	3	1		1	1				2	2	
Dieppe (Données 1986)	23 ***	16 ***	2	5	3				3	2	4	2	4	2	6	3	2	2	5 *	
Fécamp	29 ***	9	*						6	*	?		7	*	6				8 *	
Estuaire de la Seine Honfleur, Trouville	3	-			3		3											1	85 ***	
Courteilles à Port en Bessin	6 *	5	7	2					5 *	8 *	6	4		7	2	3	9 *	9 *	6 *	
Grandcamp	2	2	1	3		3							1		3			1	77 ***	
St Vaast - Marfleur Cherbourg	1	4	-						3	3	10 **	?	7 *	7 *	6 *		2	9 *	14 **	

5 à 9 % (*), 10 à 14 % (**), 15 à 19 % (***) et > 20 % (****).

Tabl. 25.- Degré de dépendance des principales flottilles de pêche côtière (040) aux arts traînants vis-à-vis des espèces dominantes (degré exprimé en % des valeurs débarquées).

Arts dormants de pêche côtière (code 040)

	Cabillaud	Merlan	Ple	Sole	Limande Lim. sole	Turbot Barbue	Hareng	Griset	Tacaud	Lieu jaune	Grondin rouge	Baudroie	Bar	Congre	Raies	Roussettes	Squale divers	Seiche	Lingue fr.	Coqu
Dunkerque + Grand Fort Philippe																				
Boulogne Baie de Somme	63 ***			17 **		2				6				3						
Dieppe	4		4	75 ***		3	8	*											2	
Fécamp	68 ***		2							7				13 **	3					
Estuaire de la Seine Honfleur, Trouville																				
Courseulles à Port en Bessin			5	81 ***		8	*													
Grandcamp	13 **												5 *	20 ***	6 *	13 **	25 ***		14 **	
St Vaast - Barfleur Cherbourg	2												6 *	9 *	9 *	67 ***		5 *		

5 à 9 % (*), 10 à 14 % (**), 15 à 19 % (***) et > 20 % (****)

Tabl. 26.- Degré de dépendance des principales flottilles de pêche côtière (040) aux arts dormants vis-à-vis des espèces dominantes (degré exprimé en % des valeurs débarquées).

Les fileyeurs ont pour espèces-cibles la sole et le cabillaud qui voient leur importance relative varier selon les ports, les années et saisons. Dans le quartier de Boulogne par exemple, l'année 1988 aura été marquée par une forte abondance de cabillaud dont les captures sont venues compenser la rareté de la sole.

On doit signaler, à propos de ces unités surtout basées à Boulogne, Dieppe et Port-en-Bessin, une grande dépendance vis-à-vis d'un nombre réduit d'espèces, ce qui devient actuellement une cause de fragilité dans le contexte de surexploitation des quelques ressources concernées.

A l'opposé, il apparaît que le métier de palangrier, qui constitue une composante importante de la pêche côtière du quartier de Cherbourg, soit moins soumis aux fluctuations des ressources. En effet, très spécialisé, ce métier travaille sur les nombreuses espèces des fonds rocheux particulièrement étendus en Manche centrale (raies, squales, congre, lingue, parfois cabillaud).

3.2 Dépendance de la petite pêche (050) (Tabl. 27 et 28)

*** Les arts traînants (Tabl. 27)**

L'ensemble du chalutage de petite pêche est très dépendant de la sole, et secondairement de la plie et du cabillaud. Certaines particularités sont cependant à noter :

- . l'importance de la crevette grise à Dunkerque, ce qui n'exclue pas la place de cette espèce dans d'autres lieux de débarquement où elle ne passe pas régulièrement en criée ;
- . le rôle important de la coquille Saint-Jacques sur le littoral de Basse-Normandie ;
- . la petite pêcherie de maquereau au chalut de l'estuaire de la Seine.

De manière quasi-générale, force est de constater une très forte dépendance de ces arts traînants de petite pêche vis-à-vis de peu d'espèces. Or, il faut souligner que de grosses incertitudes pour l'avenir planent sur celles-ci, car elles sont toutes soumises à une forte pression de pêche (se reporter aux fiches-espèces). Certaines, telle la sole, font en effet l'objet de pêches dites "séquentielles", subissant plusieurs formes successives de mortalité intervenant à divers stade de leur cycle biologique. La sole subit ainsi successivement petit chalutage côtier, chalutage au large puis filets à la côte.

Arts traînants de petite pêche (code 050)

	Cabillaud	Merlan	Pile	Sole	Limande lim. sole	Turbot Barbue	Hareng	Maquereau	Tacaud	Lieu jaune	Grondin rouge	Anguille	Bar	Griset	Raies	Rousettes	Crev. grise	Seiche	Calmar	Coquille
Dunkerque + Grand Fort Philippe	22 ***	9 *	8 *	33 ***	4							11 **								
Boulogne Baie de Somme	12 **	3	16 ***	49 ***	4	3												5 *		1
Dieppe (Données 1986)	0 *	2	7 *	67 ***	3	?									1			3		
Fécamp	10 **		21 ***	44 ***	2	2				2	2				5 *			2	7 *	
Estuaire de la Seine Honfleur, Trouville	1	2	6 *	41 ***	2	5 *		15 ***				3							21 ***	
Courseulles à Port en Bessin	4	2	7 *	15 ***	2					2			2						58 ***	
Grandcamp	2			7 *	14 ***	4	4								2			1	57 ***	
St Vaast Barfleur Cherbourg	6 *			6 *	47 ***		4			3			9 *	11 **	2				4	

5 à 9 % (*), 10 à 14 % (**), 15 à 19 % (***) et >= 20 % (****)

650

Tabl. 27.- Degré de dépendance des principales flottilles de petite pêche (050) aux arts traînants vis-à-vis des espèces dominantes (degré exprimé en % des valeurs débarquées).

Arts dormants de petite pêche (code 050)

	Cabillaud	Merlan	Plie	Sole	Lamande Lim. sole	Turbot Barbue	Hareng	Maquereau	Mulet	Lieu jaune	Lingue franche	Baudroie	Bar	Congre	Raies	Roussettes + squales	Crabe	Seiche	Calmar	Coquille
Bunkerque + Grand Fort Philippe	35 ***			60 ***		1							2							
Boulogne Baie de Somme	43 ***	2	5	35 ***		1				5 "			1	4						
Dicppe (Données 1986)	15 ***	4	8	56 ***		5 "	6 "			1 "					2		2			
Fécamp	18 ***		39 ***	21 ***		6 "				4			1		7 "	1				
Estuaire de la Seine Honfleur, Trouville	15 **			59 ***		4							2							
Courseulles à Port en Bessin				52 ***																
Grandcamp	6 "			46 ***					3				11 **	3	2	7 "	9 "			
St Vaast - Barfleur Cherbourg									7 "		5 "		32 ***	23 ***	7 "	14 **				

5 à 9 % (*), 10 à 14 % (**), 15 à 19 % (***) et >= 20 % (****)

Tabl. 28.- Degré de dépendance des principales flottilles de petite pêche (050) aux arts dormants vis-à-vis des espèces dominantes (degré exprimé en % des valeurs débarquées)

* Les arts dormants (050) (Tabl. 28)

Les arts dormants de petite pêche travaillent par nature dans la proche zone côtière et exploitent les mêmes espèces que les arts traînents. On retrouve ainsi la même dépendance de ce groupe vis-à-vis des quelques espèces-cibles majeures que sont sole et cabillaud, plie, lieu jaune et bar. Les pêcheries les plus remarquables sont :

- . les fileyeurs de Boulogne et de Dunkerque avec le cabillaud et la sole ;
- . le trémail à Fécamp pour la plie et la sole ;
- . la palangre à Grandcamp et surtout Cherbourg avec des apports prédominants en congre, squales et raies.

4.- DIAGNOSTIC SUR L'ETAT DES PRINCIPALES RESSOURCES

Dans les commentaires précédents, l'état des principales ressources a fréquemment été évoqué. Il semble utile, pour diverses espèces, de récapituler, dans des fiches techniques simplifiées, les principales caractéristiques concernant :

- l'évolution récente des apports ;
- la biologie générale de l'espèce ;
- le diagnostic sur le niveau d'exploitation ;
- les recommandations en matière de gestion de la ressource.

Ces fiches ont été établies pour neuf espèces : cabillaud, merlan, sole, plie, limande, hareng, maquereau, grondin rouge et coquille Saint-Jacques (annexe I).

CHAPITRE IV

LES FLOTTILLES REGIONALES

Les informations concernant les effectifs et caractéristiques des flottilles sont collectées et divulguées par les Affaires Maritimes qui a cette charge nationale à diverses fins, dont la constitution des dossiers relatifs aux Commissions régionales de modernisation des flottes artisanales (COREMODE) et au Plan d'orientation pluriannuel des flottes (POP).

Les données analysées sont dans l'ensemble très proches de celles des Affaires Maritimes et ne diffèrent que pour des raisons d'évaluation différente de l'activité des navires, selon que l'on prend le temps d'armement (critère Affaires Maritimes de Picardie) ou les périodes de réelle activité (critère IFREMER) en vue d'une évaluation de l'effort de pêche par exemple.

Une synthèse des évaluations de flottilles menées par IFREMER est proposée pour la période allant de 1985 à 1987 chacune des régions suivantes : Nord-Pas de Calais, Haute-Normandie et Basse-Normandie. Dans ce chapitre qui récapitule un ensemble d'analyses élaborées à la demande des établissements régionaux précités, la façade picarde n'est pas examinée.

La typologie des flottilles artisanales présentée pour 1987 au chapitre II a été réalisée aussi pour 1985 et permet de proposer une analyse évolutive depuis cette date des principales flottilles de pêche côtière et de petite pêche ainsi identifiées. L'évolution durant 1988, qui n'a pu être prise en compte dans le présent état, est certainement plus contrastée, l'entrée en action du POP ayant provoqué provisoirement durant cette année une forte et ultime accélération des entrées en flotte se traduisant par une augmentation proche de 8 000 KW.

En complément de cette première comptabilisation des moyens de pêche, des analyses s'appuyant sur l'observation des activités pratiquées et sur la structuration interne des flottilles ont été développées et ont permis d'identifier les principaux problèmes et atouts à court terme des métiers les mieux représentés dans chacune des façades régionales.

N.B. : Les effectifs cités dans les tableaux résultent d'enquêtes approfondies menées par l'IFREMER sur les activités des navires ; ils sont globalement inférieurs aux décomptes

administratifs des flottilles. En fait, d'assez nombreux navires "armés" se sont avérés inactifs et n'ont pu être pris en compte dans nos analyses par métier. Par ailleurs, il a fallu attribuer un seul port aux unités qui effectuent en fait de fréquents débarquements dans plusieurs ports, et l'affectation choisie correspond pour nous au port d'exploitation principal.

1.-LES METIERS DES FLOTUILLES ARTISANALES DU NORD-PAS DE CALAIS

Une évaluation des flottilles régionales est proposée au tableau 29 pour la période allant de 1985 au 1987. On y trouve par classe de longueur les effectifs, certaines caractéristiques moyennes et des cumuls de jauge et de puissance (exprimée en KW).

Sur l'ensemble régional, ce tableau permet de constater que :

- la classe des moins de 8 mètres (54 à 44 unités) et celle des 16-18 mètres (20 à 14) semblent en régression depuis 1985 ;
- les classes de 8 à 12 mètres (79 à 94 unités), de 12 à 16 mètres (37 à 42) et de 18 à 24 mètres (48 à 54) sont en progression ;
- la classe des plus de 24 mètres est stable.

L'évolution globale de la jauge est positive (+ 10 %) et celle de la puissance aussi (+ 14 %).

1.1 Les arts traînants

Les arts sont représentés dans presque tous les ports du Nord-Pas de Calais et leurs apports y prédominent largement (cf. Chapitre III) On rencontre principalement :

- le chalutage de fond aux gadidés,
- le chalutage aux poissons plats, avec différents engins de fond,
- le chalutage en boeuf, dirigé vers les espèces pélagiques,
- le chalutage crevettier,
- la drague à coquille Saint-Jacques.

Nous évaluons à 118 en 1985 et à 114 en 1987 les navires concernés par ces activités.

1.1.85	LONGUEUR (m)	< 8	8 < L < 12	12 < L < 16	16 < L < 18	18 < L < 24	> 24	TOTAL
	Effectif	54	79	37	20	48	5	243
Long.moy.(m)	5.9	9.9	13.7	17.1	20.1	27.0	12.6	
Puis.moy.(KW)	28	82	127	281	350	543	156	
Jauge moy.(tjb)	4	10	21	41	55	134	24	
Puis.tot.(KW)	1519	6450	4695	5626	16820	2713	37823	
Jauge tot.(tjb)	194	752	792	828	2623	669	5858	

1.1.86	LONGUEUR (m)	< 8	8 < L < 12	12 < L < 16	16 < L < 18	18 < L < 24	> 24	TOTAL
	Effectif	48	91	40	19	55	6	259
Long.moy.(m)	5.8	10.0	13.6	17.0	20.4	27.5	12.9	
Puis.moy.(KW)	27	93	123	285	364	503	167	
Jauge moy.(tjb)	3	9	21	41	57	116	25	
Puis.tot.(KW)	1319	8480	4915	5406	20010	3016	43146	
Jauge tot.(tjb)	162	861	844	786	3155	698	6507	

1.1.87	LONGUEUR (m)	< 8	8 < L < 12	12 < L < 16	16 < L < 18	18 < L < 24	> 24	TOTAL
	Effectif	43	89	42	14	55	6	249
Long.moy.(m)	5.9	10.0	13.8	17.1	20.5	26.6	13.1	
Puis.moy.(KW)	30	94	137	274	376	538	173	
Jauge moy.(tjb)	4	9	22	42	58	131	26	
Puis.tot.(KW)	1300	8360	5759	3832	20661	3228	43140	
Jauge tot.(tjb)	151	822	912	590	3195	789	6459	

1.1.88	LONGUEUR (m)	< 8	8 < L < 12	12 < L < 16	16 < L < 18	18 < L < 24	> 24	TOTAL
	Effectif	44	94	42	14	54	6	254
Long.moy.(m)	5.9	10.0	13.8	17.1	20.5	26.6	12.9	
Puis.moy.(KW)	30	94	137	274	376	538	170	
Jauge moy.(tjb)	3	9	22	42	57	131	25	
Puis.tot.(KW)	1316	8844	5759	3832	20278	3228	43257	
Jauge tot.(tjb)	154	869	912	590	3105	789	6417	

Tabl.29 .- Effectifs et caractéristiques des flottilles artisanales de Haute-Normandie, de 1985 à 1988.

* Le chalutage des gadidés et du "divers"

Cette forme de chalutage est très représentée dans la région. Elle est surtout pratiquée par la plus forte flottille régionale de pêche côtière, dite des "Etaplois". Ce métier a été prédominant en 1985 pour 46 unités et pour 62 en 1987, soit une progression apparente de 35 % en 3 ans.

En pratique, cette activité inclut plusieurs formes de chalutage de fond et pélagique pratiquées alternativement selon les saisons et les zones de pêche.

La principale flottille est composée de grosses unités de pêche côtière basées à Boulogne (longueur moyenne : 20 m, puissance moyenne : 370 KW), et son effectif a évolué, selon notre analyse, de 36 unités en 1985 à 46 en 1987 ;

Par ailleurs, une quinzaine d'unités (longueur 12 à 14 m, puissance allant de 100 à 200 KW) pratique le même métier mais avec des possibilités de navigation plus limitées.

L'activité de ces navires est très liée à l'exploitation d'espèces peu nombreuses : merlan et cabillaud surtout mais aussi plie, maquereau, limande et calmar (cf. paragraphe III.3). En conséquence, ces navires s'avèrent largement dépendants de l'état des stocks de cabillaud et de merlan qui ont représenté 38 et 27 % de leurs apports en valeur 1988.

L'état actuel de ces stocks est préoccupant, même si le merlan est capable de compenser sa première place dans les apports lorsque la morue, momentanément abondante en 1987 et 1988, aura diminué. On peut considérer que la pression de pêche, mais surtout l'âge très jeune de première capture, sont à l'origine de ces difficultés. Cette situation sera difficile à améliorer pour le cabillaud qui, de toutes manières, n'est pas une espèce clairement résidente en Manche orientale.

Les caractéristiques techniques de la plupart de ces navires leur autorisent une forte flexibilité leur permettant de "suivre" la ressource jusqu'au sud de la mer du Nord et d'alterner efficacement divers chaluts de fond et pélagiques pour développer une stratégie efficace. En fonction de ces atouts, ce groupe doit prendre de plus en plus conscience de son rôle moteur et de sa responsabilité prépondérante en matière d'exploitation de la ressource, car il est en même temps le principal exploitant et la composante artisanale la plus novatrice. C'est par ailleurs ce groupe qui, à terme, a à retirer le plus de bénéfice de la mise en oeuvre et du respect des mesures réglementaires dont le sens et l'intérêt sont rappelés au Chapitre V, paragraphes a et b.

En résumé, cette flottille est très dépendante d'un éventail de ressources dont, par ailleurs, l'état n'est pas satisfaisant, mais elle dispose d'une forte capacité de

réaction. Son expansion est progressive, et l'application du POP ne devrait pas trop handicaper cette flotte jeune (âge moyen de 8 ans).

* **Le chalutage de fond aux poissons plats**

Cette activité concerne peu de navires dans le Nord-Pas de Calais (27 en 1985 et 1987), mais recouvre des métiers très différents dont :

- le chalutage à perche, avec 8 fortes unités de Dunkerque (25 mètres, 470 KW) ;
- le chalutage classique de fond, parfois mêlé au chalut à dent ou "drague à sole", qui concerne 19 unités mesurant en moyenne de 9 à 12 mètres pour moins de 130 KW,

Le chalutage à perche, sur tangons, de Dunkerque est essentiellement dirigé vers la sole et la plie au sud de la mer du Nord, et en Manche-est, à l'image des puissantes flottilles belges et surtout hollandaises. L'espèce-cible principale est la sole dont, malgré certaines imprécisions dans l'évaluation, le stock de mer du Nord est considéré comme en très mauvais état. Cette forme de chalutage, dont l'efficacité est si critiquée lors des incursions des unités étrangères au large des côtes françaises, devra faire l'objet d'une analyse approfondie au niveau international. Il ne semble pas, dans cette attente, que ce soit une flottille à développer.

Le chalutage des poissons plats par les plus petites unités s'apparente plus facilement à une pêche aux "divers", où la sole est l'espèce-cible et la plie l'espèce majeure en poids dans les apports. La pression de pêche de ces navires n'est pas prépondérante, mais s'applique le plus souvent en zone très côtière où le chalutage est interdit jusqu'à la limite des 3 milles, et biologiquement peu souhaitable dans les nourriscéries. Le développement de cette flottille n'est pas à encourager, mais un réel effort dans le respect du maillage de 80 mm améliorerait beaucoup la sélectivité des engins et réduirait la compétition pour la ressource vis-à-vis d'autres métiers soit dormants (filets), soit traînants (chalutage au large dirigé sur les mêmes espèces).

* **Le chalutage en boeuf**

Il s'agit d'une activité peu représentée, et qui régresse en raison de la puissance accrue des nouvelles unités de chalutage de pêche côtière qui peuvent et préfèrent travailler seules.

Cette activité est fondée sur la recherche du maquereau et du hareng, ainsi que du cabillaud et du merlan, espèces soumises à quota et dont l'état des stocks n'est pas satisfaisant. On peut signaler aussi l'activité saisonnière et rémunératrice de pêche de l'anguille. Pour des raisons techniques (faible flexibilité technique) et d'état des ressources, ce type de pêche pourrait s'éteindre avec le retrait de navires déjà vieux (âge moyen : 19 ans).

*** Le chalutage des crevettes**

Ce métier est en régression dans le Nord-Pas de Calais, passant de 20 unités en 1985 à 10 en 1987. Il semble que ce retrait provienne d'une reconversion progressive, et peut-être provisoire, de ces unités de petite pêche du port d'Etaples vers des activités aux filets.

Souvent à l'origine de conflits liés à l'utilisation de petits maillages (20 mm étirée) dans les zones côtières et les nourrissances, ce métier n'a pas été encouragé par les autorités qui n'attribuent pas de primes à ce type de navires de moins de 12 mètres. Ce métier se perpétue cependant à Dunkerque.

Encore peu représenté dans la région, ce métier pourrait constituer une voie limitée de reconversion pour certaines petites unités si l'on envisage d'imposer réglementairement (éventuellement avec primes) le chalut sélectif utilisé efficacement en baie de Somme, et des équipements de bord pour le tri.

*** La drague à coquille**

Il s'agit d'un métier saisonnier, relativement peu représenté en Nord-Pas de Calais et qui semble en régression (14 unités en 1985 contre 9 en 1987).

Les navires pratiquant ce métier (12 à 15 mètres, 140 à 200 KW) utilisent aussi divers chaluts souvent dirigés vers la sole et la plie dans la zone côtière. La pêche de la coquille n'est qu'un complément irrégulièrement rémunérateur.

L'espèce, comme toutes celles qui sont intéressantes à exploiter en Manche, est très largement surexploitée, et le rajeunissement excessif du stock rend son renouvellement de plus en plus dépendant de la dernière génération en l'absence de tout stock-tampon (au sens de pondérateur)

1.2 Les arts dormants

Dans la région, 124 bateaux ayant effectivement pratiqué des arts dormants ont été dénombrés, contre 115 en 1985. Ces flottilles sont dans l'ensemble très spécialisées et bien localisées selon les associations de métiers suivantes :

- les trémailleurs-fileyeurs,
- les polyvalents aux arts dormants,
- les trémailleurs-chalutiers, très proches des petits chalutiers côtiers mais présentant par période une forte réorientation vers les filets calés, en particulier au port d'Etaples (9 unités en 1987).

* Les trémailleurs-fileyeurs

Ce métier est très fréquent en Nord-Pas de Calais et s'est développé depuis le milieu des années 70. Les effectifs des navires réellement actifs semblent cependant avoir peu évolué depuis 1985, passant de 76 unités à 87 unités en 1987 (+ 15 %). Cette évolution récente résulte :

- de l'extension de la flotte de Dunkerque qui est passée de 7 unités en 1985 à 20 en 1987, 6 nouveaux bateaux disposant de permis de mise en exploitation (PME) devant entrer en flotte en 1988-89 ;
- du léger essor de la flotte de Calais, passant de 15 à 19 unités, 2 nouvelles devant arriver en 1988-89 ;
- de la stagnation du nombre des navires actifs de la flottille de Boulogne dont l'effectif régresse de 52 en 1985 à 48 en 1987, malgré l'image de perpétuelle expansion qu'on lui attribue. Cette image provient en grande part d'un fort taux de renouvellement des bateaux soit en neuf, soit en occasion, et d'une très forte augmentation des longueurs de filets utilisés qui fait assimiler croissance de l'effort de pêche (effectif) et croissance de la flottille. De nombreux navires s'avèrent enfin très peu actifs, ou totalement inactifs, et sont décomptés des effectifs considérés par IFREMER.

Ces navires ont dans l'ensemble des caractéristiques moyennes assez modestes (9 mètres pour 75 KW) mais sont en moyenne peu âgés (11 ans). Très liés à la bande côtière par leur capacité limitée de navigation, ces navires travaillent toute l'année soit au trémail pour la sole et les plats, soit au filet droit pour le cabillaud. Les problèmes de cohabitation dans cette étroite bande entre fileyeurs eux-mêmes, et vis-à-vis des arts traînants, sont une cause de conflits fréquents. La raréfaction de la ressource en sole, en particulier, compensée en 1987 et 1988 par des captures de cabillaud, a poussé certains professionnels à travailler plus au large. Les cinq ou six nouvelles unités arrivant en 1988-89 sont d'ailleurs plus fortes et laissent augurer un certain désenclavement jusqu'aux côtes anglaises.

L'espèce-cible sur laquelle s'est appuyé l'essor de cette flotte depuis 15 ans, la sole, est en difficulté pour des raisons diverses d'effort trop élevé et de diminution progressive de la taille, et donc de l'âge, de première capture. Cette pression de pêche de tous les métiers régionaux recherchant la sole est devenue excessive (chalut à perche, filets calés, chalut à dents, chalutage classique ou crevettier très côtier, filets de plage) et a entraîné de nombreux fileyeurs, disposant encore de ressources financières, à surinvestir pour préserver leur chance de capture de cette ressource raréfiée.

Quant au cabillaud, sa présence momentanée mais qui a assuré récemment la survie de nombreux fileyeurs, régresse en 1989. On peut escompter que le départ de ce prédateur laisse les jeunes individus d'espèces plus sédentaires telles que sole, plie et merlan, se rétablir mais le manque à gagner est très sensible actuellement.

En résumé, on constate que la petite pêche s'est très positivement développée dans le quartier de Boulogne depuis 15 ans, grâce aux trémails et qu'il s'agit d'un gain socio-économique. Cependant, le régime de libre accès à la pêche, et à ce métier en particulier, a récemment compromis cet acquis dès que l'espèce-cible prédominante a faibli. Cette flottille passe par une phase de stabilisation imposée par les problèmes simultanés de :

- . raréfaction de la ressource,
- . cohabitation difficile des métiers à la côte, dont ces unités ne peuvent s'éloigner par manque de flexibilité technique et géographique,
- . de rentabilité individuelle de nombreuses unités.

* **Les fileyeurs-caseyeurs-ligneurs**

Ce métier polyvalent de petite pêche se pratique exclusivement à partir des plages situées au nord de Boulogne (flottille de flobarts échouables) et du port de Boulogne. En 1987, il regroupe 24 unités de petite dimension, mesurant en moyenne 5 à 7 mètres pour moins de 50 KW. Cet effectif régresse par rapport aux 36 unités recensées en 1985.

Cette flottille dispose d'une très faible flexibilité géographique, même si certaines unités se déplacent tractées par route, mais présente une forte polyvalence technique entre divers engins : casiers à crustacés, lignes de fond ou de traîne, filets calés ou dérivants. Parmi ces derniers, le "drifter", ou filet dérivant à hareng, fut pratiqué pendant des siècles à la côte devant le Nord-Pas de Calais mais tombe progressivement en désuétude par raréfaction de l'espèce il y a quelques années et concurrence des apports massifs du chalutage pélagique à la même saison.

Les résultats économiques des flobarts sont mal connus, mais leur exploitation diversifiée, saisonnière et multispecifique semble pouvoir encore se poursuivre favorisée par la faiblesse de l'investissement.

Cette forme de pêche, artisanale et traditionnelle, peut cependant être considérée comme marginale et ne représente pas une réelle voie de reconversion pour d'autres métiers. Cependant, quelques unités déjà polyvalentes du port de Boulogne s'inspirent de cet exemple régional de polyvalence saisonnière entre filets, palangres de fond et casiers à gros crustacés.

1.3 Données sur l'emploi

On peut compléter cette analyse des flottilles régionales par quelques données sur l'emploi embarqué, généré par la seule pêche artisanale (tabl.30)

Le tableau 30 indique en particulier que la population des patrons artisans est jeune dans son ensemble et qu'une faible proportion seulement d'entre eux a atteint soit l'âge de 45 ans (19 sur 62 navires dans le Nord, 48 sur 228 navires dans le Pas de Calais) soit 50 ans (10 % sur l'ensemble régional). Cette constatation met en évidence la difficulté qu'il y a à réduire le nombre de navires en provoquant des départs dans une profession aussi jeune.

Classes de longueur des navires	Nombre moyen de marins embarqués	Effectifs Quartier Dunkerque	Effectifs Quartier Boulogne	Effectifs Nord - Pas de Calais
≤ 12 m	3	111	354	465
12 - 16	4,5	77	148	225
≥16 m	7	56	539	595
Total		244	1041	1285

Tabl. 30.- Effectifs embarqués de pêche artisanale en Nord - Pas de Calais
(Source : Service des Affaires Maritimes)

2.- LES METIERS DES FLOTTILLES ARTISANALES DE HAUTE-NORMANDIE

L'évolution quantitative des flottilles de Haute-Normandie du 01.01.1985 au 01.01.1988 est récapitulée dans le tableau 31.

Sur l'ensemble des flottilles artisanales de Haute-Normandie, on constate durant cette période :

- un accroissement de la jauge totale + 22 %
- un accroissement de la puissance totale ... + 24 %

tous deux liés à une augmentation du nombre d'unités, celles-ci passant de 220 à 240 (+ 9 %).

Le quartier de Fécamp présentant une certaine stagnation, ces gains sont surtout sensibles dans les quartiers maritimes du Havre (18 %) et de Dieppe (10 %).

N B .Le lecteur doit prendre connaissance des commentaires importants faits au chapitre IV - 1 précédent sur la nature des données utilisées par IFREMER dans ce tableau.

01.01.1985

LONGUEUR (m)	< 8	8 < L < 12	12 < L < 16	16 < L < 18	18 < L < 24	> 24	TOTAL
Effectif	79	65	38	15	22	1	220
Long.moy.(m)	6.7	9.8	14.5	17.0	20.4	25.0	11.1
Puis.moy.(KW)	33	93	173	243	329	442	121
Jauge moy.(tjb)	4	9	28	44	56	116	18
Puis.tot.(KW)	2625	6052	6584	3648	7244	442	26595
Jauge tot.(tjb)	284	605	1062	664	1226	116	3957

01.01.1986

LONGUEUR (m)	< 8	8 < L < 12	12 < L < 16	16 < L < 18	18 < L < 24	> 24	TOTAL
Effectif	67	69	38	16	22	2	214
Long.moy.(m)	6.8	9.7	14.6	17.0	20.3	25.0	11.5
Puis.moy.(KW)	36	98	183	246	329	442	132
Jauge moy.(tjb)	4	9	29	44	57	113	19
Puis.tot.(KW)	2433	6742	6954	3942	7244	884	28199
Jauge tot.(tjb)	252	628	1095	707	1259	226	4168

01.01.1987

LONGUEUR (m)	< 8	8 < L < 12	12 < L < 16	16 < L < 18	18 < L < 24	> 24	TOTAL
Effectif	72	73	35	18	22	3	223
Long.moy.(m)	7.0	9.7	14.5	17.1	20.7	25.0	11.5
Puis.moy.(KW)	37	96	183	268	341	442	133
Jauge moy.(tjb)	4	9	27	46	62	115	20
Puis.tot.(KW)	2699	6981	6395	4819	7493	1326	29713
Jauge tot.(tjb)	270	651	962	830	1363	346	4423

01.01.1988

LONGUEUR (m)	< 8	8 < L < 12	12 < L < 16	16 < L < 18	18 < L < 24	> 24	TOTAL
Effectif	68	92	36	18	22	4	240
Long.moy.(m)	7.0	9.6	14.5	17.1	20.6	25.7	11.5
Puis.moy.(KW)	39	97	191	278	354	460	138
Jauge moy.(tjb)	4	9	29	47	65	123	20
Puis.tot.(KW)	2685	8920	6863	5003	7787	1841	33099
Jauge tot.(tjb)	251	788	1032	848	1425	490	4835

Tabl. 31.- Effectifs et caractéristiques des flottilles artisanales de Haute-Normandie, de 1985 à 1988.

Les effectifs par catégorie de taille des navires permettent de noter :

- une légère régression des bateaux de moins de 8 mètres (79 à 68 unités) et de ceux entrant dans le groupe des 12-16 mètres (38 à 36) ;
- une légère progression des bateaux de 16 à 24 mètres (37 à 40 unités) ;
- une nette augmentation de la catégorie des 8-12 mètres (65 à 92 unités, soit + 42 %) et celle des navires supérieurs à 24 mètres qui, bien que réduite, a vu son effectif multiplié par 4 en l'espace de trois ans.

A propos de la répartition de cette flottille le long du littoral, on peut distinguer deux ensembles :

- d'une part, les quartiers du Havre et de Fécamp, représentant respectivement 28 et 21 % des effectifs totaux de Haute-Normandie, et qui se caractérisent par une forte proportion (près de 90 %) au sein de leur flotte d'unités de taille inférieure à 12 mètres ;
- d'autre part, le quartier de Dieppe qui, avec les ports de Dieppe et du Tréport, représente à lui seul un peu plus de la moitié des effectifs régionaux. Comparé aux précédents, il offre un meilleur équilibre entre les différentes catégories de navires puisque les unités de moins de 12 mètres n'y représentent plus que 46 % et qu'il existe une forte composante d'unités de plus de 16 mètres (33 %).

L'évolution au cours de l'année 1988 n'a pas été prise en compte dans le présent état, mais il est probable que la perspective de l'entrée en action du POP aura provoqué provisoirement une forte accélération des entrées en flotte qui se traduira par des augmentations d'effectifs (environ une dizaine d'unités) et de puissance (de l'ordre de 3 000 KW).

2.1 Les arts traînants

Les arts traînants sont recensés dans la quasi-totalité des ports de Haute-Normandie et leurs apports y prédominent largement. On y observe notamment :

- le chalutage de fond aux gadidés et aux divers ;
- le chalutage aux poissons plats, avec divers engins traînants ;
- le chalutage crevettier ;
- la drague à coquille Saint-Jacques.

En 1985, 126 navires étaient concernés par des activités de ce type. Ils sont au nombre de 136 en 1987, soit une légère progression de 7 %.

* Le chalutage des gadidés et du "divers"

Ce métier est bien représenté régionalement puisque près de 41 % des unités de pêche artisanale de Haute-Normandie le pratiquent. Passant de 26 unités en 1985 à 56 en 1987, il semble offrir actuellement un certain attrait pour les professionnels.

La flottille pratiquant ce métier est cependant composite et inclut deux types d'unités de pêche aux caractéristiques moyennes différentes pratiquant plusieurs activités de chalutage de fond et pélagique en fonction des saisons et/ou des zones de pêche. On distingue dans cet ensemble :

- *Les grosses unités de pêche côtière*

Elles forment la composante forte du métier de chalutage (31 unités) et sont basées à Fécamp, au Tréport et surtout à Dieppe (23 unités). D'une taille moyenne de 20 mètres pour une puissance comprise entre 300 et 460 KW selon les ports, ces navires exercent leurs activités au large, fréquentant essentiellement la Manche Orientale, mais beaucoup d'entre eux font également des incursions régulières en mer du Nord (division IVc) et en Manche Occidentale (division VIIe). Les espèces principalement recherchées sont le cabillaud, le merlan, le maquereau et, voire selon la saison le hareng. Secondairement, l'exploitation porte sur la plie, la limande, le grondin rouge, les squales, les raies et les céphalopodes (calmar et seiche).

Ces navires exploitent un nombre limité d'espèces et sont particulièrement dépendants de l'état des stocks de cabillaud, merlan et maquereau. C'est le cas surtout à Dieppe et à Fécamp, où le cabillaud représente respectivement 23 et 29 % et le merlan, 16 et 9 % des apports en valeur des flottilles de pêche côtière. Or, l'état de ces stocks est actuellement peu favorable. On peut considérer que la pression de pêche, mais surtout l'âge très jeune de première capture pour les gadidés, sont à l'origine de ces difficultés. Cette situation semble s'améliorer en 1989 pour le merlan qui reste un support essentiel de cette flottille, car le cabillaud, malgré sa forte présence en 1987-88, n'entre significativement dans les captures que par périodes irrégulières.

En réponse à ces difficultés, ces flottilles de pêche côtière ont développé par ailleurs leurs capacités techniques pour acquérir une forte flexibilité géographique et des possibilités de suivre la ressource loin de leur base en recherchant une certaine diversification des fonds et des espèces.

Cette flotte en renouvellement depuis quelques années (âge moyen de 6 ans) présente des caractéristiques et une stratégie d'exploitation comparables à celles du groupe des "Etaplois" auquel ces professionnels sont d'ailleurs très liés. L'analyse typologique et ces quelques observations feront souvent considérer ces deux groupes

comme proches par leurs problèmes et leurs atouts. Cette flotte devrait en particulier réagir efficacement à la mise en oeuvre du POP.

- ***Les unités de petite pêche***

Au nombre de 25, elles sont limitées dans leurs possibilités de navigation par leurs dimensions plus modestes (longueur : 10-15 m, puissance de 70 à 270 KW). En fonction de leurs orientations préférentielles d'activité, on distingue :

. une dizaine d'unités basées à Fécamp et à Dieppe qui travaillent jusqu'à 25 milles des côtes dans un secteur compris entre Antifer et Le Tréport. Les espèces recherchées sont similaires à celles des navires de pêche côtière : gadidés (cabillaud, merlan) et accessoirement diverses espèces dont les poissons plats,

. une quinzaine d'unités basées au Havre qui pêchent dans la partie orientale de la baie de Seine et ciblent leur activité sur le merlan et le maquereau. Cette dernière espèce a représenté en 1988 près de 15 % des apports en valeur des flottilles de petite pêche de l'estuaire de la Seine.

En raison de leur caractère plus opportuniste et de la disponibilité, en zone côtière, d'un plus large éventail de ressources, ces unités sont nettement moins tributaires d'un nombre limité d'espèces que la flottille de pêche côtière. La pêche au chalut de fond des poissons plats (sole, plie, limande) et/ou la pêche à la drague de la coquille Saint-Jacques sont autant d'activités pratiquées à titre complémentaires et qui représentent une part non négligeable des apports en valeur.

Hormis quelques unités mises en service au cours des dix dernières années, cette flottille dont l'âge moyen est de 23 ans présente un taux de renouvellement et de modernisation très faible. Constituée en majorité d'unités de moins de 12 mètres, elle sera fortement concernée par la mise en application du POP dans la mesure où une réduction importante de la puissance et donc des effectifs à l'intérieur de cette catégorie de taille semble envisagée.

* **Le chalutage de fond des poissons plats**

Essentiellement pratiquée en Haute-Normandie par des navires de petite pêche, cette activité intéresse 29 unités pour la plupart très âgées (22 ans en moyenne). Elle recouvre deux modes d'exploitation différents : le chalutage classique de fond et, plus spécifiquement aux abords immédiats de la baie de Somme, le chalut à dents ou "drague à sole".

Ces métiers ont pour espèces-cibles les poissons plats et s'apparentent en fait à une pêche aux "divers" parmi lesquels la sole demeure l'espèce-cible et prend la première

place en valeur débarquée ; la plie, moins rémunératrice, représente pour sa part l'espèce majeure dans les débarquement en poids.

A l'intérieur de ce groupe, on distingue :

- d'une part, 19 unités de petite taille (longueur moyenne : 9 m, puissance moyenne : 80 KW, âge moyen de 26 ans) basées au Havre et à Dieppe qui utilisent de façon quasi-exclusive le chalut de fond classique dans la zone très côtière. L'effort ainsi fourni n'est pas très considérable mais s'exerce en grande partie à proximité de nourrissances où ce métier est peu souhaitable. Comme en région Nord-Pas de Calais, une adoption généralisée du maillage de 80 mm améliorerait considérablement le diagramme d'exploitation de ces unités.
- d'autre part, une dizaine de navires principalement basés sur Le Tréport. De constructions plus récentes (moyenne d'âge = 14 ans) et aux caractéristiques techniques supérieures (longueur moyenne = 13 m, puissance moyenne = 180 KW), ces unités utilisent, de façon non-exclusive mais régulière, le chalut à dents pour la pêche des poissons plats. Réputé efficace mais non reconnu par la réglementation, cet engin, est la source régulière de conflits dans la compétition pour les lieux de pêche ou à propos de la préservation de la ressource.

Au sujet de cette dernière cause de conflits entre métiers, on doit signaler que le "chalut à dents" est un engin dont l'utilisation s'étend au-delà du Tréport vers Dieppe et au nord sur l'ensemble de la baie de Somme (façade de la région de Picardie), où près de 20 unités l'utilisent toute l'année et 20 autres alternativement avec d'autres chaluts. On peut considérer actuellement qu'une trentaine de bateaux pratiquent ce métier à temps plein et que de nombreux chalutiers de petite pêche, mais aussi de pêche côtière sur Boulogne et Dieppe, le pratiquent saisonnièrement (environ 50 unités). Suspendu à une décision administrative d'interdiction totale et très critiquée par certains professionnels pour son "efficacité excessive" sur la sole, cet engin est considéré par l'IFREMER comme devant être mieux géré en raison de ses mauvaises conditions d'utilisation en zones de nourrissances, avec des maillages inférieurs à 80 mm (maille étirée), et sans aucune compensation de l'efficacité par une régulation de l'effort.

* Le chalutage des crevettes

Cette activité traditionnelle, localisée aux estuaires, s'est développée ces dernières années et le nombre d'unités qui la pratiquent, souvent à part entière, est passé de 14 unités en 1985 à 24 unités en 1987. Ces "crevettiers" sont de petite taille (longueur = 9 m), de faible puissance (puissance moyenne = 80 KW) et dans leur grande majorité, en particulier sur Le Havre, très âgés (âge moyen = 25 ans).

Ce métier est pratiqué de façon exclusive par la moitié de la flottille, les autres alterne, selon les saisons, avec le chalut de fond à poissons (poissons plats, maquereau)

ou comme en baie de Somme avec la drague à dents (poissons plats) ou bien encore avec les filets calés.

Souvent à l'origine de conflits à propos du chalutage à petite maille (20 mm étiré) dans les zones côtières, ce métier se perpétue en estuaire de Seine et en baie de Somme. Il serait, dans ce contexte, nécessaire d'imposer l'usage du chalut sélectif dont il convient de noter l'utilisation efficace par maints professionnels de la baie de Somme. L'utilisation d'équipements de bord pour le tri permettrait d'assurer une chance complémentaire de survie à la fraction de juvéniles de poissons pouvant encore être capturée.

* **La drague à coquille**

La pêche à la drague de la coquille Saint-Jacques, métier traditionnel de la Haute-Normandie et particulièrement bien représenté à Dieppe, traverse actuellement une période de crise. Le nombre de navires qui fondent l'essentiel de leurs activités sur cette ressource longtemps rémunératrice est en effet passé de 41 unités en 1985 à 25 unités en 1987, soit une chute de 39 % en l'espace de trois ans.

Dans le quartier de Dieppe, ce métier peut encore être considéré comme un métier quasi-exclusif pour 7 unités de construction récente. Pour les autres (18 unités), d'un âge moyen de 18 ans, il ne s'agit plus, en réalité, que d'un métier principal. Ces bateaux, ayant comme caractéristiques moyennes une longueur de 17 mètres et une puissance d'environ 250 KW, ont pour principales zones de pêche :

- en octobre-novembre et de janvier à la mi-mai, les gisements situés au large de Dieppe et de Fécamp, ainsi que dans les secteurs de Beachy Head, de la bouée de Greenwich ou de Bassurelle ;
- de décembre à mi-janvier, les gisements de la baie de Seine.

Entre les campagnes, la plupart de ces navires pratiquent le chalut de fond. Les plus puissants d'entre eux ont une activité de chalutage similaire à celle des unités de la pêche artisanale hauturière (gadidés, grondins, raies). Les autres se limitent à la Manche orientale (des Riddens de Dieppe à Bassurelle) ou aux zones plus littorales pour la capture des "divers".

A noter que l'activité de pêche à la coquille, autrefois pratiquée comme métier à part entière sur Fécamp et Le Havre, n'est pratiquement plus qu'un souvenir, seuls quelques bateaux exploitant encore cette espèce de façon accessoire.

Cette récession ne se limite toutefois pas à la Haute-Normandie mais touche l'ensemble des ports compris entre Boulogne et Cherbourg. Elle est le reflet d'une constante dégradation, depuis 1973, des principaux gisements de coquilles Saint-Jacques

de Manche orientale. Cet appauvrissement est, en grande partie, imputable aux effets conjugués d'une surexploitation et de fréquents défauts dans le recrutement.

Cette situation a conduit les professionnels à une prise de conscience collective sur la nécessité d'adopter diverses mesures de gestion qui, bien que contraignantes sur le plan socio-économique et des traditions, sont destinées à assurer une certaine pérennité des gisements de coquilles, et donc du métier. La stricte limitation de l'effort de pêche, et des capacités de capture, est la mesure principale à mettre en œuvre actuellement, la ressource ne présentant aucun signe réel de reconstitution à court ou moyen terme.

2.2 Les arts dormants

En Haute-Normandie, environ 123 bateaux ayant effectivement pratiqué des arts dormants ont pu être dénombrés en 1987. En 1985, on n'en recensait que 110. Il s'agit de flottilles fortement spécialisées et localisées, où deux métiers prédominent : les trémailleurs-fileyeurs et les caseyeurs.

* Les trémailleurs-fileyeurs

La pêche aux filets calés intéresse 43 % de l'ensemble des unités artisanales régionales et tient une place importante en Haute-Normandie. Elle est pratiquée de façon exclusive ou en association avec d'autres engins dormants (casiers, lignes, filets dérivants, palangre) ou traînants. Ce métier représente par ailleurs 90 % de l'activité aux arts dormants de petite pêche.

Sur la période 1985-87, on observe une légère progression (+ 17 %) du nombre des navires strictement liés à ce métier (96 à 112 unités), mais il convient d'ajouter à cette évolution le nombre de navires passés d'une activité associant filets calés et d'autres engins (casier, palangre et même chalut de fond) à une utilisation exclusive de filets, soit 58 navires supplémentaires (de 38 en 1985 à 86 en 1987). On peut ajouter que la longueur de filets par navire a aussi beaucoup augmenté et a largement contribué à l'impression d'expansion, désormais jugée abusive, de ce métier, d'autant plus que cela s'est accompagné de l'entrée récente en flotte d'unités de type "doris" plus grandes (> 8 mètres) et très performantes en aluminium et partiellement couvertes.

Malgré cette modernisation et ce rajeunissement (âge moyen de 9 ans), cette flottille conserve des caractéristiques moyennes modestes, mesurant 8,5 mètres pour 70 KW. Très liés, pour la plupart, à la bande côtière en raison de leur faible capacité de navigation, ces navires travaillent toute l'année soit au trémail pour les poissons plats et en particulier la sole, soit au filets droits pour le cabillaud. Diverses espèces viennent compléter les captures : turbot, roussettes, chiens de mer, raies et bar. Certains utilisent encore, de mi-octobre à mi-novembre, le filet dérivant pour la pêche du hareng mais cette activité autrefois florissante sur la côte du Pays de Caux tombe progressivement en

désuétude par suite d'une raréfaction de l'espèce durant quelques années et de la concurrence sur le marché des apports du chalutage pétagique.

A propos de la ressource, la sole est l'espèce-cible sur laquelle s'est appuyé l'essor de cette flottille depuis une dizaine d'années. Or cette espèce connaît actuellement des difficultés dues à une forte pression de pêche à l'échelle de la Manche et à une détérioration du diagramme d'exploitation.

Pour le cabillaud, une abondance exceptionnelle et momentanée a récemment assuré la survie de nombreux fileyeurs, mais l'on s'attend à ce que le potentiel exploitable régresse en 1989. Le seul point positif à attendre du départ de ce prédateur concerne un taux de survie plus élevé chez les jeunes individus d'espèces plus sédentaires telles que la sole, la plie et le merlan.

En résumé, on peut constater que la petite pêche s'est très positivement développée en Haute-Normandie au cours des dernières années grâce aux trémails et qu'il s'agit là d'un gain socio-économique. Toutefois, les filets calés, engins initialement utilisés sans réserve dans la bande côtière en raison de leur pouvoir sélectif, sont actuellement cause de fréquents conflits motivés par des problèmes de cohabitation dans la bande côtière, notamment avec les arts traînants. Ces conflits résultent d'une intensification de la pression de pêche liée à diverses causes.

- L'augmentation de la longueur de filets mis à l'eau. C'est ainsi qu'un doris pose actuellement de 2500 à 3500 mètres de filets alors qu'il y a une dizaine d'années il n'en calait que 600 à 800 m. Pour les canots et les chalutiers-fileyeurs, on note la pose de 5 à 8 000 mètres de filets et pour certains, plus spécialisés dans la pêche du turbot, de la barbue ou des raies on arrive même au mouillage de près de 25 km de filets;
- L'extension des zones de pêche. Si les navires de plus petite taille (de l'ordre de 6 m) restent cantonnés à l'intérieur de la zone des 3 milles, on constate que les unités plus fortes s'éloignent jusqu'à 30 milles de leur port d'attache ;

Une diminution du maillage pouvant aller, en l'absence de réglementation, jusqu'à l'utilisation de petits maillages souvent inférieurs à 40 mm (de côté) pour la pêche de la solette (hors taille réglementaire).

Ces faits ont amené de nombreux pêcheurs à surinvestir lourdement pour préserver leur chance de capture d'une ressource raréfiée. Dans le même temps, cette flottille aborde une phase de stabilisation convergeant, logiquement d'ailleurs, avec les objectifs à long terme du POP. Complémentairement, des propositions de réglementation de ce métier doivent être rapidement élaborées, y compris par la profession, dans le domaine des longueurs et des maillages des filets, et dans celui de l'accès à la ressource.

* Les caseyeurs

Les navires pratiquant comme métier principal les casiers à crustacés sont peu représentés en Haute-Normandie (11 unités).

Ces bateaux de taille modeste (longueur = 8 m, puissance = 60 kw) sont localisés entre Le Havre et Antifer. Les espèces-cibles sont le tourteau et l'étrille auxquelles vient s'adjointre, en complément, le homard. Peu d'informations sont disponibles pour juger du devenir de cette petite pêche.

2.3 L'emploi

Une information complémentaire sur la flottille artisanale de la façade régionale de Haute-Normandie est fourni au tableau 32 dans lequel sont rapportés les effectifs embarqués.

Classes de longueur navires	Nombre moyen de marin embarqués	Effectifs Quartier Dieppe	Effectifs Quartier Fécamp	Effectifs Quartier Le Havre	Effectifs Haute Normandie
≤ 12 m	2	112	90	118	320
12 -16	4	108	8	28	144
≥ 16 m	6	240	18	6	264
Total		460	116	152	728

Tabl.32.- Effectifs embarqués de pêche artisanale en Haute-Normandie (Source : Service des Affaires Maritimes)

3.- LES METIERS DES FLOTTILLES ARTISANALES DE BASSE NORMANDIE

L'évaluation proposée dans cette étude des flottilles de Basse-Normandie est récapitulée dans le tableau 33 pour la période allant du 01.01.1985 au 01.01.1988. Elle se rapporte aux ports ouverts sur la Manche orientale, de Honfleur à Cherbourg, et ne prend donc pas en compte les flottilles de la côte occidentale du Cotentin.

N.B. : lecteur doit prendre connaissance des commentaires importants faits au chapitre IV - 1 sur la nature des données utilisées par IFREMER au tableau 33.

LONGUEUR (m)	< 8	8 < L < 12	12 < L < 16	16 < L < 18	18 < L < 24	> 24	TOTAL
Effectif	217	170	65	19	33	9	513
Long.moy.(m)	6.7	9.9	14.1	16.8	21.0	25.0	10.3
Puis.moy.(KW)	24	96	171	212	360	411	102
Jauge moy.(tjb)	3	9	26	42	83	122	17
Puis.tot.(KW)	5206	16280	11102	4034	11888	3702	52212
Jauge tot.(tjb)	721	1595	1672	789	2752	1097	8626

LONGUEUR (m)	< 8	8 < L < 12	12 < L < 16	16 < L < 18	18 < L < 24	> 24	TOTAL
Effectif	223	173	66	18	33	6	519
Long.moy.(m)	6.7	9.9	14.1	16.7	21.1	25.7	10.2
Puis.moy.(KW)	24	98	174	212	373	438	101
Jauge moy.(tjb)	3	9	26	41	85	126	16
Puis.tot.(KW)	5409	16888	11463	3809	12302	2626	52497
Jauge tot.(tjb)	739	1592	1715	735	2792	755	8327

LONGUEUR (m)	< 8	8 < L < 12	12 < L < 16	16 < L < 18	18 < L < 24	> 24	TOTAL
Effectif	221	177	70	11	31	6	516
Long.moy.(m)	6.7	9.9	14.1	16.6	21.1	25.7	10.1
Puis.moy.(KW)	25	97	177	215	377	438	100
Jauge moy.(tjb)	3	9	25	39	86	126	15
Puis.tot.(KW)	5562	17243	12356	2363	11684	2626	51834
Jauge tot.(tjb)	731	1634	1769	431	2654	755	7974

LONGUEUR (m)	< 8	8 < L < 12	12 < L < 16	16 < L < 18	18 < L < 24	> 24	TOTAL
Effectif	220	186	66	13	30	0	521
Long.moy.(m)	6.8	10.0	14.1	16.6	21.2	27.4	10.2
Puis.moy.(KW)	27	100	179	241	391	449	104
Jauge moy.(tjb)	3	9	25	40	86	156	16
Puis.tot.(KW)	5994	18621	11806	3127	11720	2694	53962
Jauge tot.(tjb)	731	1724	1663	520	2586	937	8161

Tabl. 33.- Effectifs et caractéristiques des flottilles artisanales de Basse-Normandie de 1985 à 1988.

Sur l'ensemble de la zone ainsi définie, nous pouvons constater d'après cette évaluation :

- une légère réduction de la jauge totale - 5 %
- une légère augmentation de la puissance totale ... + 3 %

ceci semblant lié à un faible accroissement du nombre d'unités qui passe de 513 à 521 (+1,6 %).

Par catégorie de taille des navires, on note :

- une diminution importante de la classe des 16-24 mètres (52 à 43 unités) et des navires d'une taille supérieure à 24 mètres (9 à 6 unités) ;
- une stabilité des bateaux inférieurs à 8 mètres (+1 %) et ceux entrant dans le groupe des 12-16 mètres (+1,5 %) ;
- une augmentation, déjà observée en Haute-Normandie et dans le Nord-Pas de Calais, de la catégorie des 8 à 12 mètres (170 à 186 unités, soit un gain de 9,5 %).

La Basse-Normandie représente à elle seule la moitié des effectifs français de pêche artisanale de la Manche orientale et 41 % de la puissance. Ce déficit relatif de la puissance s'explique par la prépondérance dans les effectifs des petites unités de moins de 12 mètres qui représentent 78 % de l'effectif régional. Cette répartition des flottilles artisanales semble caractéristique de l'ensemble de Basse-Normandie même si, au cours des trois dernières années, le quartier de Cherbourg a vu ses effectifs se réduire de 9 % et celui de Caen progresser de 7 %.

L'évolution au cours de l'année 1988 n'a pu être prise en compte dans le présent état mais la perspective de l'entrée en action du POP aura provoqué, très provisoirement durant cette année, une ultime accélération des entrées en flotte qui se traduira par des augmentations d'effectif (une dizaine d'unités) et de puissance (de 1 500 à 2 000 KW).

3.1 Les arts traînants

Les arts traînants sont pratiqués à partir de tous les ports de Basse-Normandie et leurs apports y prédominent largement. Les plus fréquents sont :

- le chalutage aux poissons plats, avec divers engins traînants ;
- le chalutage de fond aux divers et aux gadidés ;
- le chalutage crevettier ;
- la drague à coquille Saint-Jacques.

Le nombre d'unités pratiquant ces métiers est passé de 305 en 1985 à 287 en 1987, soit une légère diminution des effectifs (- 6 %) compensée en termes de capacité de pêche par une certaine modernisation.

* **Le chalutage de fond aux poissons plats**

Pratiquée en Basse-Normandie par 88 navires de petite pêche, cette activité concerne le tiers des navires travaillant aux arts trainants. A l'intérieur de ce groupe, on distingue deux métiers bien différents : le chalut de fond classique et le chalut à perche.

- **Le chalutage de fond classique**

Pour un groupe de 75 navires pratiquant ce métier, les poissons plats sont les espèces-cibles principales bien que ce métier s'apparente le plus souvent à une pêche aux divers poissons. Dans les captures, la sole demeure en fait l'espèce-cible pour sa valeur et la plie, moins rémunératrice, représente l'espèce majeure dans les débarquements en poids.

Cette activité s'est développée au cours des dernières années puisque l'on est passé de 56 unités en 1985 à 75 en 1987. Ce phénomène fut particulièrement sensible dans les ports de l'estuaire de Seine où l'on a enregistré en trois ans un accroissement de l'effectif de l'ordre de 40 % pour partie en relation, sur ce secteur, avec la diminution de la pêche à la coquille Saint-Jacques.

D'une taille moyenne de 10 mètres pour une puissance de 110 KW, ces unités sont principalement concentrées au niveau de l'estuaire, de Honfleur à Ouistreham (77 % de l'effectif), zone propice à la présence des poissons plats. Utilisant de façon quasi-exclusive le chalut de fond classique, la pression de pêche de ces unités s'applique le plus souvent avec des maillages non réglementaires sur la zone très côtière propice à certaines nourrissances. Bien que le développement de cette flottille ne soit pas à encourager, un effort dans le respect du maillage de 80 mm améliorerait fortement le diagramme d'exploitation de cette flottille.

* **Le chalut à perche**

D'apparition récente dans la région dans sa conception actuelle, cet engin utilisé accessoirement par nombre de navires s'est surtout implanté dans la partie nord-est du Cotentin comme métier principal, en particulier à Saint-Vaast-la-Hougue et Barfleur où une douzaine de navires d'une taille moyenne de 14 mètres pour une puissance de 175 KW a été recensée en 1987. C'est au cours des trois dernières années que cette technique de pêche surtout dirigée vers l'exploitation hivernale de la sole au large du Cotentin a fait des adeptes (4 bateaux en 1985 contre 12 en 1987)

La sole, dont le stock de Manche orientale est à l'évidence entré dans une phase de surexploitation, est l'espèce-cible principale. Cette forme de chalutage dont l'efficacité est si souvent critiquée à propos des unités étrangères travaillant au large des côtes françaises, devra faire l'objet d'une analyse approfondie au niveau international. Il ne semble pas, dans ces conditions, souhaitable pour l'instant de laisser cette flottille se développer outre-mesure.

* **Le chalutage des gadidés et du "divers"**

Cette activité de pêche côtière à caractère hauturier concerne essentiellement les grosses unités de la région. Elle présente une certaine stabilité liée en partie à la difficulté de renouveler et moderniser la flottille existante. La légère diminution enregistrée dans les effectifs entre 1985 et 1987 (- 6 %) provient du retrait de flotte d'unités très âgées. Malgré une apparente homogénéité, l'analyse typologique révèle que le groupe pratiquant ce métier est complexe, regroupant deux types d'unités de pêche aux caractéristiques bien différentes qui pratiquent plusieurs activités de chalutage en fonction des saisons et/ou des zones de pêche.

Les grosses unités de pêche côtière

Basées à Port-en-Bessin et Cherbourg, elles forment la majeure partie des effectifs (42 unités). On y distingue :

- d'une part, une trentaine de navires, répartis sur les deux ports et dont l'essentiel de l'activité s'exerce en dehors de la Manche orientale. D'une taille moyenne de 22 mètres pour une puissance de 400 KW (âge moyen de 16 ans), ces unités portent en effet leur effort en Manche occidentale mais également dans les divisions CIEM VIIIf, VIIg et VIIh. Contrairement à leurs homologues des régions Nord-Pas de Calais et Haute-Normandie dont l'exploitation porte sur un nombre réduit d'espèces, ces navires recherchent la diversité dans leurs débarquements : grondin rouge, calmar, lieu jaune, cabillaud, merlan, raies, baudroie...
- d'autre part, une douzaine de navires localisés sur Port-en-Bessin et dont le secteur d'activité se limite principalement à la Manche orientale. D'une taille moyenne inférieure aux précédents (17,5 mètres pour 315 KW), il s'agit là d'une composante de pêche côtière performante en raison de l'arrivée récente de navires modernes, l'âge moyen n'étant que de dix ans. Plus orientés vers les ressources exploitables en Manche orientale, ils privilégiennent un peu moins la diversité ; plie, sole, cabillaud, merlan, tacaud et seiche forment la base de leurs apports.

Ces navires de pêche côtière ont, pour la plupart, des capacités techniques autorisant une forte flexibilité géographique et la possibilité de suivre la ressource sur l'ensemble de la Manche. Ils ont acquis par ailleurs une forte flexibilité technique en développant l'utilisation alternée de divers chaluts, modernisation favorable à une diversification des captures qui apparaît actuellement comme un atout majeur pour beaucoup de professionnels. Cette composante de la pêche régionale rejoint, malgré quelques différences, les unités déjà décrites à Boulogne et à Dieppe, et constitue avec elles une force technique et socio-économique essentielle dans l'exploitation de la Manche. Cette flotte, très novatrice et dont le renouvellement est en cours, se doit de prendre de plus en plus conscience de son rôle moteur et de sa responsabilité prépondérante en matière d'exploitation mais aussi de préservation de la ressource.

Les unités de petite pêche

Au nombre de 8, elles sont limitées dans leurs possibilités de navigation par des dimensions plus modestes (longueur : 14 m, puissance : 160 KW), mais surtout par une certaine vétusté (âge moyen de 29 ans). Localisées presque uniquement dans les ports de l'estuaire de Seine, ces unités partagent leurs activités entre le merlan, les poissons plats et le maquereau. Cette dernière espèce représentait en 1988 près de 15 % des apports en valeur des flottilles de petite pêche de l'estuaire de la Seine. Du fait de sa vieillesse et d'une certaine sous-motorisation, cette flottille spécialisée dans le chalutage aura des difficultés, dans le cadre du POP, pour assurer son renouvellement, et donc sa survie.

*** Le chalutage crevettier**

La pêche de la crevette grise pratiquée en baie des Veys par 2 à 3 unités, est, avant tout, une activité traditionnelle de l'estuaire de Seine, en particulier de Honfleur et Trouville. Cette activité régresse légèrement sur ce secteur, le nombre d'unités pour lesquelles il s'agit d'une activité de base, exclusive ou non, ayant diminué de 12 % au cours des trois dernières années, passant de 41 bateaux en 1985 à 34 bateaux en 1987. Ces unités sont le plus souvent des chaloupes semi-pontées de petite taille (longueur moyenne = 8,8 m), de faible puissance (puissance moyenne = 76 KW) et, dans leur grande majorité, très âgées (âge moyen = 28 ans).

Ce métier est pratiqué de façon exclusive et sur la quasi-totalité de l'année par plus de la moitié de la flottille. Les autres alternent avec du chalutage de fond aux poissons (plats, gadidés, maquereau). On peut noter qu'en automne, lorsque la crevette est abondante dans l'estuaire, 16 chalutiers dont le métier principal est le chalutage de fond aux poissons plats, viennent s'ajouter à cette flottille.

La pratique de ce métier est comme ailleurs source de conflits avec d'autres professionnels et représente une menace pour les nourriscéries estuariennes. L'exploitation de la crevette grise étant cependant une ressource locale importante, on ne peut que recommander l'adoption par ces professionnels d'outils sélectifs, déjà utilisés en baie de Somme, et de techniques de tri à bord limitant la mortalité des juvéniles de poissons plats.

* La drague à coquille

La pêche de la coquille Saint-Jacques intéressent près de 20 % de la flottille bas-normande, à la drague et doit être considérée, sur le plan socio-économique, comme une activité majeure de la région. Replacée dans le contexte de la flottille française de Manche orientale pratiquant ce métier, la Basse-Normandie, avec près de 77 % des effectifs, s'affirme en effet comme une région spécialisée dans l'exploitation de cette espèce sédentaire et ce, traditionnellement du fait de la présence en baie de Seine de nombreux gisements.

Néanmoins, en l'espace de trois ans, les navires qui fondent l'essentiel de leurs activités sur ce type de pêche rémunérateur ont vu leur effectif diminuer de 20 %, passant de 139 unités en 1985 à 112 en 1987. Cette baisse ne fait que traduire l'état de crise que connaît depuis quelques années ce métier en raison de la raréfaction de la ressource. Cette récession ne se limite d'ailleurs pas à la Basse-Normandie mais touche l'ensemble des ports compris entre Boulogne et Cherbourg. Elle est le reflet d'une dégradation, constatée depuis 1973, des principaux gisements de coquille de Manche orientale et, en particulier, de ceux de baie de Seine. Cet appauvrissement est, en grande partie, imputable aux effets conjugués d'une surexploitation et de fréquents défauts dans le recrutement.

En raison, sans doute, de la proximité des principaux gisements, les navires exploitant à partir de Basse-Normandie ont des caractéristiques se situant dans une gamme moyenne de longueur (12 m) pour une puissance de 135 KW, ceci les distinguant de leurs homologues de Haute-Normandie qui sont plus forts (17 mètres pour 250 KW).

Le "métier de la coquille" est pratiqué à partir de tous les ports de la baie de Seine mais est particulièrement représenté à Grandcamp, où se trouve concentrée près de la moitié de la flottille coquillière. A l'heure actuelle, il constitue encore un métier prédominant pour une vingtaine d'unités basées à Grandcamp et Port-en-Bessin qui exploitent :

- en octobre-novembre et de janvier à la mi-mai les gisements situés au large de la baie de Seine ;
- de décembre à mi-janvier les gisements de la baie de Seine.

Les 90 autres unités, plus petites et ne pouvant travailler à l'extérieur de la baie, limitent leur activité coquillière aux périodes d'ouverture de la campagne en baie de Seine. Entre les campagnes, la majeure partie de cette flottille pratique le chalut de fond surtout en baie de Seine pour les poissons plats, le divers, la seiche et le maquereau en estuaire.

La coquille Saint-Jacques, espèce de valeur, conserve une grande importance économique en Basse-Normandie malgré la diminution constante des apports enregistrée depuis les années 70 :

- elle occupe en effet la première place, tant en poids qu'en valeur, dans les débarquements officiels des unités de pêche côtière de Grandcamp et Honfleur (respectivement 77 et 85 % de la valeur totale débarquée) et des unités de petite pêche de Grandcamp et Port-en-Bessin (57-58 % de la valeur débarquée) ;
- elle représente en période hivernale, saison où peu de ressources de substitution sont disponibles à la côte, la ressource principale de nombreux navires de petite pêche.

Devant cette nouvelle situation dans laquelle se trouve dorénavant ce métier, les professionnels sont collectivement amenés à prendre conscience de la nécessité d'adopter des mesures de gestion qui, contraignantes sur le plan socio-économique et, vis à vis des traditions, sont destinées à assurer une certaine pérennité des gisements. Diverses décisions positives ont été prises dans ce sens ces dernières années, mais l'effort de pêche est maintenu à un très haut niveau et rien, dans les analyses de stocks ne laisse envisager à court ou moyen terme un redressement des stocks.

* **La drague à moule**

Lors des années de forte productivité sur les gisements mouliers en eau profonde de l'est du Cotentin, ce métier a représenté souvent un atout important pour l'économie maritime locale. Ainsi, à partir de 1979, le nombre de navires exerçant ce métier (de 8 à 12 mois de l'année) n'a cessé de croître pour atteindre son niveau maximum en 1982 avec près d'une cinquantaine d'unités. Depuis 1983, cette pêcherie a cependant régressé par suite de perturbations d'ordre biologique (recrutement successifs très faibles) et commercial (faible demande du marché et faible qualité du produit). Une fermeture des gisements est intervenue en 1986, provoquant une désorganisation du métier qui n'a pu ainsi être pris en compte dans la typologie.

3.2 Les arts dormants

En Basse-Normandie, le nombre de navires utilisant les arts dormants a été stable de 1985 (181 unités) à 1987 (175 unités). Ces flottilles, en règle générale fortement spécialisées et bien localisées, pratiquent les métiers suivants :

- le trémail et les filets ;
- les casiers ;
- les palangres ;
- les lignes (de traîne ou à main)

*** Les trémailleurs-fileyeurs**

La pêche aux filets calés, pratiquée de façon exclusive ou en association avec d'autres engins dormants (casiers, lignes, palangre, filets dérivants), tient une place croissante en Basse-Normandie. L'image de constante expansion attribuée, en Manche orientale, à cette activité se traduit dans les chiffres par un accroissement de 55 % de l'effectif bas-normand qui est passé, au cours de la période 1985-1987, de 24 à 37 unités basées à près de 80 % dans les ports et plages d'échouage du Calvados.

Dans ce même laps de temps, et s'ajoutant à cet essor :

- nombre de navires sont passés d'une activité associant les filets calés et d'autres engins de pêche, dont le chalut de fond, à une utilisation exclusive des filets. Le nombre de bateaux pratiquant ce métier de façon exclusive est ainsi passé de 14 en 1985 à 24 en 1987, soit un gain d'environ 30 % ;
- la longueur de filets utilisés a considérablement augmenté et a largement contribué à cette impression d'expansion.

Malgré l'arrivée récente d'unités plus grandes (9,5 mètres à 12 m) et plus puissantes (130 à 210 KW), cette flottille, dont la moyenne d'âge est de huit ans, a dans l'ensemble des caractéristiques modestes : 7,5 mètres de longueur en moyenne pour 35-40 KW.

Très liés, pour la plupart, à la bande côtière en raison de leur faible capacité de navigation, ces navires travaillent toute l'année soit au trémail pour les poissons plats et en particulier la sole, soit au filet droit pour le cabillaud. Diverses espèces complètent régulièrement les captures : plie, turbot, barbue, lieu jaune, roussettes, chiens de mer, raies et bar.

La sole est l'espèce-cible sur laquelle s'est appuyé l'essor de cette flottille. Or cette espèce connaît actuellement des difficultés (rajeunissement excessif des captures et

grande dépendance du recrutement) dues à la pression de pêche élevée, tant régionale que sur l'ensemble de la Manche orientale, de tous les métiers recherchant ce poisson (chalut à perche, filets calés, chaluts à dents, chalutage classique ou crevettier).

Pour le cabillaud, une abondance exceptionnelle a récemment assuré un complément financier important à de nombreux fileyeurs mais, à terme, le cabillaud doit être considéré en Basse-Normandie comme une espèce complétant épisodiquement les captures traditionnelles de la région.

En résumé, on peut constater que la petite pêche aux filets calés s'est fortement développée en Basse-Normandie avant la mise en application du POP. Ces engins, initialement préconisés comme une technique intéressante à utiliser dans la bande côtière en raison de leur pouvoir sélectif, posent de nombreux problèmes de cohabitation pour l'espace et la ressource, notamment avec les arts traînants. Depuis 1986, de multiples débordements et un développement anarchique de cette activité ont vu le jour, ceci dans un contexte de libre accès à la pêche et d'absence de toute réglementation sur les filets. Comme dans les autres régions, les professionnels ont à s'organiser pour une meilleure intégration de ces métiers.

* **Les caseyeurs**

En Basse-Normandie, le casier à crustacés est utilisé comme engin principal par une flottille de 88 unités formant une composante forte de la petite pêche aux arts dormants. Ce métier est surtout pratiqué (90 %) à partir des ports du nord du Cotentin, et cette forme de spécialisation s'est vue renforcée récemment par une augmentation de 50 % des effectifs du Cotentin en trois ans pendant que ceux du Calvados diminuaient de 70 %.

A quelques rares exceptions, il s'agit de navires de petite taille (longueur moyenne de 8 mètres pour une puissance de 45 KW), et assez âgés (18 ans en moyenne). Tourteaux, araignées, étrilles sont les espèces-cibles de base auxquelles peut s'ajouter le homard.

La moitié de ces bateaux utilise d'autres engins dormants, créant ainsi des métiers complexes que l'on retrouve dans la typologie tels que :

- . casiers + filets calés
- . casiers + lignes de traîne
- . casiers + filets calés + lignes de traîne
- . casiers + palangre

Il est difficile de connaître la production de ces flottilles puisque l'essentiel de la production est commercialisé hors criée ou hors circuit officiel, et cette absence de

données statistiques interdit d'évaluer l'évolution actuelle et le poids économique de cette profession. Ceci rend aussi très incertaine l'évaluation du taux d'exploitation appliqué à ces stocks de crustacés, même si l'on constate une accentuation récente de la compétition pour ces espèces entre les flottilles françaises, britanniques et anglo-normandes sur les zones de pêche proches du nord-Cotentin.

* Les palangriers

Exclusivement localisés dans les ports du Cotentin, les palangriers peuvent être subdivisés en deux groupes :

- d'une part les unités de petite pêche au nombre de 6 en 1987. Il s'agit de navires de petite taille (8,5 m), de faible puissance (50 KW) et âgés (âge moyen = 19 ans). Ils posent leurs palangres de fond en zone côtière pour la pêche du congre, des raies, de la roussette, voire du bar. Dans le contexte régional, ce métier est mineur ;
- d'autre part des unités de plus forte taille, dont l'effort de pêche porte sur les squales et les raies, et parmi lesquelles on peut distinguer :
 - . les trois palangriers de Cherbourg, d'une taille moyenne de 25 mètres pour une puissance de 395.KW, qui fréquentent la Manche occidentale et même le canal de Bristol pour les deux unités les plus fortes (23 et 38 mètres) équipées d'un système automatisé de palangres .
 - . les unités de Saint-Vaast, de plus petite taille (15 mètres pour 200 KW) et plus âgées (âge moyen = 20 ans) fidèles à la mise en oeuvre manuelle et traditionnelle des palangres de fond et qui exercent leur effort en Manche orientale, du nord-Cotentin à la côte sud de l'Angleterre. Au nombre de 5 en 1987, ces unités, en période hivernale, peuvent se reconvertis temporairement à la pêche de la coquille Saint-Jacques à la drague; ce report dépend à cette saison d'un choix entre rendements effectifs en squales et possibilités de pêche de coquilles Saint-Jacques à l'ouverture de la campagne en Manche orientale.

Les connaissances sur les stocks des principales espèces de raies et squales exploitées par ces navires sont limitées et fragmentaires ; elles ne permettent pas de préjuger du devenir de ce type d'activité. On constate cependant qu'au cours des trois dernières années ces unités à métier exclusif, notamment au sein de la flottille Saint-Vaastaise, ont pratiquement diminué de moitié, certains bateaux ayant préféré se diversifier par les casiers, la drague à coquilles et le chalut à perche à poissons plats.

* Les ligneurs

Pratiqué par 24 unités d'une taille moyenne de 7 mètres et de faible puissance (33 KW), ce métier peut être considéré comme une composante mineure de la pêche bas-normande.

Ces navires utilisent la ligne de traîne à proximité des côtes et ne travaillent, pour la plupart, que d'avril à octobre. Leur effort porte sur des espèces rémunératrices telles que le bar et le lieu jaune, mais aussi le "maquereau de ligne".

3.3 L'emploi

L'analyse des flottilles régionales peut être utilement complétée par quelques informations (Tabl. 34) relatives aux emplois embarqués générés par la seule pêche artisanale.

Classes de longueur navires	Nombre moyen de marin embarqués	Effectifs Quartier Caen	Effectifs Quartier Cherbourg	Effectifs Basse-Normandie
≤ 12 m	2	552	260	260
12 -16	3,5	168	63	63
≥ 16 m	5,5	160	110	110
Total		880	433	433

Tabl. 34.- Effectifs embarqués de pêche artisanale en Basse-Normandie (Source : Service des Affaires Maritimes)

CHAPITRE V

SITUATION DES FLOTTILLES ARTISANALES DU LITTORAL FRANCAIS DE MANCHE ORIENTALE FACE A L'EVOLUTION TECHNIQUE ET REGLEMENTAIRE DES PECHES

1.- RAPPEL DES PRINCIPES GENERAUX DE GESTION DES STOCKS HALIEUTIQUES

On peut introduire ce rappel par les termes suivants :

"Pour le grand public, rationaliser l'exploitation d'un stock de poisson équivaut à garantir sa conservation. Cette confusion se retrouve jusque dans des expressions telles que "politique de la conservation". Cette notion apparaît d'ailleurs en bonne place dans tous les règlements communautaires qui ont jeté les fondements de la politique commune de gestion. En fait, entre la non exploitation et une exploitation si intense qu'elle élimine biologiquement une ressource il existe une gamme de situations possibles où les stocks subissent une exploitation sans menace pour leur perennité. Cette palette est d'autant plus vaste que pour la plupart des populations de poissons, mollusques et crustacés, il est difficile d'aboutir à une élimination."

"En revanche, la pêche diminuant l'abondance de la ressource, l'exploitation du stock devient économiquement moins intéressante et peut même être abandonnée. Pour les professionnels de la pêche, cette situation est couramment assimilée à une disparition de la ressource. Sauf exceptions, le développement de la pêcherie n'est pas conduit jusqu'à l'effondrement. En règle générale, un équilibre s'établit entre la pêche et la ressource selon une classique relation prédateur-proie."

"Le problème de la conservation ne peut cependant être éludé. Lorsque la réduction du stock de géniteurs est très sévère, on peut craindre que l'effectif de juvéniles à venir (le recrutement) en soit affecté"..."Il convient donc d'éviter que la biomasse féconde ne tombe au-dessous d'un certain seuil."

C'est en ces termes que J.Gueguen, A.Laurec et A. Maucorps exposaient en 1988 certains enjeux essentiels de la gestion des pêches. La science halieutique a pour objectif d'expliquer ces enjeux ,et ceci peut se faire selon les approches suivantes :

- comment réagit la ressource à l'exploitation ;
- comment agir pour aménager la pêche à court et long terme.

1.1.- Principales relations entre ressource et exploitation

1.1.1 Relation entre captures globales sur un stock et effort de pêche

L'état d'un stock halieutique ainsi que la production que l'on peut en tirer dépendent à la fois de caractères propres à l'espèce considérée (fécondité, taux de croissance des individus, longévité) et des conditions de l'exploitation. En ce qui concerne cette dernière, la production dépend essentiellement :

- de l'effort de pêche, c'est-à-dire du développement des moyens de production tant en nombre qu'en efficacité ;
- du "profil d'exploitation", c'est-à-dire de la façon dont cet effort de pêche se répartit sur les classes d'âge exploitées, car il n'est pas indifférent de pêcher des jeunes ou des adultes.

Dans un stock faiblement exploité, la proportion de poissons capturés chaque année est peu élevée, et un grand nombre d'individus peut survivre d'une saison à l'autre. Les captures comportent ainsi un pourcentage important de poissons âgés, de grande taille, dont le poids moyen individuel est élevé; toutefois, le nombre d'individus pêchés étant faible, le poids total des captures est limité.

Lorsque l'intensité de pêche s'accroît, la proportion de poissons capturés chaque année augmente et le nombre d'individus ayant une chance de survivre va diminuant. Les captures sont composées d'une part plus importante de poissons jeunes et de petite taille. Le poids moyen des individus ainsi pêchés est alors plus faible que dans le cas d'un stock faiblement exploité, mais le poids total des captures est supérieur.

Toutefois, si l'effort de pêche continue de croître, l'augmentation du nombre de poissons capturés ne compense plus la diminution du poids moyen et le poids total des captures peut, selon les espèces considérées, se stabiliser ou diminuer nettement.

Si l'effort de pêche est porté à un niveau tel que le nombre d'individus survivant jusqu'à leur maturité sexuelle devient insuffisant pour assurer le renouvellement du stock, celui-ci peut être réduit à un niveau d'abondance/densité tel que son exploitation s'avère impossible en termes économiques. Dans ce contexte d'arrêt d'exploitation, tout

au moins dirigée, seuls de bons recrutements peuvent reconstituer une ressource à terme.

1.1.2 Prise par unité d'effort

Le total des captures divisé par l'effort total de pêche appliqué à la ressource donne la capture, ou prise par unité d'effort (p.u.e). Cette p.u.e diminue à mesure que l'effort total augmente, très rapidement sur une pêcherie nouvelle et plus lentement par la suite.

Sur une ressource déjà en exploitation, il est possible pour un pêcheur d'augmenter ses prises à court terme en améliorant son efficacité (compétence personnelle, motorisation, développements technologiques,...) et en accroissant ainsi son effort individuel. Toutefois, cette augmentation, conjuguée à celle d'autres pêcheurs qui mettent en oeuvre les mêmes améliorations, se traduira par un effort total plus élevé et par une baisse des p.u.e. Le souci constant de chaque pêcheur d'augmenter son efficacité, en l'absence de contrôle de l'effort total de pêche, conduit très logiquement à une surexploitation des stocks halieutiques.

Les deux signes les plus évidents de la surexploitation d'un stock, question maintes fois posée, sont : une baisse prolongée des prises par unité d'effort et le rajeunissement excessif des captures.

1.1.3 Relation entre recrutement et état des stocks

Le terme "recrues" désigne les jeunes poissons qui rejoignent le stock exploitable chaque année ; le processus est appelé "recrutement". Les individus adultes de l'Atlantique nord fraient une fois par an et les jeunes individus issus de cette reproduction constituent une "classe d'âge".

La majorité des espèces évoluant dans l'Atlantique nord produit de grandes quantités d'oeufs (de plusieurs milliers à plusieurs millions chaque année par femelle mature) qui éclosent sous forme de larves. Le taux de mortalité intervenant au cours de la phase de développement larvaire, c'est à dire jusqu'à obtention d'une conformation similaire à celle de l'adulte, est très élevé, de l'ordre de 99,99 %.

Les causes naturelles, variables et encore imprévisibles pour longtemps , de cette hécatombe ne permettent pas d'établir une relation fiable ou claire entre la biomasse des géniteurs et la force d'un recrutement annuel. Malgré cette absence de relation, au moins dans certaines limites, il a paru souhaitable d'éviter que la biomasse des géniteurs ne tombât au-dessous d'un seuil qui fut alors défini avec une part d'arbitraire. L'objectif visé était de conserver une biomasse dont on savait qu'elle avait engendré par le passé des recrutements variables mais suffisants pour la perennité des stocks et de l'exploitation, et éviter ainsi le "recruitment overfishing" ou surexploitation

par défaut de géniteurs, et donc de recrutement. Le moyen utilisé a été le recours au contingentement des captures avec création des TAC (total autorisé de capture). Ce seuil critique fut néanmoins dépassé par exemple pour le hareng ou le maquereau en mer du Nord.

Une manifestation plus grave de surexploitation est l'accroissement trop important de l'effort de pêche appliqué à la fraction jeune d'un stock, par réduction des maillages (consécutive elle-même à la baisse des rendements) ou par pêche sur nourriceries par exemple. En effet, ce phénomène très répandu, souvent globalisé sous le terme de "growth overfishing", conduit à plusieurs effets pervers majeurs :

- une forte raréfaction des géniteurs par réduction des temps de survie de chaque classe d'âge, comme précédemment évoquée ;
- une concentration de l'effort sur les classes d'âge qui viennent d'entrer sur les zones de pêche; elles n'ont bien souvent pas atteint leur âge de première maturité sexuelle et ne peuvent donc, pas même une fois, participer au renouvellement de la ressource ;
- une augmentation de la dépendance de la pêche vis-à-vis du recrutement annuel, puisqu'il existe de moins en moins de population dite "tampon", ou pondératrice, composée d'individus provenant de plusieurs générations précédentes. A titre d'exemple, on peut citer le cabillaud dont un stock en bon état devrait comprendre des effectifs décroissants sur près de dix classes d'âge et qui, actuellement dans ses principaux stocks, voit l'exploitation porter de plus en plus souvent sur quatre classes d'âge. Ce nombre de classes exploitées est descendue à trois ou même deux lorsque la pression de pêche est très forte comme, par exemple, en Manche orientale en 1987-88.
- ce rajeunissement, enfin, nuit à la qualité des pronostics que les scientifiques ont à faire pour évaluer les TAC et quotas. En effet, les calculs de captures pour l'année à venir sont d'autant moins précis qu'ils s'appuient sur un faible nombre de cohortes sur lesquelles on dispose de données d'exploitation. Actuellement, l'évaluation de l'effet de l'arrivée d'une bonne ou d'une mauvaise cohorte devient de plus en plus hasardeuse. On peut illustrer cette variabilité naturelle du recrutement en rappelant certains rapports existant entre les classes d'âge les plus abondantes et les plus pauvres et pouvant aller de 1 à 3 pour les poissons plats jusqu'à 1 à 100 pour l'églefin.

Les conséquences de l'exploitation accrue de la fraction jeune des ressources sont d'autant plus graves qu'elles entraînent une mésexploitation chronique de la ressource par mauvais rendement pondéral et nuisent ainsi aux conditions d'une pêche économiquement viable à long terme. Or l'objectif d'une politique de conservation de la ressource est en effet de nature économique et consiste :

- à permettre aux pêcheurs d'exercer une activité rentable à long terme;
- à assurer aux transformateurs un approvisionnement régulier en poissons répondant à leurs besoins ;

-à garantir aux consommateurs une offre de poisson de qualité à des prix accessibles.

C'est la récente mise en évidence de cette nécessité d'optimisation économique, et non plus de maximisation pondérale, qui fait remettre actuellement en question une réglementation dont les insuffisances et les limites ressortent d'autant plus que les pêcheries auxquelles il s'applique sont complexes. Or les pêcheries artisanales de Manche orientale sont de type complexe, et ceci justifie que l'on examine d'abord dans leur principe, puis dans leurs mises en application régionales, les mesures actuellement utilisables en matière de gestion des pêches.

1.2.- Les modes de régulation de l'exploitation, théorie et d'après J. Dardignac (1982) et E.Meuriot, A.Maucorps critique (1986)

Dans la pratique, la réglementation communautaire des pêches repose principalement sur trois mesures d'aménagement :

- le contingentement des captures par espèce et par zone par application de TAC ;
- la définition des caractéristiques techniques des engins de pêche utilisés (notamment les maillages) visant à modifier la structure démographique des captures afin d'éviter, en particulier, le rajeunissement excessif de la ressource ;
- la fixation d'une taille marchande minimale pour chaque espèce.

Or depuis de nombreuses années, les TAC et le concept de maximisation de la production pondérale, souvent associés, font l'objet de critiques. En parallèle, le recours à un système de contrôle direct de l'effort de pêche par des licences, ou assimilé, est fréquemment présenté comme une alternative efficace au système de TAC :

"...la CEE devra tôt ou tard se rendre à l'évidence, c'est-à-dire convenir qu'il est impossible d'assurer une gestion efficace des pêches sans exercer un contrôle de tous les facteurs de production, dont le plus important est le volume de l'effort de pêche. C'est de l'avis de la Commission, dans ce domaine, que tout se jouera forcément à l'avenir "(HOLDEN, 1984).

Ce souci de voir évoluer les mesures de régulation rejoint en fait les réflexions et propositions des scientifiques en matière de gestion des pêches.

1.2.1 Mesures agissant sur le taux d'exploitation

En principe, on peut contrôler celui-ci soit dans les résultats, par le contingentement des captures, soit à la source, par la limitation de l'accès à l'exploitation.

a) Les contingentements de captures

C'est la technique actuellement la plus utilisée au plan international, et on doit en connaître les difficultés d'application pratique. Les principales critiques émises sur le système de régulation par contingentement des captures portent, d'une part, sur les critères retenus pour fixer le niveau de limitation de la production et, d'autre part, sur le principe même de la limitation de la production comme moyen indirect et unique de contrôle de l'effort de pêche.

Pour l'évaluation du niveau de limitation de production, on peut distinguer :

- les stocks anciennement exploités, faisant l'objet d'un suivi précis de l'exploitation (effort et captures en mer du Nord, par exemple) et d'un suivi scientifique. Dans ce cas, les avis sur le niveau d'exploitation de ces stocks sont fondés sur des critères biologiques et une modélisation sophistiquée permettant d'émettre, selon diverses hypothèses, des recommandations pour l'exploitation à court et moyen terme. Ces recommandations restent soumises ensuite aux décisions d'ordre politique.
- les stocks récemment et subitement très exploités n'ayant pas fait l'objet d'évaluation régulière et pour lesquels, généralement, aucune série statistique n'est disponible. La plupart des espèces de Manche orientale se trouvent dans cette situation. Dans ce cas de figure et dans un passé récent, le CIEM émettait des recommandations sur les niveaux de capture applicables à tous les stocks pour lesquels un avis était requis afin d'établir des TAC dits "précautionnaires" en vue, en particulier, du partage international. Désormais, le CIEM préfère, lorsque cela s'avère nécessaire, faire part de son incapacité à répondre et suggère que le TAC soit calculé sur la base des captures récentes. Cette attitude a notamment pour but de sensibiliser les demandeurs d'avis à la nécessité de recréer les données statistiques indispensables aux évaluations scientifiques.
- les ressources ne peuvent plus par ailleurs être considérées comme monospécifiques, surtout dans le domaine artisanal, et le processus de décision ayant conduit par exemple à réduire le niveau de mortalité sur une espèce et à le maintenir sur une autre mène de plus en plus souvent à une impossibilité technique du respect simultané de deux TAC. Cette situation exigerait le rejet des captures de l'espèce dont le TAC est atteint pour ne garder que les autres. Le taux de survie des rejets, généralement faible sinon nul, rend cette procédure peu satisfaisante. Il serait d'ores et déjà indispensable que les scientifiques fournissent, outre les analyses par stock, des précisions sur la compatibilité des différents scénarios de TAC envisagés.

Au delà des critiques d'ordre biologique relatives à la définition et à l'application des TAC, le défaut majeur du système est d'avoir focalisé l'aménagement des pêches sur les répercussions attendues sur les stocks de poissons (gestion de stocks) et de ne pas avoir suffisamment pris en compte les conséquences d'un tel aménagement sur l'activité et la situation économique des flottilles. La principale critique théorique porte en effet sur le fait que le système des TAC n'est pas en mesure d'empêcher le surinvestissement dans la pêche et l'entrée en flotte de nouveaux moyens de production et ce, jusqu'à ce que la rentabilité économique de cette activité devienne nulle. Avec le système de TAC tel qu'il a été appliqué, le suivi de l'évolution des capacités de capture et de l'effort de pêche a trop souvent été délaissé d'où les difficultés rencontrées pour évaluer l'adéquation entre les capacités de capture et l'état des stocks. Les mesures actuellement prises en matière de restructuration des flottilles, le POP (Programme d'Orientation Pluriannuel) par exemple, peuvent ainsi paraître tardives vis-à-vis de celles prises en matière de gestion des ressources.

Ce retard dans la prise en compte de l'outil de production a sur le plan pratique des répercussions très négatives :

- Fixation tardive des TAC et quotas qui peut gêner les entreprises dans le choix de plans de pêche et d'autant plus que ces limites de captures présentent des fluctuations grandissantes chaque année ;
- Difficultés rencontrées, lorsque certains quotas sont atteints, pour arrêter l'exploitation des navires en cours d'année (situation d'impasse économique) et l'obligation sous-jacente de rejeter, dès lors, à la mer les captures des espèces concernées ;
- Tendance naturelle des professionnels à dissimuler des captures pour freiner la consommation des quotas, faussant ainsi d'autant les informations statistiques. Celles-ci étant indispensables à l'établissement des avis scientifiques, ces derniers ne peuvent donc, dans cette situation, justifier en particulier une demande d'augmentation des quotas.

b) La régulation de l'effort et la limitation des moyens de production

La régulation de l'effort peut se faire par le contrôle du temps de pêche, mais l'effet d'une telle action risque d'être contrebalancé par un accroissement des moyens de capture.

Le contrôle des capacités de capture, en dépit des nombreux problèmes soulevés par sa mise en application, est le seul qui permette à la fois d'éviter la surexploitation biologique et d'enrayer le processus de surinvestissement et de dilapidation des bénéfices de la pêcherie. Il peut être réalisé par attribution de licences, en nombre à la fois limité et modulé en fonction de la puissance de pêche des navires. Ce principe est appliqué, avec divers succès, dans certains pays et existe déjà dans le golfe du Lion pour les chalutiers.

Sur le plan biologique, il n'existe pas de différence fondamentale entre un contrôle indirect (par TAC) et direct (par licences) de l'effort de pêche. En théorie en effet, les licences permettent aux navires, comme les TAC, de profiter au maximum du niveau

élevé des captures par unité d'effort en évitant, par un numerus clausus, une surcapacité de la flottille. Leur application se traduirait directement par :

- des ajustements annuels qui resteraient modérés du niveau d'effort de pêche total ;
- une amélioration de la rentabilité individuelle et globale ;

et indirectement par :

- une diminution des conflits entre métiers ;
- une amélioration du respect des réglementations (maillages, taille marchande, quotas s'ils sont appliqués simultanément) ;
- une atténuation du risque de fausses déclarations des captures, améliorant ainsi, d'autant, les évaluations de stocks.

L'ensemble présente effectivement, dans la théorie, un caractère très positif, mais les limites et problèmes pratiques sont cependant loin d'être secondaires et sont une explication aux difficultés rencontrées à l'heure actuelle pour la mise en place du POP, fortement assimilable à un régime de licences dans sa première mise en oeuvre sous forme de P.M.E (Permis de Mise en Exploitation).

Ces difficultés ont trait à :

- la définition des types d'effort de pêche et au choix des composantes les plus pertinentes de cet effort entre nombre et dimension des navires, caractéristiques des engins, puissance,...
- l'identification, dans la pêcherie, de grandes unités pouvant être administrées indépendamment et, à l'inverse, l'inventaire des composantes entre lesquelles existent des interactions suffisamment importantes pour nécessiter une gestion coordonnée ;
- la complexité des mécanismes institutionnels et du choix des critères de décision en matière de :
 - . détermination du nombre et des types de navires autorisés ;
 - . première allocation des droits d'exploitation ;
 - . durée et transfert de ces droits ;
 - . retrait des capacités de pêche excédentaire ;
 - . moyens de prélèvement de la rente d'exploitation ;...

Dans le même registre de mesures, on peut évoquer aussi la pratique de l'attribution de la ressource, lorsqu'elle est sédentaire, à une collectivité d'exploitants qui, dans ce cas, a tout intérêt à optimiser l'exploitation d'une ressource dont elle a l'exclusivité. On peut aussi limiter l'accès à des aires ou lors de saisons de pêche en particulier pour réduire les conflits entre flottilles travaillant en compétition pour la ressource ou surtout l'espace.

Toujours selon E.Meuriot et A.Maucorps, on peut conclure que les permis d'exploitation et les TAC ont en commun de limiter le niveau d'exploitation des stocks et que les deux systèmes ne doivent pas être opposés. Au contraire, ils peuvent être complémentaires, le contrôle de l'effort de pêche étant direct et à moyen-long terme, alors que les TAC) interviennent indirectement et à court-moyen terme.

Dans le cadre d'une régulation directe de l'effort, comme la CEE souhaite actuellement le faire avec le POP, les TAC peuvent constituer un moyen d'ajustement à court terme. Dans ce sens, on notera que si le contingentement des captures permet, au moins en théorie, de maintenir les stocks à un niveau de production satisfaisant, seule la régulation des capacités de capture permet l'optimisation socio-économique des pêcheries tout en facilitant la conservation des ressources.

1.2.2.- Mesures agissant sur les profils d'exploitation

Selon Dardignac (1982), il s'agit avant tout de l'augmentation du maillage des filets. A cause de sa souplesse et de son caractère non discriminatoire, c'est la plus classique dans le cas des arts traînants, du chalut en particulier; on lui associe la fixation de tailles légales au-dessous desquelles les espèces à protéger ne doivent pas être vendues. Si, pour une espèce considérée indépendamment des autres, les gains à terme peuvent être très élevés, ils sont généralement plus limités dans une pêcherie mixte où il est impossible d'utiliser la maille optimale pour chaque espèce. On se rappellera néanmoins que les gains économiques sont souvent supérieurs aux gains en poids car en général les grands individus sont ceux qui valent le plus cher.

L'inconvénient majeur, qui n'est pas propre à la méthode tient aux inévitables pertes immédiates qui nécessitent souvent une application progressive. Comme les gains à long terme dépendent précisément du nombre des jeunes poissons épargnés par l'augmentation du maillage, cette progressivité a pour conséquence d'accroître le délai au bout duquel la totalité des gains sera réalisée; en outre, toute action tendant à réduire la perte immédiate en dépit de l'augmentation de maillage (par modification du facteur de sélection, par exemple) aura pour effet de réduire les gains à terme.

On peut également créer des cantonnements: si les juvéniles d'une espèce donnée vivent en concentrations importantes dans des secteurs bien définis, l'interdiction de pêche sur ces nourrissances est parfois efficace. Encore faut-il que ces zones ne coïncident pas avec les fonds de pêche habituels d'une autre espèce importante.

Enfin, la mise au point de chaluts sélectifs peut permettre de réduire les captures accessoires de jeunes poissons tout en permettant la pleine exploitation de la cible principale, comme pour la crevette grise par exemple. Pour être acceptée, une telle mesure implique que les captures accessoires ne constituent pas un appoint indispensable à la rentabilité des exploitations.

2.- SITUATION DES FLOTTLLES ARTISANALES DE MANCHE ORIENTALE VIS-A-VIS DE LA GESTION DES PECHES

2.1.- Diagnostic général

Nous avons vu que l'activité halieutique de la façade maritime Nord-Normandie, qui borde du côté français la Manche orientale de Cherbourg à la frontière belge est économiquement importante dans l'ensemble national, et que l'élément "pêche côtière" à caractère hauturier y est très fort avec 45 % de la production nationale des artisans en 1986 -1987 et 30 % seulement en valeur (chap.1).

On peut rappeler aussi que la flotte artisanale de cette façade comporte près de 1 050 unités dont plus de 300 dépassant 12 mètres (Cf. Chapitre II). Cette dernière catégorie est composée de navires capables de bonnes performances d'exploitation sur presque toute la Manche orientale (division CIEM VIIId) et même en dehors pour les plus grosses unités.

De 1985 à 1988, cette flotte artisanale interrégionale (Nord-Pas de Calais, Haute-Normandie et Basse Normandie) a vu le nombre de ses unités de plus de 12 mètres très peu évoluer, alors que celui des unités de moins de 12 m relevant pour l'essentiel de la petite pêche a progressé de 7 %.

Dans le Nord-Pas de Calais, l'effectif global des différentes flottilles (Cf. Chapitre IV) a été assez stable entre janvier 85 et décembre 87. Les variations récentes d'effectifs ont été surtout sensibles pour la petite pêche, non pas tellement sur la période 85-87, mais surtout avant 1985 avec une très forte expansion de la flottille de trémailleurs boulonnais, et après (en 88-89) avec une brève recrudescence des commandes de navires précédant la mise en application du second POP (1987-1993).

En Haute-Normandie, nous constatons aussi du début 1985 à la fin de 1987 une légère augmentation des effectifs (9 %) mais surtout un gain de puissance totale important (24 %) et de la jauge (22 %).

Enfin en Basse-Normandie, pour la façade allant de Honfleur à Cherbourg, on observe durant la même période une grande stabilité des effectifs (+ 1.5 %), de la puissance (+ 3 %) et de la jauge (- 5 %).

Sur l'ensemble de la façade interrégionale, on constate donc ,Les dernières années, une augmentation marquée des capacités de pêche dans les ports du Nord-Pas de Calais et de Haute-Normandie, en relation avec une augmentation des effectifs et de la puissance. Dans ces régions, l'augmentation des effectifs est d'ailleurs considérée comme une des causes principales d'une certaine "crise" de la pêche artisanale. A cela s'ajoute le phénomène, rappelé dans les principes généraux de la gestion des stocks, d'accroissement de la capacité de pêche par amélioration de l'efficacité des engins et techniques, et dans ce sens on assiste tout au long de la façade Nord-Normandie, y compris en Basse-Normandie, à un net et rapide allongement des filets qui est cause actuellement d'une très forte pression de pêche sur certaines espèces comme la sole et source fréquente de compétition pour l'espace côtier.

Dans ce contexte d'augmentation globale des capacités de capture et de compétition pour la ressource, pour l'espace et même les marchés, la vie des pêcheurs artisans doit s'équilibrer désormais à terme de plus en plus court entre :

- une ressource affaiblie (Cf. fiches spécifiques en annexe), toujours plus dépendante d'un recrutement aléatoire ;
- de graves problèmes de cohabitation et de concurrence entre métiers. Les principaux conflits proviennent actuellement d'une compétition croissante pour l'espace, résultant de la difficulté de faire cohabiter dans la zone côtière arts dormants et arts traînantes. Cette compétition (spatiale) n'est cependant qu'une manifestation de la concurrence qui va croissante dans l'exploitation des espèces-cibles principales, telles que sole, cabillaud, seiche,...L'exploitation d'une espèce comme la sole, commune à plusieurs métiers aux efficacités différentes tels que filets, chalut à tangons, chalut à dents, chalut à crevettes, est en effet la source de difficultés pour lesquelles un encadrement réglementaire est très difficile à élaborer puis à mettre en oeuvre ,
- des problèmes de rentabilité individuelle., devenus aigus pour certaines unités En effet, dans le secteur primaire qu'est la pêche, on observe classiquement un phénomène "à cliquet" de réinvestissement, puis de surinvestissement. Cela se traduit par un endettement excessif contracté à l'occasion de l'essor d'une ressource qui fléchit souvent vite en raison de l'effort croissant qu'elle doit supporter. Dans la région, ce phénomène s'observe en particulier sur les unités intermédiaires qui représentent déjà un investissement lourd (entre 0, 5 et 2 millions de francs pour des unités neuves) mais qui ne disposent pas pour autant d'une flexibilité géographique ou technique suffisante pour réagir efficacement aux fluctuations de leur(s) espèce(s)-cible(s) principale(s) souvent peu nombreuses.

En plus des contraintes du POP, ce sont actuellement les limites de rentabilité individuelle qui constituent le frein le plus important à de nouvelles entrées en flotte.

2.2.- Examen de l'application régionale de certaines actions réglementaires

La pêche artisanale est en crise malgré l'existence d'un arsenal de mesures réglementaires qui, en principe, aurait dû permettre d'éviter cette situation. Il en résulte un rejet, ou tout moins une suspicion globale, de la profession vis-à-vis de l'intérêt et de l'efficacité de la réglementation des pêches.

Cette question d'adéquation entre activité professionnelle et réglementation est bien entendu trop vaste, et souvent à connotation socio-politique, pour qu'on puisse la traiter en détail ici. On peut néanmoins rappeler utilement ci-dessous les buts et difficultés de mise en application des mesures les plus fréquemment évoquées dans le contexte régional. Les paragraphes précédents ont rappelé les principes de ces mesures et on examinera ici en quoi, dans les propositions des scientifiques, elles sont logiques, cohérentes et visent à améliorer à long terme la qualité de l'exploitation.



2.2.1 La réglementation des maillages dans les divisions CIEM VIIId, e

En matière de maillage, les mesures essentielles prises en Manche orientale portent sur les chaluts et en particulier sur ceux de fond qui doivent avoir un cul, ou partie terminale du chalut, en maille de 80 mm. Proposée par la Commission de Bruxelles depuis 1980, cette mesure fut mise en application au 1.01.89.

Dans la mesure où les chalutiers devaient utiliser des filets en maillage de 75 mm auparavant, ils n'auraient dû enregistrer à court terme que peu de désagrément. Au contraire, le bilan doit s'avérer obligatoirement positif à moyen terme par amélioration de la sélectivité des engins (si celle-ci n'est pas contrariée par divers artifices techniques) et par accroissement de la taille moyenne d'espèces essentielles au plan régional telles que sole et merlan auxquelles le maillage de 80 mm est bien adapté.

Cet effort demandé aux arts traînants pourrait à terme être proposé pour l'ensemble des métiers régionaux, et en particulier aux utilisateurs de filets pour lesquels on observe une diminution importante des maillages en l'absence actuelle de tout encadrement réglementaire.

2.2.2 La remise obligatoire des journaux de pêche européens

Rendu obligatoire en 1985 pour les navires de plus de 17 mètres ou faisant des marées de plus de 24 heures, le journal de pêche est un document d'information destiné aux autorités administratives résumant les résultats d'exploitation évalués en mer; il concerne les unités de pêche les plus fortes et permet donc de disposer de données sur une part prépondérante des apports.

Ce document, conçu dans une optique de contrôle, est très utile aux scientifiques qui en tirent des informations essentielles sur l'origine des débarquements, la localisation de l'effort ainsi que son évaluation par engin, saison, espèce,... Deux utilisations particulières peuvent être citées ici en exemple :

- ces données permettent, en complément en particulier de données sur la composition démographique des apports, d'améliorer l'évaluation des ressources (alimentation des bases de données) et l'identification géographique des stocks ;
- l'exploitation détaillée de ces documents constitue à terme une des bases les plus utiles d'argumentation pour toute négociation à caractère national, ou surtout européen. A titre d'illustration, ces informations ont servi en 1988 dans une démarche auprès de la CEE pour justifier de l'antériorité historique des navires "Etaplois" au large de la Tamise.

Une volonté politique, et l'agrément de nombreux responsables professionnels, tendent actuellement à faire de mieux en mieux respecter cette obligation qui doit devenir à terme une des sources principales d'alimentation des systèmes statistiques nationaux. En fonction de cet intérêt, diverses décisions sont en cours pour proposer

d'élargir ce type de déclaration de débarquement à l'ensemble des unités, y compris celles de petite pêche; cette mesure, par ailleurs difficile à mettre en œuvre pour les petites unités, aurait de multiples applications. Dans l'optique d'une politique s'orientant vers une affectation par port, ou même par flotte ou bateau, de droits de pêche ou de quota, elle permettrait par exemple de mieux cerner les mises à terre et de limiter l'arbitraire des répartitions.

2.2.3 Les Totaux Autorisés de Capture, ou TAC

Les TAC sont des limitations ou contingentements annuels de captures évalués par grand stock au sein du système européen, et qui sont répartis entre nations sous forme de quotas.

Ce type de mesure, dont le principe d'action est largement développé aux paragraphes précédents, a pour objectif d'éviter certaines formes de surexploitation à court terme et de réguler l'effort de pêche total à long terme. Il est généralement perçu comme contraignant, car il correspond mal dans la pratique au fonctionnement des flottilles qui agissent actuellement en dehors de tout contrôle de l'accès à la ressource, sauf exceptions. Il se heurte surtout chaque année à la difficulté pour les navires de respecter l'arrêté de la pêche d'une espèce à quota épousé elle-même mélangée à d'autres espèces encore exploitables.

Les TAC et quotas sont par ailleurs ressentis comme contraignants parce que considérés souvent comme insuffisants, trop stricts ou même sous-évalués volontairement. Pour clarifier ces appréciations, Gueguen (1988) rappelle que, dans ces situations, chacun doit prendre ses responsabilités:

- "quand il n'y a pas d'erreur grossière de diagnostic, le TAC est, actuellement, le meilleur garant international contre l'effondrement d'une ressource et une disparition de l'activité de pêche; mieux vaut donc un TAC insuffisant que pas de gestion du tout" ;
- "quand l'ajustement du TAC aux capacités réelles de production de la ressource laisse à désirer, on peut dire que les différents intervenants sont tous responsables à leur niveau; les résultats des modèles d'analyse des stocks ont en effet la qualité des données qui y sont introduites."

En Manche, les scientifiques, quant à eux, considèrent que les estimations de TAC ne sont pas satisfaisantes par manque de séries statistiques fiables et parce que les études dirigées sur la pêche artisanale sont récentes ; une amélioration rapide est attendue et nécessaire, permettant de remplacer les TAC dits de "précaution" par des évaluations plus précises et régionales.

Simultanément, plusieurs organisations professionnelles, confrontées aux problèmes de répartition de la ressource, ont d'ores et déjà entamé une réflexion sur l'élaboration de régimes d'attribution de quotas par port ou même par bateau.

2.2.4 Le POP (Programme d'Orientation Pluriannuel)

La conception réglementaire et communautaire du POP s'est appuyée à l'origine sur la nécessité d'équilibrer les capacités de pêche et les ressources halieutiques disponibles. Ce problème ne pouvait être résolu que par une politique restrictive proposée par U. ZITO (Directeur à la DG XIV "Structures", 1988) qui conclue par les termes suivants : "c'est là un sacrifice à court terme qui apportera des avantages durables à moyen et long terme".

Dans cet esprit, cette réduction peut s'opérer de différentes manières incluant le retrait définitif et le renouvellement de la flotte à condition qu'une fois renouvelée, sa capacité soit moins importante qu'auparavant.

Un premier POP avait été conçu dès la période 1983-86 mais ces objectifs n'avaient pas été atteints, et le principal problème soulevé fut en 1988 de mettre en application à très court terme (d'ici 1991) un plan de réduction des flottes qui aurait dû prendre progressivement effet depuis 1983. Sans entrer dans le détail des difficultés et tractations relatives à l'application de ce règlement, on conçoit que la profession ait ressenti cette nouvelle mesure comme très contraignante et négative, surtout cumulée aux précédentes déjà évoquées et compte-tenu du contexte d'exploitation difficile. Instinctivement, de nombreux responsables professionnels acceptent cependant le principe de cette mesure, se référant en cela aux raisonnements et arguments émis par les scientifiques dans ce sens depuis près de 20 ans dans le cadre du CIEM.

Pour la façade Nord-Normandie, des prévisions de réduction de flotte ont été établies par le Service des Affaires Maritimes, conformément aux recommandations de la Commission européenne, qui semblent proches des moyennes nationales. L'excédent d'entrée en flotte durant 1988-89 constitue la difficulté principale à résoudre par rapport à l'objectif communautaire actuellement basé sur l'état de la flotte au 31.12.1987. L'objectif actuel est le respect pour la fin 1991, d'une diminution répartie régulièrement, de 100 000 kw au niveau national. Un troisième POP est par ailleurs en préparation. Les objectifs qu'on lui assignent, sont en cours d'élaboration, mais cette politique s'appuie à l'évidence, sur le bien-fondé d'une réduction des capacités de capture, pour limiter directement au niveau du prélèvement. Ce POP que l'on peut prévoir contraignant sera par contre probablement plus élaboré que les précédents dans sa conception et ses applications.

3.- ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT PAR LA RECHERCHE

Au début de ce rapport, nous avons rappelé le programme d'intervention proposé aux régions bordant la Manche orientale, et, en fonction de ce qui précède dans le

chapitre V, on peut constater les progrès accomplis et identifier les voies de recherche à suivre. Les principaux progrès ont été réalisés dans deux domaines :

- L'amélioration progressive des statistiques de débarquement de la pêche artisanale, pour laquelle l'IFREMER et le CRTS fournissent un effort considérable depuis 1986. Le réseau statistique devient peu à peu une source officielle indispensable à toute réflexion sur la gestion des pêches par sa qualité (degré de désagrégation élevé de la donnée) et par son exhaustivité croissante, le réseau de collecte se renforçant dans un climat de meilleure compréhension des responsables professionnels.
- La connaissance approfondie des caractéristiques et des activités de pêche des unités artisanales de cette façade maritime. Depuis 1985, près de 1 100 unités font l'objet d'analyses typologiques permettant d'en comprendre les structures internes, les interactions entre groupes ainsi définis et leur évolution récente.

Ces deux actions nous ont paru assez fondamentales pour que tous les moyens humains disponibles y aient été consacrés durant plus de deux années.

Cette avancée a dû se faire au détriment de l'acquisition de connaissances sur les ressources, des progrès dans ce domaine dépendant largement d'une compréhension préalable des flottilles et de leurs activités. Concernant les ressources, ce rapport ne fait donc état que de données synthétiques sur certaines espèces importantes.

A partir de cet acquis, l'objectif pour la période 1989-93 est d'aborder les principales questions posées par les pêcheries artisanales de la Manche par une meilleure maîtrise des données indispensables à la gestion halieutique. L'effort portera particulièrement sur :

- l'évaluation approfondie de l'effort de pêche des flottilles dominantes sur les espèces principales ;
- la connaissance détaillée des débarquements et des captures (captures = débarquements + rejets) ;
- la composition démographique (en âges) de ces débarquements et captures par un programme interrégional d'échantillonnage des espèces débarquées en criées.

Ce programme, mis en oeuvre dès 1989, a pour but d'alimenter des modèles mathématiques désormais adaptés à la complexité des pêcheries artisanales plurispécifiques (modèles élaborés d'après expériences FAO, CIEM, IFREMER). Ces modèles auront comme principales possibilités :

- l'établissement de diagnostics sur l'état des ressources autorisant des projections de captures spécifiques à la Manche, et non plus à partir des diagnostics réalisés

pour les stocks voisins de Mer du Nord ou de Mer Celtique. Ces projections aboutiraient en particulier à des propositions de TAC mieux adaptés ;

- des propositions de scénarios de gestion des pêches régionales pouvant se traduire par :
 - . des orientations en matière de planification des flottilles au travers du POP et des COREMODE ;
 - . des règlements et mesures techniques portant sur les maillages, zones de pêche, engins,... ;
 - . des applications socio-économiques sur de nombreux sujets très proches des contingences des assemblées territoriales, de la profession ou de l'administration.

De nombreux développements sont en cours dans le cadre international d'un groupe de travail spécifique à la Manche, c'est-à-dire aux divisions VIId et e, intégrant à la fois les spécificités régionales et l'intégration communautaire.

ANNEXES

FICHES PAR ESPECES

- morue
- merlan
- sole
- plie
- limande
- hareng
- maquereau
- grondin rouge
- coquille Saint-Jacques

Espèce : MORUE

Stock : Manche Est, Sud Mer du Nord

Secteur : Divisions CIEM IVc et VIId

1. Evolution des captures

<u>ANNEE</u>	<u>1984</u>	<u>1985</u>	<u>1986</u>	<u>1987</u>	<u>1988</u>
Captures France (1)	4701	4866	15478	12665	12417
Captures totales (2)	12916	11277	29744	30789	

(1) données CRTS + états A1 si nécessaire (2) Bulletin Statistique du CIEM

2. Notions de biologie générale

Il s'agit d'un stock relativement bien défini mais dont les relations avec le stock du Nord de la mer du Nord et le stock de mer Celtique - Manche Occidentale sont mal connues. L'âge de maturité sexuelle est variable entre 3 et 5 ans, l'essentiel des individus atteignant la maturité à 4 ans. Les juvéniles (groupes 0 et 1) se regroupent près des côtes et rejoignent la pêcherie vers 2 ans (40 à 50 cm). La longévité de l'espèce peut théoriquement atteindre 15 ans, mais le fort niveau de surexploitation fait qu'on ne rencontre plus guère d'individus de plus de 10 ans.

3. Diagnostic sur le niveau d'exploitation

Au niveau international, la gestion est effectuée pour deux ensembles différents : Manche et mer du Nord. De plus l'évaluation du stock de Manche reste sujette à caution du fait de problèmes dans les données de capture. Quoiqu'il en soit, l'ensemble de ces stocks est soumis à une pression de pêche extrêmement forte et déséquilibrée puisqu'elle porte surtout sur les juvéniles. Une des conséquences les plus importantes pour ce stock est le très faible niveau de la biomasse de géniteurs qui demeure proche de son plus bas niveau historique. Par ailleurs, toute variation dans le recrutement est actuellement ressentie directement dans les captures par absence de "stock-tampon".

4. Recommandations

Compte-tenu de la mauvaise situation générale du stock, le Comité d'avis pour la gestion des pêches (ACFM) du CIEM et le Comité scientifique et technique de la pêche (CSTP) préconisent à la fois une diminution des captures et des mesures visant à protéger les juvéniles. Les bons recrutements de 1985 et probablement 1986 ne pourront suffire à redresser la situation puisqu'ils ont été "gaspillés" par des captures de juvéniles très importantes ces dernières années. Par ailleurs, rien ne laisse espérer que les recrutements des années suivantes seront bons, certains signes semblant même indiquer que la classe 1987 serait particulièrement faible.

1. Evolution des captures

ANNEE	1984	1985	1986	1987	1988
Captures France (1)	11686	11976	10098	11695	9830
Captures totales (2)	12725	15974	?	14926	

(1) données CRTS + états A1 si nécessaire (2) Bulletin Statistique du CIEM

2. Notions de biologie générale

Comme dans le cas de la morue, le stock semble localisé à la zone d'exploitation considérée mais il est possible qu'il en existe des sous-ensembles relativement bien individualisés en Manche et que des échanges importants interviennent avec les stocks du Nord de la mer du Nord. La maturité sexuelle est atteinte à l'âge de 2 ans pour la quasi totalité des individus. Pour cette espèce également, les individus âgés (> 8 ans) sont de plus en plus rares dans les captures.

3. Diagnostic sur le niveau d'exploitation

La gestion est effectuée distinctement pour les ensembles Manche et mer du Nord. L'évaluation du stock de Manche reste sujette à caution du fait des problèmes rencontrés dans les données de capture. La mortalité par pêche sur les deux composantes du stock est élevée mais ne montre aucune tendance nette. Cependant, il faut noter que le diagramme d'exploitation est très déséquilibré du fait d'une part des pêcheries minotières scandinaves, dont l'influence diminue néanmoins considérablement, et d'autre part des forts taux de rejet des juvéniles. La biomasse de géniteurs est à un niveau légèrement inférieur à sa moyenne historique mais ne semble pas présenter de signes alarmants pour le moment.

4. Recommandations

Compte-tenu de l'état actuel du stock, il est recommandé de ne pas dépasser les niveaux de captures des dernières années. Par contre, une amélioration du diagramme d'exploitation, notamment par toute mesure technique permettant de réduire la capture et donc le rejet des juvéniles, est fortement encouragé, d'autant plus que ces mesures ne devraient pas perturber la capture des autres espèces.

Espèce : SOLE

Stock : Manche Orientale

Secteur : Division CIEM VIIId

1. Evolution des captures

ANNEE	1983	1984	1985	1986	1987
Captures France	3172	3286	3870	3928	4862
Captures totales	2077	1965	2620	1660	2086

(Sources : C.I.E.M.)

2. Notions de biologie générale

Espèce benthique, la sole vit de préférence sur les fonds meubles de sable fin ou de sable vasard. La croissance de la femelle est plus rapide que celle du mâle et la longévité peut dépasser vingt ans.

Elle acquiert sa première maturité sexuelle au cours de la troisième année chez les femelles (vers 28 cm) ; au cours de la deuxième année chez les mâles (à partir de 23-24cm).

En Manche orientale, la saison de reproduction s'étend de mars à juin avec généralement un maximum en avril-mai. Les plus importantes concentrations de géniteurs sont observées sur les fonds d'une vingtaine de mètres proches des côtes françaises et, en raison d'une forte tolérance de cette espèce à la dessalure, les principales nourriceries sont localisées dans les eaux côtières (< 5m) et dessalées des estuaires. Les concentrations majeures de juvéniles sont recensées sur les côtes françaises (baies de Somme, de Seine, des Veys).

La sole effectue une migration automnale vers le large lors de la diminution de température des eaux côtières et une migration printanière vers la côte en relation avec la nutrition et la reproduction.

3. Diagnostic sur le niveau d'exploitation

Bien qu'aucune évaluation analytique sur ce stock ne puisse être, pour l'instant, menée à bien, du fait de la mauvaise qualité des données statistiques, il n'en demeure pas moins que le diagramme d'exploitation de cette espèce est médiocre : les poissons de trois à cinq ans représentant, en nombre, près de 70 % des débarquements. Au regard du fort accroissement de la production au cours des dix dernières années (+ 150 %) (traduisant, malgré l'effort de diverses bonnes classes d'âge, une augmentation non négligeable de l'effort de pêche) et de l'état actuel des stocks riverains de la Manche occidentale et du Sud de la mer du Nord actuellement considérés comme surexploités, on

peut raisonnablement présumer que le stock de Manche Orientale a d'ores et déjà atteint le seuil de la surexploitation.

4 - Recommandations

Un nouvel accroissement de l'effort de pêche sur cette espèce conduirait à moyen, voire court terme, à une chute des rendements par bateau. Il paraît donc souhaitable de ne pas dépasser le niveau actuel d'effort de pêche.

Par ailleurs, la productivité pourrait être très certainement améliorée par une diminution des captures des jeunes individus. Dans ce sens, un gain potentiel en poids et en valeur pourrait être obtenu d'une part, par l'utilisation et le respect du maillage réglementaire et d'autre part, dans le cas des flottilles autorisées à utiliser du petit maillage (pêcheries crevetières notamment), par l'emploi d'engins sélectifs.

Especie : PLIE

Stock : Manche

Secteur : Divisions CIEM VIId,e

1. Evolution des captures

ANNEE	1983	1984	1985	1986	1987
Captures France	6265	7296	7328	7968	10280
Captures totales	3490	4521	4279	4613	5642

(Sources : C.I.E.M.)

2. Notions de biologie générale

Poisson benthique, la plie se trouve préférentiellement sur les fonds sableux, mais on peut également l'observer sur des fonds vaseux ou de gravier. La croissance de la femelle est plus rapide que celle du mâle et la longévité peut dépasser les vingt ans.

La taille de première maturité sexuelle se situe, pour les femelles, vers 31-33 cm, soit en moyenne à l'âge de quatre ans. Chez les mâles, la maturité intervient plus précocement, au cours de la troisième année, à partir d'une taille de 25 cm.

La reproduction, hivernale (décembre-février), s'effectue sur des frayères situées au milieu de la Manche . Les principales nourrissances sont localisées dans les eaux très côtières, au niveau des baies et des estuaires. Les nourrissances de Manche est, notamment celles du littoral français (baies de Seine et de Somme) se révèlent les plus riches.

En Manche, les migrations saisonnières de la plie correspondent d'une part à une migration printanière vers la côte liée à la nutrition et d'autre part à une migration automnale vers le large liées à la baisse des températures côtières pour les plus jeunes, et à la reproduction pour les adultes.

3. Diagnostic sur le niveau d'exploitation

Aucune évaluation analytique n'est actuellement réalisée sur ce stock, en raison de la mauvaise qualité des informations statistiques. Toutefois, le diagramme d'exploitation de ce stock est loin d'être satisfaisant, dans la mesure où les poissons de trois à cinq ans représentent de 80 à 90 % des apports en nombre.

Si l'on peut penser, par analogie avec le stock de plie de la mer du Nord, que la forte augmentation de production enregistrée au cours des dix dernières années (+ 180 %) est due pour partie à de bons recrutement, il n'en demeure pas moins qu'elle résulte également d'une augmentation non négligeable de l'effort de pêche.

4 - Recommandations

Même si l'on peut présumer que le stock de plies de Manche n'est pas à priori dans un état de surexploitation identique à son voisin de mer du Nord, il convient toutefois au vu du fort accroissement de l'effort de pêche de ces dernières années de se montrer vigilant et de ne pas laisser cet effort se développer outre-mesure.

Un gain de productivité pourrait être obtenu, de façon similaire à la sole, en diminuant l'effort de pêche sur les jeunes individus.

Espèce : LIMANDE

Secteur : Divisions CIEM VIIId et IVc

1. Evolution des captures

ANNEE	1984	1985	1986	1987	1988
Captures France (1)	416	1001	1580	1669	1236
Captures totales (2)	1253	3800	3110	3579	

(1) VIIId + IVc4, données CRTS n'incluant pas le hors criée

(2) VIIId + IVc, données du CIEM

2. Notions de biologie générale

Espèce démersale de fond sableux et coquilliers. Abondante en mer du Nord et en Manche dans des fonds compris entre 20 et 40 m, cette espèce ne dépasse pas 60 à 80 m de profondeur. La première reproduction se déroule chez les femelles vers l'âge de 3 ans (22 cm) et chez les mâles vers l'âge de 2 ans (17 cm). La ponte a lieu de février à avril, la larve devient benthique en mai-juin et passe sa première année entre 8 et 10 m de profondeur en dehors de la zone intertidale. Les femelles ont atteint leur taille maximale vers 8 ans (35 cm) et les mâles vers 5 ans (28 cm). La longévité de cette espèce est estimée entre 11 et 12 ans. Les adultes mangent principalement des invertébrés benthiques.

Hypothèse d'un stock identique de Manche-Est et Sud mer du Nord.

3. Diagnostic sur le niveau d'exploitation

Cette espèce ne faisant pas l'objet d'un suivi régulier son niveau d'exploitation reste mal défini. Bien qu'accessoire et très abondante en Manche orientale et mer du Nord, cette espèce atteint un niveau d'exploitation probablement proche de son maximum.

4. Recommandations

Une augmentation de l'effort de pêche n'entrainera pas une augmentation significative des rendements tant que cette espèce ne fera pas l'objet d'une pêche dirigée.

Espèce : HARENG

Stock : Hareng des Downs

Secteur : Divisions CIEM IVc et VIId

1. Evolution des captures

ANNEE	1984	1985	1986	1987	1988
Captures France (1)	46027	69884	51523	44849	52404
Captures totales (2)	17263	17462	8662	6434	11475

(1) Captures dans les divisions IVc et VIId (données CIEM) ; les captures totales supportées par le stock sont inconnues (voir parag. 3).

(2) Captures officielles françaises

2. Notions de biologie générale

Espèce pélagique et grégaire qui forme des concentrations denses en période de reproduction. La maturité sexuelle est atteinte au cours de la 3ème ou 4ème année, la plupart des individus mesurent alors 23 à 28 cm. La croissance se ralentit ensuite et peu d'individus dépassent 30 cm. Les juvéniles se trouvent essentiellement dans le sud-est de la Mer du Nord, tandis que les adultes gagnent les zones d'alimentation du centre et du nord de celle-ci ; les individus matures migrent vers la Manche-est en fin d'année pour venir se reproduire devant la côte du Pas-de-Calais.

3. Diagnostic sur le niveau d'exploitation

Les harengs de ce stock sont pêchés, dans les divisions IVc et VIId, au cours du 4ème trimestre. En outre, les juvéniles sont capturés (par la pêche minotière) dans la division IVb et les adultes dans les divisions IVa, b sur leurs zones de nutrition, en même temps que les harengs des autres stocks de la Mer du Nord. Bien que ces prises ne puissent pas être réparties entre leurs stocks d'origine, la mortalité par pêche totale des harengs des Downs semble élevée. Ainsi, les classes annuelles récentes, fortes au recrutement, ont disparu rapidement et les captures (en IVc-VIId) sont principalement constituées de poissons dans leur 4ème année. La biomasse de géniteurs semble comprise entre 100 000 et 150 000 tonnes, alors que le stock avait supporté des captures d'environ 200 000 T par an entre les deux guerres et devait donc avoir une biomasse très supérieure.

4. Recommandations

Il paraît souhaitable que les captures restent limitées jusqu'à ce que la biomasse augmente. Un plus gros stock, permettant une répartition des prises sur plus de groupes d'âge, réduirait l'impact sur les captures d'une éventuelle classe d'âge creuse. De plus, une meilleure représentation des poissons âgés dans les débarquements (donc, une taille moyenne légèrement supérieure) devrait améliorer leur valeur marchande, pénalisée par la petite taille (due à une croissance lente) des harengs des Downs.

Espèce : MAQUEREAU

Secteur : Divisions CIEM VIIId

1. Evolution des captures

ANNEE	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Capt. totales (1)	632785	533876	517842	476335	585612	536316
Capt. France (1)(2)	13177	12534	17502	12400	13246	10706
Capt. France, VIIId(2)	5847	6391	7056	5400	3469	4735

(1) Sous-zones CIEM IV, VI, VII et divisions VIIa, b et IIIa

(2) Captures officielles, n'incluant pas le hors criée

2. Notions de biologie générale

Espèce pélagique et grégaire vivant en bancs compacts souvent près de la surface. La maturité sexuelle est atteinte à 3 ans pour une taille de 30 cm. La reproduction a lieu, selon les régions, de début mars à la mi-juillet. On distingue le "stock de l'ouest", dont l'aire de répartition couvre les divisions CIEM VI, VII et VIII, et le stock de la mer du Nord. Les maquereaux, bons nageurs, effectuant des migrations de grande amplitude, les deux stocks se mélangent tout au long de l'année, sauf pendant la reproduction. Au second semestre, les maquereaux du stock de l'ouest gagnent le nord de la mer du Nord, en passant par le nord de l'Ecosse. Les migrations à travers la Manche-est sont mal connues.

3. Diagnostic sur le niveau d'exploitation

Le stock de la mer du Nord est à son plus bas niveau ; sa biomasse féconde a décliné régulièrement de 826 000 T en 1975 à 370 000 en 1988. L'état du stock de l'ouest est moins critique ; cependant, sa biomasse féconde, de 3,5 million de T en 1972, s'est réduite à 1,7 million de T en 1988 et les captures sont de plus en plus dépendantes du recrutement. En raison du rapport actuel des biomasses des deux stocks, on considère que l'essentiel des captures, (même dans la mer du Nord et le Skagerrak) est dû au stock de l'ouest.

4. Recommandations

Le très bas niveau du stock de la mer du Nord impose de réduire le plus possible les captures qu'il subit. Sous l'hypothèse que ces poissons se rencontrent surtout dans la sous-zone IV et la division IIIa, cet objectif implique des restrictions drastiques de la pêche dans ces régions. Pour le stock de l'ouest il convient d'enrayer la diminution de la biomasse, en limitant les captures, et de maintenir la zone d'interdiction de la pêche "mackerel box", au sud-ouest de l'Angleterre pour protéger les juvéniles. Pour les raisons exposées plus haut, on impute au stock de l'ouest les captures réalisées en Manche-est ; celles-ci doivent donc, au plus, rester stables. Une pénétration saisonnière, des maquereaux de la Mer du Nord n'est cependant pas exclue et pourrait justifier des mesures plus contraignantes.

1. Evolution des captures

ANNEE	1983	1984	1985	1986	1987	78-87
Capture Fance	4605	2958	3466	4555	4264	3624
Capture France VIIId	1635	1484	1384	1226	977	1174
Capture France,VIIe	1939	631	1122	2290	2237	1418

2 - Notions de Biologie générale

Ce poisson de la famille des Triglidae a une large répartition en Atlantique nord-est et il est bien représenté dans les captures en Manche. Il a une croissance rapide durant les trois premières années de sa vie (taille à 3 ans : 29 cm). Elle se ralentit ensuite et peut atteindre 45 cm. Sa taille de première maturité est de 25 cm (2 ans), mais la longueur à laquelle 50 % des individus est apte à se reproduire se situe entre 26 et 29 cm. La ponte s'étale de février à mai. La période où il est le plus abondant se situe d'octobre à mai (concentration de reproduction). Il peut se rencontrer entre 30 et 150 mètres de profondeur.

Il semble qu'il existe un stock assez homogène en Manche-ouest (VIIe) qui migre d'est en ouest selon les saisons et la période de reproduction. Il diffuse également en Manche-est.

3 - Diagnostic sur le niveau d'exploitation

Le niveau d'exploitation, depuis 1986, a sensiblement augmenté en Manche-ouest et baissé en Manche-est. On peut penser à un report de l'effort dû à une modernisation des principales flottilles exploitant l'espèce. Aucune étude de stock n'existe sur le grondin, et ceci interdit de se prononcer sur son niveau d'exploitation. Par ailleurs, les débarquements reflètent mal la structure réelle des populations, les rejets s'avérant importants.

4 - Recommandations

Les fluctuations des captures par rapport à la moyenne ne semblent pas montrer une surexploitation de cette espèce. Cependant un accroissement de l'effort de pêche risquerait d'entraîner une baisse des captures et des rendements par bateaux. Le grondin rouge n'est pas une espèce-cible majeure mais il représente en tonnage une valeur commerciale non négligeable, en particulier pour les unités de pêche côtière hauturière.

Espèce : Coquille Saint-Jacques

Secteur : Divisions CIEM VIId

1 - Evolution des captures

ANNEE	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Capture totale (1)	22738	21622	19266	21661	20128	16753		
Capture France	11937	11502	9793	9576	9638	7976	6235	6504
Capt. France VIId	7140	6879	5357	4871	4209	3153	2915	3110

(1) Captures totales dans les eaux CIEM

2 - Notions de biologie générale

Mollusque lamellibranche, la coquille Saint-Jacques est présente dans les eaux européennes depuis le niveau des basses mers jusqu'à une profondeur de 120 mètres environ. Elle est plus particulièrement abondante entre 20 et 50 mètres. Hermaphrodite, sa maturité intervient à 2 ans. La croissance est marquée par des arrêts hivernaux enregistrés par des anneaux sur la coquille. Très rapide au début (plus de 15 mm/an dans les quatre premières années), elle se ralentit ensuite (moins de 5 mm entre 6 et 7 ans). La longévité n'est pas connue, mais des individus d'âge supérieur à 10 ans ont été pêchés.

La vitesse de croissance est plus ou moins importante selon la latitude, la température de l'eau et la profondeur.

3 - Diagnostic sur le niveau d'exploitation

Sur la plupart des principaux gisements recensés en France, la coquille Saint-Jacques est largement surexploitée. Les gisements les plus productifs (Baie de Seine, Banc de Saint Brieuc) montrent des signes très nets d'essoufflement, dûs à l'exploitation des plus jeunes classes d'âge qui n'ont pas encore totalement contribué au renouvellement des stocks. L'importance d'une cohorte étant largement liée à des conditions externes (hydrologie, courants, conditions d'environnement,...), le renouvellement des stocks est très aléatoire.

4 - Recommandations

Figurant en Manche orientale au titre d'espèce-cible privilégiée pour un grand nombre de bateaux, le maintien d'une activité sans mesures de gestion de cette espèce conduirait les principaux gisements à une diminution qui rendrait totalement illusoire la rentabilité des bateaux pratiquant cette activité. La chute observée des captures depuis dix ans est réellement le signe d'une surexploitation abusive, d'autant plus dangereuse qu'elle porte en priorité sur les plus jeunes classes d'âge, donc préjudiciable à la pérennité des stocks. Le report des captures sur des classes d'âge plus vieilles permettrait aussi de garantir une meilleure rentabilité économique.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

CHAUSSADE (J.), CORLAY (J.P.), 1988.- *Atlas des pêches et des cultures marines en France.*- Montpellier, RECLUS, 103 pp.

DELPECH (J.P.) et al., 1989.- *Chaîne de traitement des statistiques de pêche maritime.*- Rapport interne IFREMER DRV-89.001 RH/BOULOGNE, 134 pp.

DARDIGNAC (J.), 1985.- *Les pêcheries du golfe de Gascogne: problèmes et possibilités d'aménagement.*- Commission d'étude des ressources halieutiques du Golfe de Gascogne, rapport interne IFREMER, 53 p.

GENTIL (F.), 1976.- *Distribution des peuplements benthiques en baie de Seine.*- Thèse 3ème cycle: Océanographie biologique - Paris IV.

GUEGUEN (J.), 1988.- *Les quotas, qui décide quoi?.*- Equinoxe n° 19, février-mars 1988, p. 4-9.

GUEGUEN (J.), LAUREC (A.), MAUCORPS (A.), 1988.- *La gestion des pêcheries communautaires et les mécanismes de décision.*- Acte du Colloque: "La communauté européenne et la mer", Brest, (à paraître) Collection Economica, travaux du CEDECE; 18 pp.

MEURIOT (E.), MAUCORPS (A.), 1986.- *Aménagement des pêches dans les eaux communautaires, potentiel et limites des systèmes de licences.*- La Pêche Maritime, juillet-août 1986, p. 493-499.



Achevé d'imprimer

à l'atelier de reproduction
Centre IFREMER de Brest

Dépôt légal : 2ème trimestre 1991

